

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 JUIN 2014

VOLUME 216

**JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche limitée Groupe-  
conseil  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des  
ingénieurs du Québec  
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des  
élections du Québec  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

|                                 | PAGE |
|---------------------------------|------|
| LISTE DES PIÈCES                | 4    |
| PRÉLIMINAIRES                   | 7    |
| <br>                            |      |
| TÉMOIN A                        | 10   |
| INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY | 10   |

LISTE DES PIÈCES

|  | PAGE |
|--|------|
| 178P-1877 : Courriel du 24 août 2009 - cocktail et<br>souper du musée; 5 septembre   | 16   |
| 178P-1878 : Courriel de Mario Martel du 23<br>septembre 2008 - Tr: Invitation de M.<br>Yvon Careau au souper gastronomique<br>présidé par mme Pauline Marois | 25   |
| 178P-1879 : Courriel du 23 mars 2009 - Re:<br>Déjeuner avec Jean-François Drolet   | 35   |
| 178P-1880 : Courriel du 28 mai 2008 de Claude<br>Lescelleur - Re : Plan d'intervention<br>Murdochville;... on l'a...   | 51   |
| 178P-1881 : Courriel du 20 décembre 2006 entre<br>le témoin A et Claude Lescelleur -<br>RE: Lelièvre   | 61   |
| 178P-1882 : Courriel du 28 novembre 2005 à Marc-<br>Yvan Côté - horaire jeudi Îles   | 73   |

|             |  |     |
|-------------|--|-----|
| 178P-1883 : | Courriel à Marc-Yvan Côté du 14<br>février 2008 - Proposition des<br>Îles Subvention   | 80  |
| 178P-1884 : | Courriel de Benoit Savard du 6 juin<br>2006 - Re: Golf - lundi 12 juin   | 96  |
| 178P-1885 : | Extrait de l'agenda du témoin A - 16<br>au 22 septembre 1996   | 107 |
| 178P-1886 : | Fausse facturation entre le témoin A,<br>Groupe-conseil Roche et Consultants FBG   | 115 |
| 178P-1887 : | Fausse facturation entre le témoin A,<br>Groupe-conseil Roche et Kwatröe   | 125 |
| 178P-1888 : | Fausse facturation entre le témoin A,<br>Groupe conseil Roche et Noram   | 140 |
| 178P-1889 : | Plan rapproché sur le secteur de Cap-<br>aux-Meules/Fatima de la carte des Îles<br>de la Madeleine, 13-06-2014 - Annoté<br>par le Témoin A sur le projet CAM-FAT | 190 |

VOLUME 216  
Le 13 juin 2014

- 6 -

|   |     |
|---|-----|
| 178P-1890 : Courriels du 3 avril 2008 - RE: I de M                                    | 191 |
| 178P-1891 : Courriel d'André Côté du 4 avril 2008<br>- RE: Urgent îles                | 196 |
| 178P-1892 : Courriel d'André Côté du 9 avril 2008<br>- RE: Urgent îles                | 209 |
| 178P-1893 : Courriel d'André Côté à Joel Arseneau<br>du 11 juillet 2008 - TR : Merci! | 210 |

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)  
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:31:38)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur A. Est-ce que les  
9 avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît, pour  
10 les fins de l'enregistrement?

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
13 Monsieur le Commissaire. Simon Tremblay pour la  
14 Commission.

15 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

16 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

19 Me SIMON LAROSE :

20 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
21 Québec.

22 Me MICHEL MASSICOTTE :

23 Bon matin. Michel Massicotte, Roche limitée Groupe-  
24 conseil.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

5 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
6 ingénieurs du Québec.

7 Me SARAH LIRETTE :

8 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des  
9 municipalités du Québec.

10 Me DENIS HOULE :

11 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
12 l'Association des constructeurs de routes et grands  
13 travaux du Québec.

14 Me SIMON LAPLANTE :

15 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
16 constructeurs de routes et grands travaux du  
17 Québec.

18 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

19 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
20 Québec.

21 Me JULIE ROBERGE :

22 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général  
23 des élections du Québec.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du



1 Québec.

2 Me PIERRE POULIN :

3 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
4 criminelles et pénales. Bonjour.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Alors, Madame la Greffière, est-ce qu'on pourrait  
7 assermenter le témoin dans l'affaire... dans la  
8 façon particulière pour monsieur Gagnon.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)  
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 TÉMOIN A, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[1]** Alors, merci, Madame la Greffière. Donc, on  
12 poursuit ce matin avec le témoignage de Monsieur  
13 Gagnon. Comme je l'avais annoncé hier, on va  
14 principalement ce matin regarder quelques dossiers  
15 précis où il a pu y avoir des interventions ou, du  
16 moins, là, il y a un cheminement particulier.  
17 Toutefois, avant il reste quelques points en rafale  
18 à couvrir, là, différents sujets. Comme je l'avais  
19 annoncé hier, on n'a pas tout à fait terminé. Donc,  
20 juste avant, si on pouvait, Madame Blanchette,  
21 exposer...

22 Parce qu'hier, vous vous rappelez, Madame  
23 la Présidente, Monsieur le Commissaire, on a parlé  
24 de... on a terminé avec le dossier d'Ernest Murray,  
25 la contribution de huit mille dollars (8 000 \$).

1 J'avais demandé au témoin, là, d'où provenaient les  
2 huit mille dollars (8 000 \$). Il nous a informé que  
3 ça provenait de sa contribution à lui, à sa  
4 conjointe et de monsieur André Côté.

5 On a pu constater assez facilement qu'au  
6 niveau des tableaux des contributions du témoin, on  
7 voyait effectivement deux montants de trois mille  
8 dollars (3 000 \$) pour le Parti québécois en deux  
9 mille huit (2008). On n'a toutefois pas regardé,  
10 là, au niveau d'André Côté qui aurait été l'autre  
11 donataire de deux mille dollars (2 000 \$) pour le  
12 Parti québécois en deux mille huit (2008), si  
13 effectivement à son tableau des contributions, on  
14 pouvait constater cette contribution-là.

15 Donc, Madame Blanchette, si on pouvait  
16 exposer... Donc, on peut voir effectivement assez  
17 facilement qu'il y a eu un versement de deux mille  
18 dollars (2 000 \$) en Parti québécois en deux mille  
19 huit (2008), ce qui boucle la boucle au niveau du  
20 huit mille dollars (8 000 \$) qui aurait été versé,  
21 toujours selon les allégations notamment de  
22 monsieur Murray et de monsieur Gagnon ici présent.  
23 Ça corroborerait donc ou ça confirmerait leurs  
24 propos. Cette pièce-là étant déjà cotée, on va...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que je pourrais... vous pourriez simplement  
3 nous dire quelle cote elle...

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 1781, je crois.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... elle a. 1781.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 1781.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 LA GREFFIÈRE :

13 163P.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je m'excuse.

16 LA GREFFIÈRE :

17 163P-1781.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Donc, 163P-1781, c'est une pièce qui avait déjà été  
20 utilisée.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[2]** Monsieur Gagnon, est-ce que vous avez déjà vu,  
25 dans votre carrière, dans le cadre d'une

1 sollicitation de la part d'un parti politique, une  
2 invitation à rencontrer en tête-à-tête soit un  
3 ministre, un chef... un Premier ministre ou un chef  
4 de parti moyennant évidemment une somme d'argent?

5 R. Oui.

6 Q. **[3]** O.K. Peut-être avant d'aller plus loin - il y a  
7 l'onglet 48, Madame Blanchette - et vous pourrez  
8 peut-être nous expliquer le contexte de ce... de ce  
9 courriel-là, comment vous en avez eu connaissance.  
10 Donc, c'est l'onglet 48. Donc :

11 Cocktail et souper du musée; 5

12 septembre.....

13 On sait que ce sera deux mille neuf (2009). Donc,  
14 c'est Feu Claude Lescelleur qui écrit à André Côté,  
15 on connaît les deux joueurs. Donc, c'est le vingt-  
16 quatre (24) août deux mille neuf (2009) en après-  
17 midi, et on dit :

18 André

19 Tel que demandé, voici les détails de  
20 la soirée

21 Ouverture officielle du musée; 16 hrs

22 si on peut descendre un peu, Madame Blanchette

23 Cocktail à 18hrs

24 Souper à 19hrs

25 Les gens du musée me demandent les

1                   noms des gens qui seront à notre  
2                   table; svp me revenir là-dessus  
3 Et là il y a une note de la part de monsieur  
4 Lescelleur qui dit :

5                   NOTE : LES GENS DU PARTI LIBÉRAL  
6                   VIENNENT DE ME TÉLÉPHONER POUR ME DIRE  
7                   QU'IL Y AURA DES RENCONTRES PRIVÉES  
8                   AVEC LA PREMIER MINISTRE À 14HRS30 À  
9                   AUBERGE DES COMMANDANTS; POUR LES GENS  
10                  INTÉRESSÉS, LE COÛT DE CETTE RENCONTRE  
11                  EST DE 500 \$ PAR PERSONNE... JE ME  
12                  DOUTE DE TON AVIS, MAIS JE T'EN PARLE  
13                  QUAND MÊME QUESTION DE SUIVI

14                 Est-ce que c'est l'unique fois... est-ce que c'est  
15                 la fois que vous référiez ou c'est une des fois  
16                 auxquelles vous référiez?

17                 R. J'ai... effectivement, j'ai eu connaissance de  
18                 plusieurs événements comme ça dans ma carrière.  
19                 Celle qui est la plus récente et que je me  
20                 souviens, donc celle dans le cadre de  
21                 l'inauguration du musée à Gaspé que Roche avait  
22                 construit. Et donc, j'avais été informé de ça. On  
23                 voit que, dans le courriel, je ne suis pas... je ne  
24                 suis pas en copie parce que je ne pouvais pas être,  
25                 physiquement, à Gaspé, mais j'étais au courant,

1 effectivement, de cette rencontre-là.

2 Q. **[4]** Et vous dites donc, c'est pas la première fois  
3 que vous voyiez une telle opportunité...

4 R. Non. Au cours de mes vingt-cinq (25) dernières  
5 années, non.

6 Q. **[5]** Est-ce que c'est quelque chose que vous avez vu  
7 exclusivement au Parti libéral, juste Parti libéral  
8 parce que, dans les dates, le premier ministre  
9 était... même si on dit « la premier ministre », je  
10 crois que c'est une coquille, là, c'est le premier  
11 ministre, du moins en septembre deux mille huit  
12 (2008) ou deux mille neuf (2009). Est-ce que vous  
13 avez vu ça également auprès du Parti québécois, à  
14 votre souvenir toujours?

15 R. Mes souvenirs sont pas assez précis pour  
16 (inaudible)...

17 Q. **[6]** Pour le confirmer, mais c'est pas la première  
18 fois que vous entendiez parler...

19 R. Non.

20 Q. **[7]** ... d'une telle opportunité?

21 R. Pas du tout.

22 Q. **[8]** Parfait. Donc, on va produire cette pièce-là,  
23 Madame la Greffière.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1877.

1 178P-1877 : Courriel du 24 août 2009 - cocktail et  
2 souper du musée; 5 septembre  
3

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[9]** Si on peut exposer l'onglet 86 maintenant. Et  
6 il est question... on va revenir un peu sur le  
7 financement sectoriel. C'est-à-dire le financement  
8 où les partis politiques provinciaux, en ce qui  
9 nous concerne plus précisément ce matin,  
10 s'adressent directement à quelqu'un d'une firme de  
11 professionnels en requérant une participation. On  
12 pourrait définir ça succinctement comme ça. On voit  
13 ici... Est-ce que ce courriel-là vous rappelle  
14 quelque chose, on voit que c'est un courriel... On  
15 peut peut-être descendre un peu, Madame Blanchette.  
16 Tout d'abord, qui est Jacques Nadeau?

17 R. Je ne le connais pas.

18 Q. **[10]** O.K. Mario Martel, on s'entend que c'est le  
19 président de Roche?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[11]** On voit que, le quinze (15) septembre deux  
22 mille huit (2008), une invitation de Yvon Careau au  
23 souper gastronomique présidé par madame Pauline  
24 Marois, et que monsieur Martel va vous transférer  
25 ça en demandant... en vous suggérant, pardon, d'y



1 aller. Est-ce que vous vous rappelez du contexte de  
2 cette invitation-là, Monsieur Gagnon?

3 R. Oui, effectivement.

4 Q. **[12]** Qu'en était-il? C'est une autre activité, une  
5 autre sollicitation auquel (sic) monsieur Martel  
6 vous demande d'assister?

7 R. Alors, cela s'inscrit dans le cadre de la campagne  
8 de financement de l'élection de... du huit (8)  
9 décembre deux mille huit (2008).

10 Q. **[13]** Sauf que là, l'élection... on est en  
11 septembre, l'élection est quand même dans deux mois  
12 et demi.

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[14]** C'est dans l'air?

15 R. Je pense que le cocktail a lieu au mois d'octobre.  
16 On verra plus tard, là.

17 Q. **[15]** Mais les élections sont quand même pas  
18 annoncées. Est-ce que vous vous souvenez si les  
19 élections... On a quand même un gouvernement  
20 minoritaire, donc c'est sûr...

21 R. Oui.

22 Q. **[16]** ... qu'il y a une possibilité d'élections...

23 R. Oui, effectivement. Alors, moi, le souvenir que  
24 j'ai, c'est une demande de financement pour un  
25 souper à mille dollars (1000 \$) et tout ça est en

1 prévision de la campagne qui va se déclencher.

2 Q. **[17]** Éventuellement.

3 R. Éventuellement. Et je pense que le souper était au  
4 mois d'octobre, le vingt-huit (28), de mémoire.

5 Q. **[18]** O.K. Pourquoi... est-ce que vous avez une  
6 explication pourquoi Mario Martel est sollicité  
7 directement en tant que président et ce n'est pas  
8 un vice-président au développement des affaires  
9 ou...

10 R. Je présume...

11 Q. **[19]** ... madame Michaud?

12 R. Je présume que monsieur Nadeau avait un contact  
13 particulier avec le président. Mais on voit, encore  
14 là, qu'on... les sollicitateurs du parti sollicitent  
15 le président à son adresse de courriel d'affaires à  
16 l'entreprise et... voilà.

17 Q. **[20]** Et maître... pas maître Martel, pardon,  
18 monsieur Martel vous suggère : « Tu devrais y  
19 aller », pour quelle raison et... est-ce que vous  
20 en avez discuté avec lui ou c'est le seul... la  
21 seule correspondance ou discussion que vous avez pu  
22 avoir avec lui?

23 R. On en a discuté, effectivement, mais je... j'ai un  
24 courriel qui... que je lui indique où on aura...  
25 « Oui, on y sera, toi et moi, si tu veux, parce que

1 de toute façon les billets seront gratuits. »  
2 Gratuits dans le sens que Roche venait de confirmer  
3 une contribution importante de dix mille dollars  
4 (10 000 \$) à Pauline Marois, à son association de  
5 comté de Charlevoix.

6 Q. **[21]** De façon contemporaine. Vous parlez de  
7 monsieur Murray, là?

8 R. Avec monsieur Murray. Donc, évidemment, en donnait  
9 dix mille dollars (10 000 \$), on a au moins le  
10 droit à deux... deux tickets d'entrée à un souper à  
11 mille dollars (1000 \$). Alors, monsieur Murray  
12 m'avait confirmé qu'on aurait nos deux billets,  
13 trois ou quatre si on voulait.

14 Q. **[22]** Mais toujours est-il que... Est-ce que vous  
15 vous souvenez si, avec ce courriel-là, qui est  
16 assez succinct, c'est le moindre... la moindre des  
17 choses de dire, est-ce qu'il y avait des... un  
18 document qui était annexé, est-ce que vous vous en  
19 souvenez?

20 R. Oui.

21 Q. **[23]** Est-ce que le document... est-ce que vous vous  
22 souvenez, avant qu'on l'exhibe à l'écran, qu'est-ce  
23 qu'il contenait, qu'est-ce qu'il disait?

24 R. Alors, c'est une lettre de sollicitation qui est  
25 signée par Yvon Careau, que je ne connais pas

1 personnellement mais que je sais que c'est un  
2 personnage politique du Parti québécois, donc un  
3 militant qui est membre de comités exécutifs  
4 d'associations. Donc, c'est un militant reconnu  
5 dans l'association... dans l'organisation péquiste.

6 Et la lettre de sollicitation est adressée  
7 à monsieur Martel, à la compagnie, à Roche  
8 directement, et il sollicite la contribution de  
9 l'entreprise pour avoir des contacts privilégiés  
10 avec madame Marois et pour entretenir de bons liens  
11 d'affaires. Et suggère également, en annexe, une  
12 grille de... un coupon pour acheter le nombre de  
13 billets qu'on voulait, même si, à un souper,  
14 normalement, parce que si on est électeur puis on  
15 irait pour des convictions politiques, on devrait y  
16 aller au moins une fois (inaudible) trois, quatre  
17 fois. Alors donc, on... C'est une invitation, un  
18 bordereau de... un bordereau d'invitation qui  
19 suggérait comme si on pouvait acheter une table au  
20 complet, dix (10) personnes.

21 Q. **[24]** Peut-être descendre, Madame Blanchette, voir  
22 la deuxième page du document, descendre  
23 tranquillement. Donc, on voit que le quatre (4)  
24 septembre deux mille huit (2008) c'est adressé  
25 directement à monsieur Mario Martel, président et

1 chef de la direction de Roche, il n'y a pas  
2 d'adresse, rien. Donc :

3 « Monsieur, comme vous le savez, bon  
4 nombre de personnes contribuent déjà  
5 au financement de formation politique  
6 provinciale afin de permettre à la  
7 démocratie de s'exprimer dans les  
8 meilleures conditions possibles, nous  
9 sollicitons votre appui financier au  
10 profit du Parti québécois et nous vous  
11 convions à un dîner gastronomique  
12 présidé par madame Pauline Marois, la  
13 chef. »

14 On a les indications, donc, ça sera le  
15 trente (30) octobre à Québec.

16 Et on peut descendre un peu, Madame  
17 Blanchette :

18 « Nous vous remercions à l'avance de  
19 votre soutien et espérons avoir le  
20 plaisir de vous rencontrer lors de ce  
21 dîner. Nous sommes d'ores et déjà  
22 convaincu que madame Marois portera  
23 une oreille attentive à vos  
24 suggestions et à vos préoccupations et  
25 que cette soirée au profit du Parti



1 rappelle qu'en conformité avec la Loi sur le  
2 financement des partis, seuls des chèques  
3 personnels sont autorisés. C'est le document que  
4 vous décriviez j'imagine?

5 R. Exact, oui, le souvenir que j'en retenais.

6 Q. **[25]** O.K. Est-ce que vous avez quelque chose à  
7 ajouter ou pour vous ça fait le tour?

8 (09:44:35)

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Madame la Présidente, cet onglet ne m'a pas été  
11 envoyé avant le témoignage de monsieur et  
12 j'aimerais que mon confrère m'en remette une copie  
13 à la pause pour que je puisse l'analyser et  
14 discuter avec ma cliente, le Parti québécois.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Ce qu'on me dit c'est que c'est envoyé, je ne sais  
17 pas si ça fait très longtemps ou, mais à tout  
18 événement ça sera fait pour votre contre-  
19 interrogatoire, ne vous inquiétez pas.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Quand vous aurez l'information, Maître Ramos Paque  
22 vous nous le direz. Merci.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[26]** J'imagine que c'est un document que le PQ a  
25 certainement copie puisque c'est un document qui

1 émane de lui, mais je prends plaisir d'y remettre  
2 quand même une copie.

3 Est-ce que c'est la première fois que vous  
4 voyez une sollicitation du genre et j'insiste parce  
5 que la lettre on en a vu des semblables, mais  
6 surtout avec le formulaire dans lequel on laisse la  
7 place pour le nom de l'entreprise et le nombre de  
8 billets que l'on veut?

9 R. C'est arrivé très peu souvent. La plupart des  
10 sollicitations vous savez se faisait de téléphone à  
11 téléphone, c'était la règle de la prudence et  
12 bizarrement après le rapport Moisan, pourtant le  
13 rapport Jean Moisan de deux mille cinq (2005) ou  
14 deux mille six (2006) qui était très clair où on  
15 démontrait qu'il y avait du financement des  
16 entreprises vers les Parti québécois et Parti  
17 libéral notamment, on aurait dit que  
18 l'imprudence... la prudence est passée à  
19 l'imprudence et je n'ai pas souvenir d'avoir vu de  
20 tel document à une époque des années quatre-vingt-  
21 dix (90), mais bizarrement après que le fait était  
22 déclaré par le rapport Moisan, on a vu des  
23 documents comme ça apparaître.

24 Q. [27] On va le coter, Madame la greffière, le  
25 produire bien entendu.



1 LA GREFFIÈRE :

2 1878.

3

4 178P-1878 : Courriel de Mario Martel du 23  
5 septembre 2008 - Tr: Invitation de M.  
6 Yvon Careau au souper gastronomique  
7 présidé par mme Pauline Marois

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[28]** Hier vous avez parlé, j'aimerais avoir un peu  
11 vos impressions et votre opinion évidemment s'il y  
12 a des faits à l'appui de celle-ci vous nous le  
13 mentionnerez. Vous avez parlé hier notamment que  
14 lorsque vous arriviez à un cocktail il n'était pas  
15 surprenant que la personne à la réception vous  
16 demande à qui puis-je faire le chèque pour les  
17 fins, pas le chèque, le reçu, pardon, pour les fins  
18 d'impôt. On voit après ça, ça fait plusieurs qu'on  
19 voit, différentes sollicitations tant des deux  
20 partis principaux et même hier vous nous parlez de  
21 l'ADQ également. J'aimerais ça, selon vous, la  
22 question est la suivante, selon vous, est-ce que  
23 les partis sont au courant que tout ce qui est  
24 financement sectoriel utilise des prête-noms pour  
25 pouvoir rencontrer les demandes de financement de

1 gauche, qui viennent de la part de chacun des  
2 partis?

3 R. Oui, je l'affirme.

4 Q. **[29]** O.K. Est-ce que vous pouvez peut-être nous  
5 entretenir pourquoi vous êtes aussi catégorique que  
6 les partis politiques ne peuvent ignorer ou savent  
7 que les différentes firmes sollicitées utilisent  
8 notamment les stratagèmes de prête-noms pour  
9 pouvoir remplir les commandes ou les demandes?

10 R. D'abord, je vous dirais qu'en vingt-cinq (25) ou  
11 trente (30) ans de métier, on peut, notre expertise  
12 nous amène à comprendre bien des choses et à voir  
13 beaucoup d'événements et autant au Parti québécois  
14 qu'au Parti libéral et on a vu hier un dossier  
15 assez majeur avec l'ADQ, que tout ça était connu,  
16 était dans les moeurs de l'époque, qui ne sont plus  
17 les mêmes moeurs aujourd'hui, mais c'était les  
18 moeurs de l'époque et on m'a enseigné moi chez BPR  
19 à comment faire du financement, vous vous rappelez  
20 pour l'élection de quatre-vingt-quatorze (94) et  
21 c'est exactement ce qu'on nous enseignait.

22 Un fait que je dois vous dire lorsque,  
23 admettons que pour cet événement-là le président  
24 achetait dix (10) billets. Alors, lorsqu'on arrive  
25 à la réception à l'accueil pour le souper, si on

1 n'a pas donné le nom de nos invités, vous  
2 comprendrez que Roche si on achète dix (10)  
3 billets, c'est pas le cas, c'est un exemple fictif  
4 que je donne. Si on achète dix (10) billets c'est  
5 pour pas, ça sera pas dix (10) ingénieurs de Roche  
6 qui vont aller s'asseoir à une même table pour  
7 placoter ensemble. On peut le faire au bureau le  
8 midi dans une salle de conférence. Ça va coûter  
9 cinquante piastres (50 \$) de lunch plutôt que dix  
10 mille (10 000 \$).

11           Donc, on invite des clients, des élus, des  
12 gens, des fonctionnaires, et des gens politisés en  
13 fait dans ce genre d'événement-là. Et puis  
14 lorsqu'on arrivait à la réception, souvent c'était  
15 identifié Roche, puis avec en dessous Roche, Roche,  
16 Roche, Roche, Roche, Roche, le nombre de billets.  
17 Si j'avais ou mon président ou moi, c'était moi le  
18 responsable puis j'avais confirmé mon nom, Jean  
19 Gagnon, et deux de mes invités, puis j'avais dix  
20 cartes, donc en dessous de mes deux invités, il y  
21 avait sept lignes où c'était marqué Roche, Roche,  
22 Roche, Roche, Roche.

23           Alors, comment ne pas vous dire avec tout  
24 ça que les gens du parti ne savaient pas que  
25 c'était l'entreprise qui contribuait puisqu'on

1           identifiait l'entreprise et non les individus? Je  
2           ne peux pas être plus clair que ça.

3           (9:49:53)

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[30]** Est-ce que c'était à cette occasion-là qu'on  
6           vous demandait à quel nom faire le reçu?

7           R. Quelques fois, effectivement, lorsque le paiement  
8           n'avait pas été fait par la poste ou transmis au  
9           solliciteur avant, et on se présentait à  
10          l'événement avec des chèques, donc on pouvait nous  
11          demander effectivement à quel nom on fait les reçus  
12          si ce n'était pas clairement identifié sur le  
13          chèque à qui le faire.

14          Q. **[31]** Est-ce que, comme vous dites, sur la liste,  
15          c'était écrit Roche dix fois?

16          R. Oui.

17          Q. **[32]** Alors, à ce moment-là, est-ce que c'était le  
18          nom, ça devait sûrement être le nom d'associé chez  
19          vous à qui on faisait le reçu, ou d'employé, mais  
20          de Roche?

21          R. Écoutez...

22          Q. **[33]** Pour associer le dix mille dollars (10 000 \$)  
23          à Roche?

24          R. Oui, oui. Je vais répondre à votre question. Elle  
25          est extrêmement pertinente. Puis elle m'amène à

1 expliquer le fait que quand maître Tremblay dit, il  
2 présente mettons... l'estimation que la Commission  
3 fait d'une contribution, comme hier on a vu, à  
4 l'ADQ de soixante-quinze mille (75 000 \$) alors que  
5 le président avait confirmé cent mille (100 000 \$).  
6 Ça n'inclut pas les frères et les soeurs. Ça  
7 n'inclut pas les maris, les secrétaires. Ça  
8 n'inclut pas les secrétaires, souvent. En fait,  
9 quand il fallait ramasser de l'argent, il fallait  
10 le faire vite. Puis quand on avait atteint notre  
11 trois mille (3000 \$), il fallait trouver des gens  
12 pour contribuer.

13 Et je peux vous dire que c'était facile.  
14 C'était très facile. C'était un cadeau qu'on  
15 faisait aux gens. On leur demandait de faire un  
16 chèque de quatre cents (400 \$). On leur remboursait  
17 un chèque immédiatement de quatre cents (400 \$)  
18 personnel. Et ils recevaient trois cents dollars  
19 (300 \$) en cadeau sur leur rapport d'impôt. Et  
20 c'est à partir de quatre-vingt-neuf (89) où ce  
21 modèle-là de financement étatique est entré en  
22 vigueur graduellement jusqu'en quatre-vingt-dix-  
23 huit (98) avec trois cents dollars (300 \$) sur  
24 quatre cents (400 \$), où on a appelé ça le club des  
25 quatre cents (400 \$). C'est là que ça a commencé,

1 je dirais, le financement des partis politiques à  
2 prendre, à tomber dans la démesure.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Écoutez, juste une parenthèse par rapport à la  
5 dernière intervention de ma consœur maître  
6 Tremblay. Maître Ramos Paque qui a vérifié à dix  
7 heures et quart (10 h 15) hier matin, donc les  
8 documents ont été envoyés, et l'information qu'on  
9 a, c'est qu'à neuf heures quarante-huit (9 h 48),  
10 donc il y a quatre ou cinq minutes, le document a  
11 été effectivement téléchargé sur la plate-forme  
12 Échange. Donc, avant que les parties s'objectent à  
13 l'effet qu'ils n'ont pas eu les documents,  
14 j'aimerais ça peut-être qu'ils vérifient au lieu de  
15 porter le blâme à la Commission. Ça fait vingt-  
16 quatre (24) heures que les documents ont été  
17 envoyés. Je sais que ce n'est pas un délai  
18 extraordinaire, mais c'est quand même un délai  
19 raisonnable dans les circonstances. D'autant plus  
20 que c'est un document qui émane du Parti québécois  
21 ici. Donc, j'ai de la misère à croire qu'on peut  
22 être pris par surprise dans un tel contexte.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Même si le document émane du Parti québécois, ça ne  
25 me donne pas l'information que vous allez

1 l'utiliser en preuve.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Non, mais vous l'avez reçu hier à dix heures et  
4 quart (10 h 15).

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je vais vérifier mais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce que vous avez dit, c'est que vous ne l'aviez pas  
9 eu.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Je ne l'ai pas sur mon ordinateur.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Bien, vous venez de le télécharger.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Là, je viens de le télécharger.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 De la plate-forme Échange?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 De la plate-forme Échange. Mais, moi, je vois qu'il  
20 a été déposé sur la plate-forme Échange sur l'heure  
21 du dîner hier.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc il a été déposé hier.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Bon. Que ce soit dix heures et quart (10 h 15) ou  
3 midi, on s'entend que vous l'aviez le document.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Oui.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Parfait.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Je viens de le voir. Cependant, je n'ai pas fait,  
10 je ne vous ai pas adressé de blâme, je vous ai  
11 demandé d'avoir le document, parce que je ne  
12 croyais pas l'avoir reçu.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, mais de dire... Non, non, mais vous dites  
15 indirectement, la Commission ne m'a pas fait  
16 parvenir le document -c'est faux- avant le  
17 témoignage du témoin. C'est ce que vous avez dit.  
18 C'est faux.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Peu importe. Poursuivons!

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais on ne fera pas une grosse histoire. Il faut  
23 juste prendre ses courriels.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Effectivement.



1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je voudrais juste vous mentionner, Madame  
3 Charbonneau, que nous avons reçu plus d'une  
4 centaine de documents dans un délai excessivement  
5 court. Et il y a beaucoup à couvrir pour un  
6 procureur de parti politique, parce qu'il y a  
7 beaucoup de personnes mentionnées.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et je suis persuadée que les mêmes documents sont  
10 arrivés également dans un délai relativement court  
11 à la Commission.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[34]** Donc si on peut poursuivre, toujours en rafale  
14 avec différents sujets. Vous avez parlé hier de  
15 monsieur Trudel, là, qui... et je crois que c'est  
16 monsieur Lafleur qui avait une certaine proximité  
17 avec celui-ci, et que monsieur Lafleur aurait  
18 engagé l'ex-conjointe de monsieur Trudel. Est-ce  
19 que c'est une... je ne voudrais pas dire une  
20 pratique fréquente. Mais est-ce que c'est quelque  
21 chose qu'on peut voir, à savoir soit engager la  
22 femme, l'ex-femme ou peut-être davantage les  
23 enfants ou la famille d'un futur client ou d'un  
24 client potentiel, dans l'optique évidemment  
25 d'assurer un plus grand bonheur de la part du

1 client, une meilleure relation, éventuellement.

2 Vous comprenez le sens de ma question?

3 R. Je ne dirais pas que c'était une pratique courante,  
4 puisque courante voudrait dire que c'est établi  
5 dans les moeurs et que cela se fait d'une façon,  
6 presque à tous les mois ou à toutes les occasions.  
7 Mais lorsque l'opportunité se présentait, où un  
8 haut-fonctionnaire, son fils avait besoin d'un  
9 travail, donc, à qualités égales, on a tout intérêt  
10 à engager le fils d'un haut-fonctionnaire ou d'un  
11 sous-ministre. Même chose pour un député ou un  
12 ministre.

13 Dans le cas que je vous ai précisé hier,  
14 avec l'ex-épouse de Rémy Trudel, j'en ai été témoin  
15 personnellement, où le président m'a confié qu'il  
16 revenait d'une rencontre, je présume un lunch avec  
17 Rémy Trudel, et qu'il avait décidé d'engager son  
18 épouse pour lui rendre un coup de main financier.  
19 Et...

20 Q. [35] Coup de main financier, parce que je présume,  
21 il avait une pension à payer, donc si elle faisait  
22 un salaire, ça diminuait la pension? Ou vous n'êtes  
23 pas allé là dans les conversations?

24 R. Je présume que c'est ça le contexte, qu'il avait  
25 une pension à payer, et caetera. Je ne veux pas



1

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[39]** Donc, c'est un courriel du vingt-trois (23)  
4 mars deux mille neuf (2009), qu'André Côté vous  
5 adresse, également à monsieur feu Claude  
6 Lescelleur. En fait, excusez-moi, c'est un courriel  
7 que vous adressez à monsieur Côté et monsieur  
8 Lescelleur, et monsieur Côté répond qu'il est bien  
9 d'accord sur chaque point. On peut peut-être  
10 descendre, voir un peu vers la fin du courriel,  
11 après « aqueduc », juste ici. J'attire peut-être  
12 votre attention sur les cinq, six dernières  
13 lignes :

14 J'ai parlé au fils à Gaétan qui ira en  
15 ingénierie. Il préférerait être à  
16 Gaspé cet été. François n'y voit pas  
17 trop de problèmes.

18 Là, évidemment, à cause du filigrane, on voit, par  
19 rapport à Gaétan, là. Ce n'est pas extrêmement  
20 fondamental. On dit :

21 On pourrait le placer sur le chantier.  
22 Est-ce que vous vous souvenez du chantier, puisque  
23 ce n'est pas très bien écrit?

24 R. Oui. Effectivement, c'est parce que là, il y a...

25 Q. **[40]** À cause du filigrane, là, de... oui, ça cache

1           quelques lettres.

2           R. Oui, exact, exact. Alors...

3           Q. **[41]** C'est quel chantier?

4           R. C'est le chantier de Cloridorme.

5           Q. **[42]** D'accord.

6           R. Ou de Rivière-au-Renard. Je ne voudrais faire  
7           d'erreur, mais...

8           Q. **[43]** Je vais terminer la lecture, puis je vous  
9           laisse commenter dans quelques instants. C'est  
10          surtout cette partie-là qui est importante.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Q. **[44]** Mais je m'excuse, juste à cause du filigrane,  
13          comme vous dites, qu'est-ce qui est écrit? Sur le  
14          chantier de...?

15          R. Alors, c'est Rivière...

16          Q. **[45]** Est-ce que vous avez un document?

17          Me SIMON TREMBLAY :

18          Oui, bien, on pourra le reproduire plus tard, je  
19          pense que c'est possible d'enlever le filigrane.  
20          C'est très compliqué, mais on va quand même  
21          réussir...

22          R. J'ai la réponse.

23          Q. **[46]** O.K. Allez-y, en attendant.

24          R. Alors, Cloridorme on avait une abréviation qui  
25          était « Clori ».

1 Q. **[47]** O.K.

2 R. Et le « AV » c'est avec.

3 Q. **[48]** Éric comme coach?

4 R. Éric comme coach.

5 Q. **[49]** Parfait.

6 R. Et Éric était natif de Cloridorme ou d'une petite  
7 municipalité d'à côté, donc il demeurait là. Alors,  
8 plutôt que se rendre à Gaspé pour travailler, c'est  
9 lui qui était responsable du chantier, il était là  
10 en résidence.

11 Q. **[50]** Parfait. Et on...

12 R. Et puis...

13 Q. **[51]** Juste pour terminer la lecture du courriel,  
14 donc :

15 Ça sera payant pour nous à court comme  
16 à long terme, ça sera comme donner ça  
17 à Gaétan mais indirectement. Bonne  
18 journée.

19 On parle de Gaétan qui?

20 R. Gaétan Lelièvre, le DG à l'époque de Gaspé, qui est  
21 devenu ministre et député maintenant.

22 Q. **[52]** Quand on parle de « François n'y voit pas trop  
23 de problèmes », François c'est quelqu'un de chez  
24 Roche?

25 R. Non, François c'est le maire de Gaspé.

1 Q. **[53]** François Roussy?

2 R. François Roussy.

3 Q. **[54]** Donc, quand vous écrivez « François n'y voit  
4 pas trop de problèmes », c'est que vous avez parlé  
5 avec lui de cette possibilité-là d'engager le fils  
6 de monsieur Gaétan Lelièvre, son directeur général?

7 R. Évidemment, j'ai parlé aux deux personnes, à Gaétan  
8 Lelièvre, qui me fait part que son fils aurait  
9 besoin de travail, qu'il se cherche une job, et  
10 j'ai... évidemment qu'on comprend les subtilités,  
11 et j'ai pris la peine d'appeler François, le maire,  
12 parce qu'on sait qu'il peut y avoir un conflit  
13 d'intérêts en engageant le fils d'un fonctionnaire  
14 d'une ville. Lorsque vient le temps de donner un  
15 mandat pour le conseil municipal, les élus peuvent  
16 se trouver dans une situation très inconfortable,  
17 de savoir que si ça vient aux oreilles des  
18 journalistes, de dire : « Bien, vous donnez un  
19 contrat à Roche, c'est parce que vous avez engagé  
20 le fils du DG. » Donc, j'ai pris la peine de parler  
21 au maire François Roussy pour lui expliquer la  
22 situation, et il m'a dit qu'il n'avait aucun  
23 problème avec la situation.

24 Q. **[55]** Donc, je comprends qu'engager quelqu'un comme  
25 le fils d'un directeur général d'une cliente,

1 présente ou éventuelle, c'est une autre façon de  
2 maintenir de bons liens, évidemment, avec le  
3 politique, de s'assurer qu'on est dans les bonnes  
4 grâces, si on veut, des gens qui dirigent la  
5 municipalité?

6 R. Effectivement. Et je vous dirais que c'est  
7 reconnaissable presque plusieurs années, c'est pour  
8 ça qu'on parle de court et long terme, engager le  
9 fils d'un... d'un fonctionnaire ou d'un élu comme  
10 ça et qu'il a une rémunération, supposons, quinze  
11 mille (15 000) dans son été, c'est comme donner  
12 quinze mille (15 000) directement au père. Parce  
13 qu'il a pas besoin de déboursier pour... le quinze  
14 mille (15 000) que son fils a gagné dans l'été.

15 Q. **[56]** On va produire cette pièce-là, s'il vous  
16 plaît, Madame la Greffière.

17 LA GREFFIÈRE :

18 On l'a déjà déposée, 1879.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Ah! pardon. Excusez-moi. Ça m'apprendra à y aller  
21 trop d'avance.

22 Q. **[57]** Autre sujet. Et là je veux pas qu'on s'attarde  
23 parce que madame Michaud en a parlé, monsieur Côté  
24 André... messieurs Côté, André, Yvan... Marc-Yvan,  
25 pardon, en ont parlé. En deux petites minutes, là,



1 l'activité annuelle de Nathalie Normandeau, auquel  
2 Marc-Yvan Côté participait vigoureusement. Est-ce  
3 que vous êtes au courant de cette activité-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[58]** Vous y êtes allé?

6 R. Deux fois.

7 Q. **[59]** Deux fois, quoi, deux mille six (2006), sept;  
8 sept, huit?

9 R. Je vous dirais deux mille six (2006) et deux mille  
10 sept (2007). Ou peut-être deux mille sept (2007),  
11 deux mille huit (2008).

12 Q. **[60]** Dans ces années-là. O.K. Donc, ça fait qu'on a  
13 décrit ça comme étant un souper où, à chaque table,  
14 il y a une place de libre pour que madame  
15 Normandeau se promène, c'est bien ça?

16 R. Non seulement madame Normandeau mais le chef de  
17 cabinet et son attaché politique responsable des  
18 programmes d'aide financière puis un autre attaché  
19 politique de... de dossiers importants au  
20 Ministère, là.

21 Q. **[61]** Je comprends, dans le fond, qu'il y a une  
22 place à chaque table réservée à un membre du  
23 cabinet et ce membre du cabinet là, du ministre à  
24 l'attaché politique, va tourner la table toute la  
25 soirée?

1 R. Oui. Alors, supposons que c'est un six services,  
2 donc il y a six personnes qui... du cabinet qui  
3 mangent, qui prend un couvert à chaque table. Donc,  
4 le potage, supposons que madame Normandeau prend le  
5 potage à une table, rendu à l'entrée froide, elle  
6 se déplace à la table suivante et c'est son chef de  
7 cabinet qui fait le tour. Et, dans la soirée, on  
8 aura rencontré personnellement tous les  
9 intervenants du cabinet. Et, lorsqu'on est  
10 stratégique, évidemment, on s'organise pour être  
11 soit à gauche ou à droite de la chaise libre ou en  
12 face.

13 Q. **[62]** Pour avoir une meilleure connexion, j'imagine?

14 R. Évidemment.

15 Q. **[63]** O.K. Pourquoi, selon vous... ou quelle est  
16 l'opportunité, selon vous, d'avoir un... d'être en  
17 face, d'être assis à côté et d'avoir la chance, ou  
18 non, c'est à vous de me le dire, de partager chaque  
19 service avec un membre différent du personnel du  
20 cabinet?

21 R. Bien, évidemment, que dans une table comme ça, il y  
22 a plusieurs personnes de tout azimut. Il peut y  
23 avoir, à la même table, et c'était le cas, là, donc  
24 des avocats, des comptables, des architectes,  
25 rarement un compétiteur de la même firme à la même

1 table. Mais on peut pas dire qu'on a des échanges  
2 très privés et personnels sur une problématique  
3 particulier... particulière. Mais le fait d'être  
4 près nous amène à... à être certain qu'on a une...  
5 qu'on aura une plus grande reconnaissance, ou  
6 lorsqu'on se reverra dans trois mois, on est sûr  
7 que la personne va nous reconnaître plus  
8 facilement.

9 (10:04:12)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[64]** Donc, si je comprends bien, c'était l'occasion  
12 idéale, si Roche avait, par exemple, trois contrats  
13 avec trois Villes différentes, d'être assis à trois  
14 tables différentes avec l'élu, le maire qui était  
15 avec son projet pour que quand le tour se fait,  
16 vous ayez toujours accès à tout le monde?

17 R. Vous avez bien compris, Madame la Présidente.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[65]** À l'entrée, là, qui... qui est là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je m'excuse.

22 Q. **[66]** Est-ce que c'est ce qui se faisait?

23 R. Oui, exactement. Alors, pour un souper comme ça, où  
24 Marc-Yvan Côté, à ma connaissance, avait le  
25 leadership d'organiser le financement à la hauteur

1 de mille dollars (1000 \$) du couvert, il y avait  
2 des représentants de Roche, environ sept ou huit, à  
3 cette soirée-là; moi, j'ai assisté deux fois. Il y  
4 a donc des vice-présidents, peut-être que le  
5 président est venu une fois, mais les vice-  
6 présidents puis des gens qui amenaient des clients.  
7 Alors, on avait un certain nombre de billets qui  
8 étaient réservés à Roche. Supposons qu'on en avait  
9 vingt (20) puis on décidait qu'il y en avait sept  
10 de l'interne qui participaient, donc ça nous  
11 laissait de la place pour inviter des clients à  
12 l'intérieur des billets qui nous étaient alloués.

13 Q. **[67]** Quand vous receviez les billets, vous receviez  
14 vingt (20) billets. Alors, ça, évidemment on  
15 s'entend que c'est un... c'est un souper qui est  
16 très lucratif pour une firme, est-ce que c'est  
17 exact?

18 R. Qui coûte très cher mais...

19 Q. **[68]** Oui, qui coûte très cher mais qui rapporte...  
20 qui peut rapporter beaucoup?

21 R. Pas directement mais indirectement.

22 Q. **[69]** O.K. Mais ça rapporte en bout de ligne?

23 R. Il y a une perception de... de... que ça va  
24 rapporter en bout de ligne et je peux vous garantir  
25 que, dans mes trente (30) ans de pratique, ça a

1 rapporté.

2 Q. [70] Ça a toujours rapporté.

3 R. Pas toujours, parce que c'est difficilement  
4 mesurable. Mais le but et l'exercice est de tisser  
5 des liens et d'être près, d'être reconnu par les  
6 décideurs, de créer un lien de confiance entre les  
7 individus, parce que c'est des individus qui  
8 transigent ensemble. Et lorsque ce lien et cette  
9 reconnaissance technique-là est reconnue et que le  
10 lien de confiance est établi. Donc, les échanges  
11 sont plus cordiaux et les recommandations, l'écoute  
12 des deux partenaires qui discutent ensemble, il n'y  
13 a pas de méfiance.

14 Q. [71] O.K. Ma question est la suivante. Lorsque vous  
15 recevez vingt (20) billets, est-ce que c'est le  
16 maximum que vous pouvez avoir de billets, autrement  
17 dit, est-ce que Roche recevait vingt (20) billets,  
18 puis BPR en recevait vingt (20) puis les autres  
19 firmes qui obtenaient des contrats publics  
20 recevaient eux aussi leur part de billets? Je sais  
21 pas si vous comprenez ce que je veux dire?

22 R. Oui, très bien. Si vous parlez, si votre question  
23 en rapport avec le souper de financement de madame  
24 Normandeau, c'est ça?

25 Q. [72] Oui?

1 R. Bon. D'abord on ne recevait pas de billets. On  
2 savait qu'il fallait solliciter des gens à mille  
3 dollars (1000 \$) le couvert, mais j'ai pas eu de  
4 carte et on se présentait là sans carte. On savait  
5 qu'une fois que toutes les cartes étaient vendues,  
6 il y a des gens qui achètent deux cartes, mais il  
7 vient seulement une personne, il y en a qui achète  
8 une carte puis finalement ils ne peuvent pas venir.  
9 Donc, ils la laissent à l'organisateur. Ça fait un  
10 bassin de cartes disponibles pour l'organisateur  
11 qui était en l'occurrence Marc-Yvan, donc, Roche.  
12 Et ce lot de cartes-là nous permettait d'assister,  
13 d'inviter des ingénieurs techniques, d'en profiter  
14 pour inviter les élus, les maires qui avaient des  
15 dossiers à régler urgents avec la ministre ou le  
16 chef de cabinet ou l'attaché politique. Et donc  
17 c'était la façon de fonctionner.

18 Q. [73] Mais est-ce que c'était monsieur Côté qui  
19 organisait l'événement?

20 R. À ma connaissance, les deux années où j'ai été, les  
21 trois, quatre années que j'ai pu voir  
22 l'organisation à l'interne se faire, c'était Marc-  
23 Yvan Côté qui était le leader.

24 Q. [74] Donc, c'est lui qui possédait le nombre de  
25 billets à être distribué, à être vendu?

1 R. Ma perception est exactement celle-là.

2 Q. **[75]** Alors, ça veut dire qu'au fond il aurait pu  
3 aussi vendre tous les billets à Roche?

4 R. Il aurait pu, mais ce n'est pas ce qui arrivait.

5 Q. **[76]** O.K. Donc, il en vendait à des firmes  
6 compétitrices?

7 R. Il n'y avait pas de firme d'ingénieur.

8 Q. **[77]** O.K.

9 R. Alors, c'était des cabinets d'avocats, des cabinets  
10 d'architectes, des cabinets, des firmes d'expertise  
11 en sol qui est un domaine connexe à l'ingénierie,  
12 des fournisseurs de biens et services qui  
13 contractent avec le gouvernement, mais Roche avait  
14 aucun intérêt à inviter un compétiteur.

15 Q. **[78]** Non. O.K.

16 R. Pour un souper privé qui est de cette nature-là où  
17 Roche prenait le crédit total si cent mille  
18 (100 000) était ramassé, alors pour avoir investi,  
19 parce que ça demande beaucoup d'énergie pour... et  
20 de téléphones et d'organisation avant de conclure  
21 cent (100) cartes, supposons que c'est cent (100)  
22 cartes. Donc, il faut avoir un certain crédit avec  
23 le temps.

24 Q. **[79]** Merci.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[80]** Alors, cette activité-là à l'entrée est-ce que  
3 c'est une activité, les deux fois où vous êtes  
4 allé, où qu'effectivement à l'entrée on vous  
5 offrait la possibilité de faire un reçu pour fins  
6 d'impôt?

7 R. Non, pas à ces événements-là.

8 Q. **[81]** Pas à ces événements-là. O.K. Comment ça  
9 fonctionne à la réception, pratico pratique, on  
10 rentre puis on donne notre nom, notre chèque puis  
11 on va s'asseoir, on va prendre un verre puis on va  
12 s'asseoir éventuellement?

13 R. Écoutez, dans un... ces événements-là c'est  
14 tellement, tout est tellement organisé, orchestré  
15 par Marc-Yvan Côté et Roche, lorsque nous on  
16 arrive, on est de la famille Roche. Les clients  
17 invités à mille dollars (1000 \$) sont tous bien  
18 identifiés, Marc-Yvan les reçoit ou un vice-  
19 président important de chez Roche. Donc, c'est  
20 intime, il y a pas de remise de carte, il y a pas  
21 de reçu, et caetera, il y a pas de table de  
22 réception comme tel, là, tu sais. Ce qu'il peut y  
23 avoir s'il y a un paiement à faire à quelqu'un qui  
24 va passer, va saluer la main, je présume, de Marc-  
25 Yvan puis remettre l'enveloppe puis il met ça dans



1 sa poche, ça j'ai vu ça plusieurs fois, là, tu  
2 sais, que la remise d'argent se faisait, le chèque  
3 se faisait de cette façon-là.

4 Q. **[82]** On a vu qu'un des... on va changer de sujet,  
5 on a vu qu'un des stratagèmes utilisés notamment,  
6 pas nécessairement par Roche, ou dans l'Est du  
7 Québec, mais de façon générale au niveau, là, des  
8 grilles de sélection et des comités de... des  
9 comités sélection, pardon, au niveau des grilles,  
10 des plans et devis, pardon, de la conception des  
11 plans et devis de modifier un poste pour pouvoir si  
12 on sait que le poste a été modifié pour quelle  
13 raison pour pouvoir, à ce moment-là, truquer  
14 l'appel d'offres ou encore au niveau des comités de  
15 sélection. Est-ce que vous, l'un ou l'autre de ces  
16 stratagèmes-là vous avez pu constater ou vous avez  
17 participé à un tel stratagème dans votre carrière?

18 R. Je pourrais dire que toutes les... à partir du  
19 moment où il y a eu la Loi 106 en deux mille deux  
20 (2002), le vingt (20) juin deux mille deux (2002)  
21 lorsqu'elle a pris application finale, je peux dire  
22 que c'est arrivé et toutes les firmes ont tenté de  
23 faire en sorte avec leurs clients avec qui ils  
24 avaient de bons liens de tenter ou de convaincre le  
25 client de faire une grille qui favorisait la firme,

1           surtout dans le contexte où le client voudrait bien  
2           continuer avec la firme avec qui elle travaille  
3           depuis des années et surtout si c'est pour  
4           l'extension d'un projet d'aqueduc et d'égout ou la  
5           modernisation d'une usine d'eau potable que la  
6           firme a conçue en quatre-vingt-dix (90) et, en deux  
7           mille deux (2002), il faut la moderniser. C'est  
8           dans la normale des choses que le client espère que  
9           ce soit le même concepteur qui finalise le travail.  
10          Mais la Loi 106, une des erreurs de cette loi-là,  
11          c'est qu'elle empêche cette logique d'ingénierie là  
12          de s'appliquer.

13                        Et donc, il y a eu, dans toutes les firmes,  
14                        une pratique qui faisait en sorte de conseiller au  
15                        client de jouer... de mettre des critères, en  
16                        respectant la Loi, parce que la Loi 106 permettait  
17                        une série de critères qui était, qui avait une  
18                        mouvance. Donc, on pouvait jouer dans les  
19                        pourcentages, dans certains types de critères. Et,  
20                        effectivement, c'est arrivé. Puis, moi, je l'ai  
21                        vécu chez Roche. Je l'ai vécu chez BPR.

22          Q. [83] Je pense qu'on a un exemple à Murdochville, je  
23                        crois. Si on peut exposer l'onglet 46, Madame  
24                        Blanchette. Et pendant que vous faites cela, on  
25                        peut peut-être la coter immédiatement, Madame la

1 greffière.

2 LA GREFFIÈRE :

3 1880.

4

5 178P-1880 : Courriel du 28 mai 2008 de Claude

6 Lescelleur - Re : Plan d'intervention

7 Murdochville;... on l'a...

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[84]** Juste nous rappeler brièvement le contexte. Je

11 crois que le courriel parle par lui-même. Mais

12 juste nous mettre en contexte dans ce dossier-là.

13 Ah, il est arrivé. Donc, on peut peut-être regarder

14 vite, vite. Donc, on voit que c'est un courriel du

15 vingt-huit (28) mai deux mille huit (2008) de la

16 part de feu monsieur Lescelleur adressé à André

17 Côté et au témoin, ainsi que d'autres personnes de

18 chez Roche en copie conforme. Si on les a

19 caviardés, c'est nécessairement des adjointes ou

20 des adjoints. On dit... Et donc, vous... Pardon.

21 Monsieur Lescelleur vous dit :

22 Faut surtout prendre en compte qu'avec

23 nos 3 derniers « petits mandats »,

24 cent mille dollars (100 000 \$) en

25 honoraires, BPR et Genivar n'ont pas

1 de nouveau mandat pendant ce temps-là.  
2 Mais y faut dire que je connais le  
3 gars qui a fait le devis et « il a  
4 mis » des clauses qui nous ont aidé...  
5 dans le qualitatif. Salut.

6 Est-ce que vous avez... Vous pouvez nous donner un  
7 peu le contexte de ce dossier-là et pourquoi?

8 Qu'est-ce qui a donné naissance à ce courriel-là?

9 R. Oui, je vais vous donner le contexte. Puis  
10 j'aimerais pour m'aider relire le début d'abord,  
11 parce que vous donnez la fin.

12 Q. **[85]** Oui, si on peut descendre au courriel, dans le  
13 courriel. Pardon. Ça débute à la fin de la deuxième  
14 page. Donc, c'est monsieur Lescelleur qui écrit aux  
15 mêmes personnes. Donc,

16 Plan d'intervention Murdochville. On  
17 l'a. Merci les filles.

18 J'imagine qu'il vous taquine quand il dit ça?

19 R. Non, c'était...

20 Q. **[86]** Ah, c'est vos adjointes?

21 R. Non, c'est un groupe d'ingénieures...

22 Q. **[87]** O.K.

23 R. ... qui préparait les cahiers de propositions  
24 techniques pour présenter pour se qualifier.

25 Q. **[88]** O.K. Donc, les personnes caviardées seraient

1 ces ingénieures-là?

2 R. Exact.

3 Q. [89] Merci les filles, vous me portez  
4 chance. 4 en 4. Claude.

5 Là, il y a un :

6 Bravo à tous.

7 De votre part. Tout le monde en copie conforme. Et  
8 à ce moment-là, ça sera le courriel qu'on a lu.

9 Bon travail!

10 De la part d'André Côté aussi. Tout le monde  
11 encourage. Et monsieur Lescelleur indique qu'ils  
12 ont peut-être eu un petit coup de main au niveau  
13 des plans et devis pour être quatre en quatre.  
14 C'était quoi ce dossier-là, très succinctement s'il  
15 vous plaît, Monsieur Gagnon?

16 R. Je crois que c'était pour... Il y a eu un comité de  
17 formé par le gouvernement pour relancer la ville de  
18 Murdochville avec un comité, des gens payés par un  
19 décret ou un projet spécial pour faire la relance  
20 de Murdochville. Il y avait un directeur de cette  
21 corporation-là qui s'appelait supposément, je ne  
22 connais pas le nom exact, mais supposément que  
23 c'est Corporation de relance de Murdochville.

24 Alors, il y avait un d.g. Je me souviens de son nom  
25 vaguement, mais je ne le nommerai pas. Qui était un

1           ami de feu Claude Lescelleur. Alors, dans ce  
2           courriel-là, je vois deux hypothèses. Bien, c'est  
3           clair qu'on voit que le devis a été... les choses  
4           ont été organisées pour que BPR... Roche gagne la  
5           proposition. On s'entend. Et sur les modalités, il  
6           y a deux hypothèses. Parce qu'il dit « je connais  
7           le gars qui », donc je connais le gars qui... Le  
8           gars des vues, le gars qui a fait le devis. Donc,  
9           ça peut être Claude qui a fait le devis  
10          personnellement à la demande des directeurs du  
11          projet.

12        Q. **[90]** Sauf qu'il dit... Claude dit :

13                                Mais y faut dire que je connais le  
14                                gars qui a fait le devis.

15        R. Oui.

16        Q. **[91]** Donc nécessairement...

17        R. Le gars, là, ça peut être Claude qui fait le devis.

18        O.K.

19        Q. **[92]** O.K. Ça peut être une blague.

20        R. Il y a deux solutions. Soit que ce soit le d.g. qui  
21           a fait lui-même le devis pour favoriser Roche, s'il  
22           en est capable, s'il a l'expertise, puis s'il a le  
23           temps d'écrire toutes ces clauses-là. Un devis, ça  
24           a sept, huit, dix, quinze, vingt pages. Ou la  
25           deuxième solution qu'on voit souvent, le type dit :

1 écoute, peux-tu chez toi en fin de semaine  
2 m'écrire, m'écrire le devis puis faxe-moi ça ou  
3 envoie-moi ça par courriel à telle adresse  
4 personnelle, puis c'est le devis que j'utiliserai.  
5 Alors, c'est pour ça que je dis qu'il y a deux  
6 hypothèses...

7 Q. [93] Deux hypothèses.

8 R. ... dans le « je connais le gars ».

9 Q. [94] O.K. Mais somme toute, on s'entend que, pour  
10 être quatre en quatre, minimalement le quatrième,  
11 il a fallu un peu jouer avec les règles, trafiquer  
12 un peu les plans et devis de façon à avantager  
13 Roche?

14 R. C'est ce que je crois comprendre.

15 Q. [95] D'accord. On revient. Il y avait un candidat  
16 aux élections provinciales dont on n'avait pas  
17 parlé hier, monsieur Guy Lelièvre. Vous connaissez  
18 monsieur Guy Lelièvre?

19 R. Personnellement, oui.

20 Q. [96] Est-ce que vous lui avez déjà donné un coup de  
21 main dans le cadre d'une campagne électorale?

22 R. À plusieurs reprises.

23 Q. [97] Est-ce qu'il y a déjà eu une contribution en  
24 argent?

25 R. Non.

1 Q. [98] Il n'y a pas eu aucune contribution de la part  
2 de Roche via vous ou quelqu'un d'autre en faveur de  
3 monsieur Lelièvre, que ce soit direct ou  
4 indirectement?

5 R. Vous dites en argent. Argent veut dire argent  
6 comptant pour moi.

7 Q. [99] O.K. Bien, argent pour moi veut dire devises  
8 canadiennes, donc une somme d'argent.

9 R. Donc, non en argent comptant. Mais monsieur  
10 Lelièvre, du temps qu'il était député, il a été  
11 député je crois pendant deux mandats, peut-être  
12 trois. Il était député de Gaspé. C'était un député  
13 qui ne confiait pas, à ma connaissance, à tout le  
14 moins pour la sollicitation du financement auprès  
15 des firmes de génie, il ne confiait pas ça à un  
16 adjoint qui sert de « buffer », il le faisait lui-  
17 même.

18 Donc, lorsque Guy Lelièvre, à chaque année,  
19 menait sa campagne de financement ou son tournoi de  
20 golf, il nous appelait directement, donc il  
21 appelait Claude Lescelleur ou il appelait moi, du  
22 temps où on était chez BPR. Puis du temps où on  
23 était chez Roche, c'était la même chose. Et il  
24 demandait des contributions, généralement, de mille  
25 (1000 \$) par année, dans l'historique chez BPR.



1           Lorsqu'il y avait eu de gros mandats de réglés dans  
2           l'année, parce qu'il s'attribuait une  
3           reconnaissance sur le fait que le ministre avait  
4           autorisé un mandat, alors là, il se permettait de  
5           demander deux mille (2000 \$). Et...

6           Q. **[100]** Donc, je dois comprendre que s'il y a un  
7           contrat qui est octroyé ou un mandat qui  
8           fonctionnait, il avait tendance, sans  
9           nécessairement que ce soit lui qui ait convaincu,  
10          mais il avait tendance à dire : « Je vous ai  
11          aidé », donc l'année suivante, ou la fois d'après,  
12          il était un peu plus demandant?

13          R. Il avait fait... c'est un travail d'équipe, prendre  
14          un projet, une fois que le rapport technique est  
15          fait, et de l'amener jusqu'à l'aide financière par  
16          un, deux ou trois ministères. Donc, la  
17          collaboration du député est essentielle, et donc,  
18          il faisait sa partie de travail. C'est comme un  
19          chaîne, donc s'il y a un maillon qui est faible, ça  
20          ne fonctionnera pas. Si le député est aussi fort,  
21          est un maillon fort comme le reste de la chaîne, ça  
22          va fonctionner. Guy Lelièvre était le genre de  
23          député qui prenait à coeur le dossier de ses  
24          clients municipaux d'abord, et nous on était les  
25          représentants des municipalité.

1                   Donc, en ce sens, en aidant le client  
2                   municipal à obtenir sa subvention, il nous donnait  
3                   un coup de main, mais on nous appelait pour nous  
4                   dire : « Bien, t'as eu un dossier, c'est mille  
5                   (1000 \$), t'en as eu un gros ou t'en as eu deux  
6                   cette année, c'est deux mille (2000 \$). » Ça n'a  
7                   pas été à trois mille (3000 \$) avec Guy Lelièvre,  
8                   sauf une exception. Et quand je dis ça n'a pas été  
9                   à trois mille (3000 \$), c'est de l'époque de BPR.  
10                  De l'époque de chez Roche, ça a passé à un autre  
11                  niveau, plus élevé.

12                Q. **[101]** Lequel?

13                R. Je vous dirais en deux mille six (2006), où mon  
14                collègue feu Claude Lescelleur m'appelle ou m'écrit  
15                un courriel pour me dire que Guy l'avait appelé  
16                pour solliciter une contribution de Roche. Les  
17                souvenirs que j'ai c'est que feu Claude Lescelleur  
18                me souligne l'importance d'aider monsieur Lelièvre,  
19                même si le Parti libéral est au pouvoir puis  
20                monsieur Lelièvre est dans l'opposition, en raison  
21                de tout ce qu'il a fait pour nous, en voulant dire  
22                pour BPR...

23                Q. **[102]** Parce que monsieur Lescelleur était chez BPR  
24                en même temps que vous.

25                R. Effectivement.

1 Q. **[103]** Et quel genre d'aide il avait pu donner,  
2 lorsqu'il était élu et...

3 R. Il faisait son travail de député qu'il doit faire  
4 pour aider une municipalité qui a adopté une  
5 résolution. Une municipalité ça parle par  
6 résolution, parce qu'une municipalité passe une  
7 résolution pour demander une aide financière dans  
8 un programme normé par l'État, donc adopté par  
9 l'Assemblée nationale, par un décret. Le programme  
10 existe, lorsque le conseil parle par résolution, il  
11 soumet sa demande, évidemment, au député pour  
12 l'aider, puisque le lien entre le maire et le  
13 gouvernement, le conseil des ministres et le député  
14 local. Donc, monsieur Lelièvre faisait bien son  
15 travail à ce niveau-là.

16 Q. **[104]** Quand le gouvernement en poste est le même,  
17 est de la même allégeance que le député en  
18 question, est-ce que ça change, versus la situation  
19 où le député est d'une couleur et le gouvernement  
20 est de l'autre couleur?

21 R. Énormément.

22 Q. **[105]** En quoi ça... si le député est de la couleur  
23 différente du gouvernement, est-ce qu'il peut faire  
24 le même travail ou c'est peut-être plus la firme  
25 d'ingénierie et ses contacts, à ce moment-là, qui

1 doivent s'activer pour compenser, si on veut, la  
2 différence de couleur entre le député et le  
3 gouvernement au pouvoir?

4 R. Si je ne vous donne pas d'exemple précis, j'y  
5 vais... si je prends un cas type. Supposons que  
6 c'est le Parti libéral qui est au pouvoir, et le  
7 dossier de ma cliente est dans un comté orphelin,  
8 comme on appelle, nous, en tout cas, moi dans mon  
9 langage, le comté est péquiste. Donc, ce qu'on  
10 observe, c'est que les liens de communications ne  
11 sont pas très bons lorsque le député péquiste tente  
12 d'organiser des rencontres au niveau politique avec  
13 le cabinet pour faire évoluer le dossier lorsqu'il  
14 y a un blocage technique. Vous avez compris tout  
15 ça, là.

16 Q. **[106]** Oui. Ça, ça va.

17 R. Hein! Il y a des recommandations qui sont faites,  
18 des fois il y a des ajustements à faire pour  
19 s'ajuster aux normes des programmes et ça prend des  
20 rencontres pour en discuter puis régler les  
21 problèmes. Alors, lorsqu'on est dans cette  
22 situation-là où le parti, le conseil des ministres  
23 ou le gouvernement qui est au pouvoir, avec le  
24 député qui représente la cliente, la municipalité  
25 n'est pas du même... de même allégeance politique,

1 c'est extrêmement difficile.

2 Q. **[107]** On va voir... on va prendre un cas pour  
3 illustrer ce que vous nous dites. Juste avant, il y  
4 a une pièce, l'onglet 29, pour clore la question de  
5 monsieur Lelièvre, qui corrobore sensiblement, là,  
6 l'explication que vient de nous fournir le témoin  
7 sur la contribution. C'est un courriel du vingt  
8 (20) décembre deux mille six (2006) qu'on peut  
9 immédiatement coter, Madame la Greffière.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1881.

12 (10:25:57)

13  
14 178P-1881 : Courriel du 20 décembre 2006 entre le  
15 témoin A et Claude Lescelleur - RE:  
16 Lelièvre

17  
18 Q. **[108]** Donc, on peut peut-être descendre légèrement.  
19 Vous écrivez à Feu monsieur Lescelleur et vous lui  
20 dites... l'objet est Lelièvre :

21 Je le rencontre pour confirmer 5x  
22 « 5x », ça veut dire quoi?

23 R. Est-ce qu'on peut descendre encore plus bas?

24 Q. **[109]** Oui, mais il y a rien. On peut bien  
25 descendre, mais il y a rien.

1 R. O.K. Non, je voulais savoir si...

2 Q. [110] On part du début du courriel, oui, la chaîne  
3 de courriels.

4 R. Oui, c'est ça.

5 Q. [111] « 5x », c'est quoi? C'est cinq billets?

6 R. C'est cinq mille (5 000 \$).

7 Q. [112] Cinq mille dollars (5 000 \$). Et monsieur Feu  
8 Claude Lescelleur vous répond, là, on pourrait dire  
9 rapidement, dans la demi-heure et vous dit :

10 Merci, après tout, dieu sait qui sera  
11 le prochain gouvernement...

12 parce qu'il faut se rappeler dans le contexte qu'il  
13 y a eu des élections en deux mille sept (2007), le  
14 gouvernement élu en deux mille trois (2003), donc  
15 l'élection est dans l'air. Donc :

16 [...] dieu sait qui sera le prochain  
17 gouvernement et alors, il pourrait  
18 redevenir "important"...

19 entre guillemets

20 ... et souviens-toi qu'il a toujours  
21 livré à l'époque.

22 La livraison, c'est ce que vous nous parlez à  
23 l'instant, c'est-à-dire...

24 R. Effectivement.

25 Q. [113] ... il collabore et « à l'époque », je

1           présume que c'est les deux fois la même couleur,  
2           donc le député était péquiste et le gouvernement  
3           était péquiste, c'est...

4           R. Bien, ça confirme ce que je viens de dire. C'est, à  
5           l'époque, en deux mille six (2006), monsieur  
6           Lelièvre n'est pas d'une grande aide puisque, étant  
7           dans l'opposition, il est difficile pour lui de  
8           jouer le même rôle et d'avoir la même influence  
9           auprès d'un ministre qui est de même allégeance.

10          Q. **[114]** D'accord.

11          R. Mais, Claude me rappelle que « rappelle-toi des  
12          souvenirs du passé ». C'est... c'est un député qui  
13          prenait à coeur les dossiers de ses municipalités.  
14          Et plus bas, le « 5x », c'est une contribution qui  
15          est confirmée par - on s'adresse au Parti québécois  
16          - confirme... une contribution qui m'est...  
17          D'abord, le courriel... c'est pour ça que je  
18          voulais descendre plus bas, là, je voulais voir  
19          s'il y avait un historique. Claude m'informe qu'il  
20          a reçu une demande du député pour qu'on l'aide dans  
21          sa campagne électorale. Je sou mets la demande...  
22          c'est le PQ, donc je sou mets la demande à France  
23          Michaud qui a la responsabilité des liens avec les  
24          collecteurs de fonds officiels du Parti québécois.

25          Q. **[115]** D'accord.

1 R. La réponse qu'on me donne et avec les arguments que  
2 je sers et que Claude sert également, c'est un  
3 député effectivement qui s'occupe de ses affaires.  
4 Il y en a qui s'en occupaient pas, mais monsieur  
5 Lelièvre s'occupait de ses affaires. Donc, la  
6 décision de France, évidemment de Roche, c'est de  
7 donner un montant important. Et je rencontre, c'est  
8 un... j'ai rencontré monsieur Lelièvre dans un  
9 restaurant à Québec et je n'ai pas remis d'argent à  
10 monsieur Lelièvre, je n'ai pas remis de chèque à  
11 monsieur Lelièvre.

12 Q. **[116]** Comment s'est faite la donation? C'est...  
13 c'est... Oui, comment s'est faite la donation du  
14 cinq mille dollars (5 000 \$) le cas échéant?

15 R. Disons que je peux me tromper à un pour cent (1 %),  
16 mais le souvenir que j'ai, c'est l'information que  
17 j'avais eue de France Michaud, c'est qu'elle  
18 s'était organisée avec les instances du Parti  
19 québécois pour qu'un transfert se fasse du central  
20 vers le budget de l'Association du Parti québécois  
21 de Gaspé, ce que j'ai vu souvent dans ma carrière.  
22 Donc, ça m'étonne pas, c'est pour ça que je dis  
23 qu'avec assez d'assurance, j'ai pas le souvenir,  
24 lorsque j'ai rencontré monsieur Lelièvre au  
25 restaurant, d'avoir sorti une enveloppe de ma poche



1           pour lui dire « bien, voici le... le chèque de  
2           Roche » t'sais.

3           Q. **[117]** O.K.

4           R. J'ai pas ce souvenir-là.

5           Q. **[118]** Mais, vous avez un souvenir donc que ça a  
6           passé, j'imagine, via France Michaud puisque ça...

7           R. Par une comptabilité interne.

8           Q. **[119]** O.K. Donc, un cas peut-être pour illustrer ce  
9           que vous disiez au niveau de la problématique  
10          lorsque le député n'est pas la même couleur que le  
11          gouvernement, des fois...

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Juste... juste...

14          Me SIMON TREMBLAY :

15          Oui.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          ... si vous me permettez...

18          Me SIMON TREMBLAY :

19          Bien, certainement.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          ... sur le même sujet avec monsieur Lelièvre.

22          Me SIMON TREMBLAY :

23          Allez-y.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Q. **[120]** D'abord, pour commencer, quand monsieur

1 Lelièvre vous demandait de l'argent, mille, deux  
2 mille (1 000 \$-2 000 \$) ou que c'était plus élevé,  
3 est-ce que c'était toujours en période électorale?

4 R. C'était lors des campagnes de financement  
5 annuelles.

6 Q. **[121]** O.K. Alors, donc ce n'était pas  
7 nécessairement lié à aucune campagne électorale...

8 R. Ça pouvait...

9 Q. **[122]** ... le financement annuel.

10 R. Ça pouvait, Madame la Présidente, arriver deux fois  
11 dans la même année puisque si la campagne de  
12 financement est au printemps et les élections tout  
13 d'un coup se déclenchent à l'automne, il y a une  
14 deuxième sollicitation qui se fait.

15 Q. **[123]** O.K. Donc, quand il vous disait... Attendez.  
16 Donc, quand il vous appelait pour vous demander  
17 une... de solliciter, et vous dites : « Il  
18 m'appelait chez BPR quand il avait obtenu un  
19 contrat du ministre, il demandait deux mille  
20 (2000). »

21 R. Oui, c'est les souvenirs que j'ai.

22 Q. **[124]** O.K. Alors, ça c'était pas en campagne  
23 électorale, là, puis c'était pas lors d'une  
24 campagne de financement non plus?

25 R. Non, c'était pas relié directement au... tout de

1 suite après l'annonce du projet. Mais dans l'année  
2 qui... qui... qui suit l'annonce d'un projet, où il  
3 sait qu'il a fait un bon coup pour sa cliente, la  
4 Municipalité. Donc, la firme d'ingénieurs ayant un  
5 contrat avec la Municipalité réalisera l'ingénierie  
6 et c'est là qu'est la partie payante. Pendant  
7 trois, quatre ans on réalise des projets. Il sait  
8 qu'il a aidé indirectement la firme et c'est là  
9 qu'il sollicite un montant à la hauteur de... de  
10 son... de ce qu'il peut calculer comme importance  
11 financière pour l'entreprise.

12 Q. **[125]** Puis, vous, vous le savez à ce moment-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[126]** Oui. Alors donc, on sait que... sans se le  
15 dire formellement, que c'est lié à ça?

16 R. C'est lié directement à ça.

17 Q. **[127]** Bon. Maintenant, dans le courriel que l'on  
18 vient de voir, à l'onglet 29, qui est 178P-1881,  
19 quand monsieur... feu monsieur Lescelleur vous  
20 dit :

21 Merci, après tout, dieu sait qui sera  
22 le prochain gouvernement et alors, il  
23 pourrait redevenir « important », et  
24 souviens-toi qu'il a toujours livré à  
25 l'époque.

1 Il fait référence, nécessairement, à des contrats  
2 qui ont existé et que vous avez eus?

3 R. Oui. Là il fait référence... on est en deux mille  
4 six (2006), je viens d'arriver chez Roche, mais il  
5 fait référence à l'époque où, moi et Claude  
6 Lescelleur, on a oeuvré pendant... en fait, on a  
7 peu d'amis dans notre vie, on les compte souvent  
8 moins des doigts d'une main, Claude était un de mes  
9 grands amis.

10 Et donc, il fait référence à l'époque où on  
11 a travaillé ensemble chez BPR. Et, je le répète,  
12 monsieur Lelièvre s'occupait très bien, très, très,  
13 très bien, il savait quoi faire dans la machine  
14 gouvernementale pour faire évoluer un projet, pour  
15 parler au bon ministre au bon moment et pour  
16 organiser des rencontres puis une deuxième puis une  
17 troisième, une quatrième, jusqu'au temps que le  
18 projet fonctionne à la satisfaction de sa cliente,  
19 qui est la Municipalité.

20 Q. **[128]** Donc, je répète ma question. À ce moment-là,  
21 quand il fait référence qu'il a toujours livré à  
22 l'époque c'est qu'il parle des contrats précis...

23 R. Oui.

24 Q. **[129]** ... que BPR avait... BPR ou Roche avait  
25 obtenu?

1 R. BPR, en l'occurrence, puisqu'on est en deux mille  
2 six (2006), là.

3 Q. **[130]** Oui, O.K. C'est ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[131]** Merci.

6 (10:33:54)

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[132]** Donc, on en était à un autre point, toujours  
9 en rafale. L'illustration d'un cas où le député  
10 n'est pas de la couleur du gouvernement, et je  
11 crois que ça s'est passé dans le dossier Grand-  
12 Ruisseau avec Joël Arseneau. Est-ce que vous pouvez  
13 nous expliquer succinctement puis on regardera,  
14 après ça, peut-être... succinctement, là, le projet  
15 et où ça l'a bloqué puis après ça on regardera un  
16 ou deux courriels, là, à l'appui de vos propos.

17 R. Bon. Le projet Grand-Ruisseau c'est un projet  
18 d'abord initié par le ministère des Transports,  
19 c'est une route qui appartenait au ministère des  
20 Transports, sous la responsabilité du ministère des  
21 Transports, aux Îles-de-la-Madeleine, qui était  
22 jugée dangereuse au niveau de la sécurité.

23 Le Ministère devait intervenir pour  
24 corriger la situation. Dans ce secteur-là il y  
25 avait pas de réseau d'aqueduc et de réseau d'égout.

1 De réseau d'aqueduc, il y en avait un, pardon, il  
2 était vieux de quarante (40) ou cinquante (50) ans.  
3 Mais il y avait pas de réseau d'égout, de sorte que  
4 les gens rejetaient leurs eaux usées dans les  
5 fossés en façade de leur résidence. Alors, je  
6 laisse passer les commentaires qui suit (sic).

7 Et donc, il y avait une nécessité,  
8 évidemment, d'inclure au projet de route du  
9 ministère des Transports une implication du  
10 ministère des Affaires municipales pour  
11 reconstruire l'aqueduc à quarante (40) ans. Qui  
12 aurait pu « toffer » encore dix (10) ans ou quinze  
13 (15) ans mais une route dure cent (100) ans, donc  
14 (inaudible) faire l'aqueduc tout de suite et  
15 d'installer le réseau d'égout pour qu'on puisse  
16 traiter les eaux usées des résidences. En même  
17 temps, le ministère des Transports construit un  
18 réseau d'égout pluvial pour gérer la gestion des  
19 eaux pluviales.

20 Donc, dans ce dossier-là, on se retrouve en  
21 deux mille six (2006), de mémoire, Madame la  
22 Présidente, je viens d'arriver chez Roche, c'est un  
23 dossier que je maîtrise très bien puisque c'est un  
24 dossier que j'avais de l'époque de BPR.

25 À cette époque-là, rendu en deux mille six

1 (2006), BPR a confié la responsabilité de ses  
2 mandats des Îles à des ingénieurs qui n'ont pas la  
3 connaissance des Îles; moi, j'y travaillais depuis  
4 vingt-cinq (25) ans, je connaissais tous les  
5 dossiers.

6 Et a confié aussi les dossiers à des... des  
7 porteurs de ballon, qui ne connaissaient pas  
8 vraiment tous (sic) les étapes à faire après un  
9 rapport technique, entre le rapport technique et  
10 l'obtention d'une subvention. Donc, même si c'était  
11 un dossier de BPR la municipalité des Îles  
12 sollicitait Jean Gagnon pour l'aider à faire  
13 avancer son dossier et en contrepartie BPR avait  
14 sous-traité quarante-cinq pour cent (45 %) de tous  
15 ses mandats à Roche, c'est une entente qui  
16 existait.

17 Pour que les dossiers avancent il n'avait  
18 pas le personnel, il n'avait pas les... il n'avait  
19 plus les compétences à l'interne pour pouvoir faire  
20 cheminer ces dossiers-là et il y a une entente de  
21 signée entre BPR et Roche soumise au conseil pour  
22 faire en sorte que les mandats soient partagés.  
23 Donc, sous-traiter, alors, Roche était un sous-  
24 traitant de BPR qui était le mandataire officiel de  
25 la municipalité. Ça c'est une précision que je dois

1 faire. Maintenant pour répondre précisément, je  
2 m'excuse si c'est long, mais je me devais...

3 Q. **[133]** Le contexte?

4 R. ... je me devais de le faire...

5 Q. **[134]** Effectivement?

6 R. ... pour que les gens comprennent bien. Maintenant  
7 pourquoi j'interviens dans un dossier à la place  
8 d'un député pour organiser les rencontres dans le  
9 dossier de Grand Ruisseau, c'est qu'on est en deux  
10 mille six (2006), le gouvernement est libéral et le  
11 député qui a été élu aux Îles-de-la-Madeleine  
12 s'appelle Maxime Arseneau, un ancien ministre qui  
13 est député.

14 Q. **[135]** Qui est le maire des Îles-de-la-Madeleine, à  
15 ce moment-là?

16 R. Joël Arseneau.

17 Q. **[136]** Il y a un lien entre les deux, savez-vous?

18 R. Je ne croirais pas.

19 Q. **[137]** D'accord.

20 R. Peut-être, je n'ai jamais demandé.

21 Q. **[138]** Je vous laisse continuer?

22 R. Alors, Maxime Arseneau est le député du Parti  
23 québécois aux Îles et le parti, le gouvernement au  
24 pouvoir est libéral. Donc, les liens de  
25 communication sont extrêmement difficiles. Alors,



1 dans ce cas, on nous demande, j'ai des courriels de  
2 la municipalité qui nous demande d'intervenir et  
3 d'organiser ce que le député devrait faire auprès  
4 du cabinet, auprès du ministre des Transports,  
5 auprès du ministre des Affaires municipales, auprès  
6 des chefs de cabinet, des attachés politiques, pour  
7 faire progresser le dossier puisque c'est une étape  
8 essentielle dans l'évolution d'un projet.

9 Q. **[139]** Si on peut, Madame Blanchette, exposer  
10 l'onglet 58, qu'on peut immédiatement coter, Madame  
11 la greffière?

12 LA GREFFIÈRE :  
13 1882.

14  
15 178P-1882 : Courriel du 28 novembre 2005 à Marc-  
16 Yvan Côté - horaire jeudi Îles

17  
18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[140]** Donc, c'est un courriel du témoin, Monsieur  
20 Gagnon, adressé à Marc-Yvan Côté et dans lequel on  
21 met en copie conforme Mario Martel, le président et  
22 je pense que vous allez vous-même envoyer une copie  
23 pour vos dossiers. Ça s'appelle Horaire jeudi des  
24 Îles et j'en fais la lecture et après je vous  
25 laisse commenter. Donc :

1 salut Marc-Yvan, le maire et Dg  
2 des îles je présume  
3 seront disponibles pour soit :  
4 et là vous donnez différentes disponibilités et là  
5 après ça vous dites ce qu'il faut :

6 Il faut une rencontre avec

7 • Bruno

8 je présume que c'est Bruno Lortie?

9 R. Exact.

10 Q. **[141]** Du MAMOT pour discuter du décret et  
11 de la programmation

12 et ça vous prend également une rencontre avec :

13 • Luc Berthol

14 qui est venu témoigner ici on se rappellera, du  
15 MTQ pour Grand Ruisseau phasage du  
16 projet 2006-2007

17 Également,

18 • une rencontre avec BPR ROCHE et les

19 îles; pour finaliser le partenariat

20 qui est à hauteur de cinquante-cinq pour cent-  
21 quarante-cinq pour cent (55 %-45 %) en faveur de  
22 BPR je comprends toujours.

23 R. Exact.

24 Q. **[142]** ...salutations et merci pour ton  
25 aide ... en espérant que le

1                                   décret Madelinot 95% soit adopté  
2                                   demain.

3           Ça est-ce qu'on parle du même dossier ou c'est un  
4           autre dossier, parce qu'on veut fixer des  
5           rencontres préliminaires et là on parle d'un décret  
6           demain, je présume que c'est un autre dossier?

7           R. C'est un autre dossier, mais que je me dois  
8           d'expliquer.

9           Q. **[143]** Allez-y?

10          R. Alors, dans l'ordre, évidemment dans ce cas-ci j'ai  
11          probablement que j'ai pas pu passer par mon  
12          supérieur André Côté pour intervenir, intercéder  
13          auprès de Marc-Yvan Côté, je mets le président en  
14          copie conforme pour montrer le sérieux de la  
15          démarche parce que je suis un consultant puis  
16          j'arrive. Et, là, le maire Joël Arseneau et le DG  
17          Hubert Poirier des Îles m'informent qu'ils seront à  
18          Québec telle journée.

19                                Et c'est extrêmement complexe, Madame la  
20          Présidente, d'organiser dans un horaire imposé par  
21          le client des rencontres avec des ministres et des  
22          chefs de cabinet ou des sous-ministres. Normalement  
23          c'est eux qui précisent l'heure et si tu es en  
24          vacances, tu annules tes vacances et tu te  
25          présentes au rendez-vous. Et tu n'a pas une

1 deuxième chance d'avoir un deuxième rendez-vous.  
2 Malgré cela, à cause du contexte que je vous  
3 expliquais, les liens n'étaient pas faciles entre  
4 le comté péquiste et le gouvernement libéral, donc,  
5 on nous demande de jouer le rôle et de faire dans  
6 ce cas-ci du lobbyisme.

7 Q. **[144]** Est-ce que...

8 R. Carrément.

9 Q. **[145]** ... est-ce que vous avez obtenu une rencontre  
10 avec Bruno Lortie suite à ce courriel-là?

11 R. Les rencontres ont eu lieu avec monsieur Berthol  
12 aussi.

13 Q. **[146]** Donc, juste répondre à ma question, donc,  
14 est-ce qu'il y a eu des rencontres suite à votre  
15 demande à monsieur Marc-Yvan Côté d'obtenir une  
16 rencontre avec Bruno Lortie, est-ce que vous avez  
17 obtenu une rencontre?

18 R. Les rencontres ont été obtenues.

19 Q. **[147]** Parfait. Et suite, même question pour  
20 monsieur Berthol, donc, vous demandez à Marc-Yvan  
21 Côté une rencontre avec monsieur Berthol au MTQ,  
22 est-ce que vous avez obtenu la rencontre?

23 R. Exactement.

24 Q. **[148]** Et vous vouliez nous parler également du  
25 quatre-vingt-quinze (95), donc, bref pour la

1 première partie du courriel, je comprends que c'est  
2 un peu ce que vous nous disiez...

3 R. Oui.

4 Q. **[149]** ... c'est-à-dire suite à des discussions,  
5 rencontres, l'un ou l'autre...

6 R. Exactement.

7 Q. **[150]** ... ou les deux avec le maire. Donc, ils vous  
8 font la demande que vous nous avez exprimée. Vous  
9 relayez la demande à Marc-Yvan Côté, c'est bien ce  
10 que ce courriel représente?

11 R. Oui, je voudrais juste préciser...

12 Q. **[151]** Pour le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ?

13 R. ... que la... c'est une demande comme celle-ci est  
14 très difficile parce qu'on impose à des chefs de  
15 cabinet...

16 Q. **[152]** Des horaires ?

17 R. Un horaire. Ça ne veut pas dire que la rencontre a  
18 eu lieu exactement comme celle-là. Peut-être qu'ils  
19 ont dû retarder leur voyage d'une journée et  
20 s'adapter et que les rencontres ont été le soir ou  
21 le matin très tôt. Mais les rencontres ont eu lieu  
22 puisque les projets ont eu lieu et ont été accordés  
23 et financés.

24 Q. **[153]** Et avant qu'on passe au prochain courriel.

25 Vous vouliez nous parler du décret madelinot

1 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) qui, vous  
2 espérez, soit adopté le lendemain?

3 R. Qui vous aidera peut-être à comprendre la  
4 complexité du financement des projets aux Îles-de-  
5 la-Madeleine. Parce que les Îles sont entourées  
6 d'eau salée. Il n'y a pas de rivières, il n'y a pas  
7 de lacs, il n'y a pas d'eau douce. Il y a de l'eau  
8 douce qui est en captivité qui vient de l'eau de  
9 pluie, qui est en réserve insuffisante. Les gens  
10 s'abreuvent à partir de cette eau-là. Les gens,  
11 quatre-vingts pour cent (80 %) de la population  
12 n'ont pas de réseau d'égout, donc rejettent leurs  
13 eaux usées dans cette nappe captive là d'eau douce  
14 qui est maintenue sous pression par de l'eau salée,  
15 donc contaminée. C'est d'une complexité extrêmement  
16 difficile aux Îles de travailler là.

17 Tous les matériaux pour construire des  
18 travaux de génie civil aux Îles doivent être  
19 importés. Pour ceux qui ont eu le plaisir et la  
20 chance d'aller aux Îles en vacances, c'est des îles  
21 magnifiques, c'est en sable. Et le sable, même le  
22 sable des Îles ne convient pas pour faire du béton  
23 ou faire, pour entrer dans la composition du béton  
24 bitumineux ou du béton de ciment. Donc, tous les  
25 matériaux, la plupart, je ne voudrais pas dire

1 « tous » mais presque tous les matériaux sont  
2 importés.

3 De sorte qu'un projet qui coûte un million  
4 (1 M\$) à Rivière du Loup lorsqu'il y a des bancs  
5 d'emprunt puis il y a des MRC à côté, aux îles de  
6 la Madeleine, il n'y a pas de MRC à côté, il n'y a  
7 pas de municipalités à côté, le coût est doublé.  
8 Donc, pour une population... Et on sait que la  
9 densité n'est pas élevée. Il y a une maison à tous  
10 les deux, trois mille pieds. Des fois deux, trois  
11 mille mètres. Donc, il n'y a pas de population. Et  
12 les coûts sont doubles.

13 Et ça a toujours été complexe avec le  
14 ministère des Affaires municipales de faire cadrer  
15 des projets de subvention des îles dans un contexte  
16 où on est toujours hors normes. Coûts par  
17 population trop élevés, peu de densité, puis des  
18 problématiques extrêmement complexes qui amènent à  
19 des coûts plus élevés.

20 C'est une mise au point que je voulais  
21 faire. Et à ce moment-là, il y aurait une intention  
22 du gouvernement, piloté par Nathalie Normandeau, un  
23 mémoire qui avait été fait par le conseil municipal  
24 des îles pour qu'on règle le cas une fois pour tout  
25 et qu'il y ait un décret, donc des normes spéciales





1 Q. **[156]** Donc, c'est une lettre adressée encore une  
2 fois à Marc-Yvan Côté. Proposition des Îles,  
3 Subvention. J'en fais la lecture. Je vous laisse  
4 commenter après.

5 Pièces jointes : lettre Nathalie  
6 Normandeau révisée.

7 C'est à Marc-Yvan Côté. Vous lui écrivez.

8 Salut. Voici la proposition des Îles  
9 que le nouveau maire a signée. C'est  
10 une nouvelle approche qui évite à la  
11 ministre Normandeau d'aller au CT.

12 C'est le conseil du trésor ça?

13 R. Exact.

14 Q. **[157]**

15 Dans le FIMR...

16 Le FIMR, c'est le Fonds pour les subventions dans  
17 les projets de traitement d'eau.

18 C'est une nouvelle approche qui évite  
19 à la ministre Normandeau d'aller au  
20 conseil du trésor. Dans le FIMR, elle  
21 peut octroyer jusqu'à 95 %. J'ai  
22 convaincu les Madelinots de mettre de  
23 l'eau dans le vin et de faire leurs  
24 devoirs pour le seuil minimal et de se  
25 satisfaire de 90 %, ce qui est deux

1                   fois plus que prévu mais moins pire  
2                   que 80 %.

3           Et c'est peut-être cette partie-là qui est plus  
4           intéressante :

5                   Si vous pouviez intervenir pour  
6                   convaincre Bruno, ce serait super et  
7                   dans le contexte actuel avec BPR, cela  
8                   nous aiderait à négocier l'entente de  
9                   sous-traitance pour les Îles. Merci.

10          C'est signé Jean Gagnon. Et on va voir... Et, là,  
11          je n'en ferai pas la lecture. Annexé à ce document  
12          là, Madame Blanchette, peut être juste défiler  
13          rapidement, on voit une lettre datée du trois (3)  
14          février deux mille six (2006) adressée à madame  
15          Nathalie Normandeau. Là, c'est plus technique au  
16          niveau du projet. Et c'est signé à la toute fin par  
17          Joël Arseneau, qui est à ce moment là le maire de  
18          la municipalité des Îles de la Madeleine. Et  
19          l'objet est « Demande de rencontre    Projet du  
20          chemin du Grand Ruisseau ». Donc deux choses. La  
21          dernière partie du courriel, je comprends que vous  
22          demandez une fois de plus l'intervention spécifique  
23          de Marc-Yvan Côté afin de sensibiliser la  
24          problématique du pourcentage de subvention?

25          R. Exact.

1 Q. **[158]** Et vous lui demandez l'intervention auprès du  
2 chef de cabinet de madame Normandeau de façon à ce  
3 que la lettre, lorsqu'elle soit envoyée, quoi,  
4 reçoive un préavis ou soit mieux reçue puisqu'il y  
5 aura eu une espèce de préavis à l'effet qu'une  
6 lettre s'en venait puis que la situation, telle  
7 était la situation, puis telle était la  
8 problématique?

9 R. Donc, l'approche était de modifier la demande  
10 d'aide financière que le conseil avait faite, pour  
11 l'inscrire dans un programme FIMR, c'est le Fonds  
12 d'infrastructure municipale rurale, qui permettait,  
13 en vertu des règles et normes décrétées par  
14 l'Assemblée nationale, de donner le pouvoir à la  
15 ministre ou au ministre d'octroyer jusqu'à quatre  
16 vingt quinze pour cent (95 %) selon certaines  
17 conditions.

18 Cela dit, pour le projet de Grand-Ruisseau,  
19 la population, c'est sur l'île du Cap-aux-Meules et  
20 de Fatima, la population pour laquelle on peut  
21 taxer le projet était plus importante et la  
22 municipalité avait demandé quatre vingt quinze pour  
23 cent (95 %). Et dans ce cas-là, il y avait un refus  
24 des fonctionnaires, évidemment, mais il y avait un

1 refus aussi du milieu politique de dire : « Pour ce  
2 projet-là, vous en demandez trop et ce n'est pas  
3 justifié de demander quatre vingt quinze pour cent  
4 (95 %), donc de payer de cinq pour cent (5 %). Vous  
5 avez assez de payeurs de taxes pour ce projet  
6 typique-là, pour faire en sorte que l'impact fiscal  
7 pour vos contribuables soit correct. »

8           Donc, j'avais intervenu auprès du maire et  
9 du DG pour leur dire : « Écoutez, si vous faites  
10 rien, vous aurez rien. Le quatre vingt quinze  
11 (95 %) ne peut pas passer. Mais repassez une  
12 résolution pour demander quatre vingt dix pour cent  
13 (90 %), déjà vous serez en mode négociation. »  
14 Alors, c'est ce qui explique mon commentaire.

15           Et la proposition initiale du Ministère,  
16 alors, ce qu'on savait à cette époque là c'est que  
17 Bruno Lortie avait confirmé à Marc-Yvan que, à  
18 quatre vingts pour cent (80 %) il était prêt à  
19 donner le O.K. Et donc, entre quatre vingts (80 %)  
20 et quatre vingt quinze (95 %), il y avait encore  
21 une période de négociation qui est normale entre le  
22 milieu municipal et le gouvernement de négociier. Le  
23 maire essaie de toujours aller chercher le maximum

1           pour ses contribuables.

2           Q. **[159]** Normalement.

3           R. Puis c'est normal. Et finalement, le projet s'est  
4           soldé avec une aide financière à quatre vingts pour  
5           cent (80 %).

6           Q. **[160]** Donc, je dois comprendre, dans ce rôle-là,  
7           vous avez joué le rôle qu'un député serait appelé à  
8           jouer dans un dossier plus... pas normal, mais dans  
9           un milieu où il n'y aurait peut être pas de couleur  
10          de parti politique?

11          R. Effectivement. Je vois le doute de madame la  
12          présidente. Ma mémoire m'indique que le dossier a  
13          été subventionné à la hauteur de quatre vingts pour  
14          cent (80 %). Ça pourra être vérifié par la suite.  
15          Mais je ne... je suis persuadé que, à moins...  
16          l'erreur, la mémoire est une faculté qui oublie, je  
17          peux me tromper.

18          (10:50:47)

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[161]** En fait, vous êtes passé du refus à quatre  
21          vingts pour cent (80 %) ?

22          R. Oui.

23          Me SIMON TREMBLAY :

1 Q. **[162]** Si on peut aller à l'onglet 87, on va rester  
2 dans le milieu municipal. Il reste deux points dans  
3 mes points en rafale. Finalement, on va se rendre  
4 jusqu'à la pause, et après la pause on regardera  
5 quatre situations, et ça devrait normalement faire  
6 le tour.

7 Donc, l'onglet 87, c'était l'agenda de  
8 monsieur Gagnon pour l'année quatre vingt dix sept  
9 (97), et on avait montré la première page, la  
10 rencontre avec monsieur Montigny et monsieur  
11 Dumont. Il y a également une deuxième page qui fait  
12 partie toujours de l'agenda de mil neuf cent  
13 quatre vingt dix sept (1997), mais cette fois-ci on  
14 est le dix huit (18) septembre.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 L'agenda quatre vingt dix sept (97) ou quatre  
17 vingt dix huit (98)?

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 C'est l'onglet 87 pour l'agenda de mil neuf cent  
20 quatre vingt dix sept (1997).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Quatre vingt dix sept (97)?

23 Me SIMON TREMBLAY :

1 Q. **[163]** Ce qu'on a vu hier, mais il y avait également  
2 une deuxième page qu'on n'a pas explorée hier. On  
3 voit, donc, le dix huit (18) septembre, c'est  
4 toujours mil neuf cent quatre vingt dix sept  
5 (1997), l'année?

6 R. J'apporterais une précision.

7 Q. **[164]** Allez-y.

8 R. Ma mémoire m'indique que c'est quatre vingt seize  
9 (96).

10 Q. **[165]** Quatre vingt seize (96)?

11 R. C'est pour ça que je l'ai mis, parce qu'avant  
12 quatre vingt seize (96) il y a d'autres rencontres  
13 de ce type là, mais je ne les ai pas produites.

14 Q. **[166]** Elles sont hors mandat, il n'y a pas de  
15 problème. Donc...

16 R. Je pourrai vous le confirmer en revenant de la  
17 pause, j'ai mes agendas avec moi dans ma valise.

18 Q. **[167]** Dans ce cas là, on va traiter le point après  
19 la pause, parce que si c'est le dix huit (18)  
20 septembre quatre vingt seize (96), on est hors  
21 mandat de un mois, donc on va regarder ce point-là  
22 après vérification à la pause.

23 Dernier petit point avant de prendre celle-

1           ci, je comprends que, notamment pour être arrivé en  
2 même temps chez Roche et avoir gradué, monté les  
3 échelons que monsieur Sam Hamad et monsieur Mario  
4 Martel...

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Je m'excuse, juste...

7

8           Me SIMON TREMBLAY :

9           Oui?

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Peut-être serions-nous hors mandat si c'est le dix  
12 huit (18) septembre quatre vingt seize (96), sauf  
13 si ça a des répercussions après. Si cette rencontre  
14 a des répercussions après.

15          Me SIMON TREMBLAY :

16          Mais compte tenu qu'il est onze heures moins cinq  
17 (10 h 55), je suis d'accord avec vous...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          On va vérifier quand même.

20          Me SIMON TREMBLAY :

21          ... on va regarder à la pause pour... je ne veux  
22 pas non plus commencer un dossier si on n'est  
23 effectivement pas pour le terminer. Je vais  
24 vérifier avec le témoin.



1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[168]** Donc, j'étais à vous demander si monsieur Sam  
5 Hamad et monsieur Mario Martel, notamment pour être  
6 entrés chez Roche dans une période concomitante et  
7 avoir gradué les échelons ensemble, il y avait une  
8 proximité entre les deux. Je crois que c'est des  
9 amis ou c'était minimalement des amis à une  
10 certaine époque?

11 R. Moi je suis persuadé que Mario Martel et Sam Hamad  
12 étaient de grands amis, parce que monsieur Martel  
13 me l'a confié à plusieurs reprises. La mémoire  
14 m'indique qu'ils sont arrivés à peu près en même  
15 temps, dans les années quatre vingt treize (93) ou  
16 quatre vingt quatorze (94), dans l'entreprise, et  
17 qu'ils se sont liés d'amitié pour toutes sortes de  
18 raisons, et que ça a toujours été de bons amis.

19 Q. **[169]** Connaissez-vous Benoît Savard?

20 R. Très bien.

21 Q. **[170]** Est-ce que c'est un ami à vous?

22 R. Non. Une connaissance.

23 Q. **[171]** Est-ce que c'est un ami à monsieur Martel?

1 R. Probablement une connaissance d'affaires aussi.

2 Q. **[172]** Vous, est-ce que monsieur Hamad, vous le  
3 connaissez?

4 R. Je...

5 Q. **[173]** Parce que je comprends qu'il a quitté pour la  
6 politique avant votre arrivée chez Roche? Est-ce  
7 que c'est un ami, est-ce que c'est...

8 R. C'est une connaissance d'affaires, à l'époque où il  
9 était chez Roche il était mon compétiteur.

10 Q. **[174]** Il était pas dans le même domaine que vous,  
11 je crois.

12 R. Non plus mais c'est un vice président de chez  
13 Roche; donc, je le côtoyais pas mais c'est un  
14 visage connu parce que, à cause de son implication,  
15 son engagement social dans la communauté etc.

16 Q. **[175]** Je crois que les quatre ensemble vous avez  
17 déjà joué au golf.

18 R. Au moins à une reprise, peut-être deux.

19 Q. **[176]** Je peux comprendre monsieur Hamad, monsieur  
20 Martel de peut-être vouloir jouer au golf mais,  
21 quel est le but, selon vous, de rajouter monsieur  
22 Benoit Savard, je parle peut-être d'une fois en  
23 2006 et vous à ce fousome-là?

24 R. Euh...

1 Q. **[177]** Selon vous évidemment, quel était votre  
2 participation, vous étiez là, je n'y étais pas;  
3 donc, quelle était votre perception de faire partie  
4 d'un foursome avec Benoit Savard, Sam Hamad et  
5 Mario Martel, en quatre-vingt-seize? En deux mille  
6 six, pardon.

7 R. Alors l'intérêt corporatif est évidemment de  
8 maintenir le lien entre le gouvernement. En deux  
9 mille six (2006) Sam Hamad est ministre, Benoit  
10 Savard est directeur-général du Parti libéral pour  
11 l'Est du Québec. Enfin, je sais qu'il est à la  
12 permanence du parti à Québec. Alors, peut-être que  
13 je me trompe un peu sur son titre, là.

14 Q. **[178]** Mais, il a un poste à la permanence du Parti  
15 libéral à Québec.

16 R. C'est un poste très important à la permanence du  
17 Parti libéral à Québec.

18 Q. **[179]** D'accord.

19 R. À ma connaissance, et monsieur Martel. Comme ça  
20 prend un quatrième joueur puis j'étais proche de  
21 monsieur Martel, c'est lui qui était...

22 Q. **[180]** Vous étiez son conseiller à la présidence.

23 R. Conseiller à la présidence, donc il m'invite  
24 également sur le foursome.

25 Q. **[181]** O.K. Et j'imagine qu'on parle pas de dossier,

1 c'est pour apprendre à mieux se connaître.

2 R. C'est ça, comme d'habitude.

3 Q. **[182]** O.K. Monsieur Martel lorsqu'il vous invite,  
4 qu'est-ce qui... comment qu'il vous présente ça?

5 R. Il y a pas de présentation particulière qui me  
6 vienne à l'esprit.

7 Q. **[183]** C'est-tu parce que ça va de soi?

8 R. Ça va de soi.

9 Q. **[184]** O.K. Peut-être juste exposer, pour confirmer,  
10 là, cette partie de golf-là, l'onglet 67.

11 R. Pendant qu'on le montre, je dis que « ça va de  
12 soi », Maître, si vous me permettez.

13 Q. **[185]** Oui.

14 R. Ça va de soi parce que j'ai vu ça plusieurs fois  
15 dans ma vie, d'autant de l'époque de BPR que de  
16 chez Roche.

17 Q. **[186]** Qu'est-ce que vous avez vu plusieurs fois?

18 R. De... de rencontres comme ça entre l'organisation  
19 d'un parti politique et la députation et les chefs  
20 d'entreprise. Alors, ce n'est pas la première fois  
21 que j'ai été jouer au golf avec Benoit Savard et...  
22 et d'autres personnes influentes au gouvernement.

23 Q. **[187]** O.K. Donc, rapidement, là, on voit un  
24 courriel du six (6) juin deux mille six (2006). On  
25 voit Benoit Savard, Sam Hamad, Savard B, donc c'est

1 encore Benoit... Benoit Savard. M Harbour, est-ce  
2 que vous savez ça peut être qui?

3 R. Je crois que c'est une adjointe à monsieur Hamad ou  
4 monsieur Savard.

5 Q. **[188]** On a me dit ici... maître Ramos-Paque  
6 m'indique que ce serait, là, il était organisateur  
7 en chef du Parti libéral du Québec jusqu'en deux  
8 mille sept (2007). Est-ce que ça... ça reflète un  
9 peu ce que vous vouliez nous dire?

10 R. J'ai... j'ai pas... je ne connais pas ce... cette  
11 personne-là.

12 Q. **[189]** O.K. Personnellement...

13 R. Le M Harbour.

14 Q. **[190]** Ah! Non, excusez-moi. La question que... je  
15 vous dis présentement...

16 R. O.K.

17 Q. **[191]** ... que monsieur Benoit Savard...

18 R. Ah! O.K.

19 Q. **[192]** ... on m'informe qu'il était organisateur en  
20 chef du Parti libéral du Québec jusqu'en deux mille  
21 sept (2007), est-ce que ça se peut?

22 R. Oui, puis, là, on est en deux mille six (2006).  
23 Alors, moi, je vous dirais... moi, je vous disais  
24 directeur-général, là. Alors, dans mon esprit,  
25 c'était... c'était le boss à la permanence de

1 Québec.

2 Q. **[193]** Organisateur en chef, on comprend qu'il y a  
3 un poste. Donc, effectivement, je vous reviens à la  
4 question, mais avant, M Harbour, est-ce que vous  
5 savez c'est qui ou...?

6 R. Non.

7 Q. **[194]** Ce serait vraisemblablement un personnel de  
8 soutien de monsieur Hamad ou de monsieur Savard?

9 R. Exact.

10 Q. **[195]** O.K. Donc :

11 Ok pour moi et merci. En espérant  
12 qu'il fasse beau... Benoit...

13 Et là on a une série de courriels, mais le sujet  
14 étant :

15 Golf - lundi 12 juin

16 Et si on descend un peu, Madame Blanchette, on voit  
17 donc que :

18 La partie de golf est confirmé le  
19 lundi 12 juin prochain au Club de Golf  
20 La Tempête - Le départ est prévu à  
21 11h00 et Monsieur Martel sera sur  
22 place à compter de 10h15.

23 Le Golf La Tempête, c'est un club privé ou un club  
24 public?

25 R. C'est un club privé qui a été construit, je pense,

1 en deux mille cinq (2005) par l'un des... par...  
2 par l'un des présidents du conseil d'administration  
3 de chez Roche, donc c'est un club privé auquel  
4 s'est joint plusieurs actionnaires, là, mais Roche  
5 avait, je crois, six... même douze (12)  
6 memberships, six memberships qui se sont après  
7 divisés en deux. Moi, j'en avais un, monsieur  
8 Martel en avait un, et caetera.

9 Q. **[196]** Corrigez-moi, là, je suis pas un joueur de  
10 golf assidu... quelques fois, mais quand on va dans  
11 un club privé, si, moi, je suis invité dans un club  
12 privé, je peux pas payer, c'est le membre du club  
13 privé qui doit payer absolument.

14 R. Exactement, l'entreprise assumait tous les frais.

15 Q. **[197]** Il est onze heures (11 h 00) exactement, donc  
16 je pense que c'est le moment opportun de prendre la  
17 pause.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'on peut coter la pièce?

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui, effectivement.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1884.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Merci beaucoup.

1 178P-1884 : Courriel de Benoit Savard du 6 juin  
2 2006 - Re: Golf - lundi 12 juin  
3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 (11:33:31)

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA GREFFIÈRE :

8 Vous êtes toujours sous le même serment.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[198]** Alors, nous poursuivons avec le témoignage de  
11 monsieur Gagnon ou le témoin A. Deux petites  
12 précisions relativement à certaines de vos réponses  
13 de... d'avant la pause de ce matin. Je vous ai  
14 demandé - parce que je révisais mes notes et j'ai  
15 consulté mes collègues - je vous ai demandé comment  
16 les... est-ce que les partis savaient ou ne  
17 pouvaient ignorer qu'il y avait une utilisation de  
18 prête-nom? C'est-à-dire qu'il y avait un stratagème  
19 de prête-noms, c'est-à-dire que les entreprises  
20 contribuaient généreusement aux partis politiques,  
21 mais... les employés des entreprises, pardon,  
22 contribuaient généreusement aux partis politiques,  
23 mais étant ultimement, pour la plupart et peut-être  
24 pas la totalité, mais pour beaucoup étaient  
25 remboursés.



1 Et en relisant mes notes et votre réponse,  
2 je constate que vous avez sans doute... vous avez  
3 clairement indiqué que le financement sectoriel ne  
4 pouvait être ignoré parce que, notamment, sur les  
5 listes, on voyait telle personne, Roche, Roche,  
6 Roche, Roche, Roche ou BPR, BPR, BPR, de sorte...  
7 ou autres firmes, de sortes qu'on pouvait  
8 clairement voir que c'était du financement  
9 sectoriel. Cela n'empêche pas toutefois que dix  
10 (10) personnes de chez Roche défraient de leur  
11 propre poche, sans être remboursées, le billet pour  
12 une activité donnée.

13 Donc, je vous reposerai la question pour  
14 être certain. Et si vous êtes pas capable, c'est  
15 correct, je veux savoir ce que, vous, vous êtes  
16 capable de me dire au niveau de la connaissance des  
17 partis politiques des stratagèmes de prête-noms par  
18 les différentes firmes sollicitées, nommément la  
19 stratagème de prête-noms et non le financement  
20 sectoriel.

21 R. Pas du point de vue de l'entreprise, mais du point  
22 de vue du parti...

23 Q. **[199]** Du parti, des partis politiques ou des  
24 responsables des partis politiques.

25 R. Bon. Alors, mon expérience avec le financement que

1 j'ai fait lorsqu'on m'a initié dans les années  
2 quatre-vingt-quatorze (94) m'indique que c'était  
3 clair que le mécanisme existait et qu'il fallait...  
4 que le but était de... de trouver le financement  
5 majeur auprès des entreprises. Je vous dis pas  
6 qu'il y avait pas les soupers à spaghetti à vingt-  
7 cinq dollars (25 \$), et caetera, du populaire.

8 Q. **[200]** Mais, encore une fois, ça, c'est le  
9 financement sectoriel. Il y a rien qui veut dire...  
10 il y a rien qui prouve ou qui démontre que les  
11 partis savaient que, bien qu'en sollicitant  
12 l'entreprise, l'entreprise allait rembourser.

13 R. Bon. Le deuxième indicateur que j'ai, c'est à  
14 chaque... pas à chaque, mais des fois souvent on  
15 arrivait pour payer à la réception et le nom de  
16 notre entreprise était indiqué puis, là, on  
17 remettait un chèque, puis souvent on nous demandait  
18 à qui faire le reçu.

19 Q. **[201]** Comme vous avez dit hier.

20 R. Exact.

21 Q. **[202]** Donc, ça, c'est un indice qu'ils sont...

22 R. C'est encore un indice que les gens qui étaient là  
23 savaient bien que c'est moi qui viens au souper ou  
24 au cocktail, mais on fait le reçu à qui, en voulant  
25 quasiment dire « est-ce que t'as dépassé ta limite,

1           puis est-ce qu'on le fait à quelqu'un d'autre. »

2           Q. **[203]** O.K.

3           R. Alors, c'est... vous allez me dire que c'est des  
4           perceptions, là, mais pendant vingt-cinq ou trente  
5           (25-30) ans, je peux vous dire que je pense que je  
6           ne me trompe pas.

7           Q. **[204]** O.K. Et évidemment on rajoute à ça des  
8           expériences comme celles avec monsieur Murray qui  
9           vous... dans lequel vous dites « j'ai de l'argent à  
10          vous donner » et il vous fournit des prête-noms. Et  
11          d'autres expériences au cours de vos vingt-cinq,  
12          trente (25-30) ans de carrière qui vous permettent  
13          aujourd'hui d'affirmer que s'ils ne savaient pas  
14          explicitement, c'était... ils ne pouvaient  
15          l'ignorer minimalement.

16          R. Exact, j'en suis persuadé.

17          Q. **[205]** Si on revient à l'onglet 87 et la rencontre,  
18          donc on a vérifié, il s'agit bien du dix-huit (18)  
19          septembre quatre-vingt-seize (96), toutefois, après  
20          avoir discuté avec le témoin, il semble que la  
21          portée, comme vous le... bien, pas vous le  
22          suggérez, mais comme vous ouvriez la porte, Madame  
23          la Présidente, que la portée de cette rencontre-là  
24          va bien au-delà du dix-neuf (19) octobre quatre-  
25          vingt-seize (96), de sorte que je vais... on va

1           revenir avec ce sujet-là. On voit donc, dans votre  
2           agenda de quatre-vingt-seize (96)... Juste remonter  
3           un peu, Madame Blanchette. C'est bien le dix-huit  
4           (18) septembre? Oui, donc, mercredi, le dix-huit  
5           (18) septembre, on a une rencontre, ça semble être  
6           à midi (12h), « Jean-Paul L'Allier, Café de la  
7           paix ». Quel était l'objet de cette rencontre  
8           prévue à votre agenda, Monsieur Gagnon?

9           R. O.K. Donc, c'était une rencontre où monsieur  
10          L'Allier, maire de Québec, rencontrait son équipe  
11          de financement après... après la campagne de  
12          financement...

13         Q. **[206]** Pour l'année quatre-vingt-seize (96)?

14         R. Pour la quatre-vingt-seize (96), auquel (sic)  
15          j'avais participé.

16         Q. **[207]** À quel titre avez-vous participé à cette  
17          campagne-là?

18         R. Comme solliciteur. On était peut-être, de mémoire,  
19          une dizaine ou une douzaine qui s'étaient... où on  
20          nous avait donné une liste des... d'entreprises à  
21          solliciter, avec le nom des responsables. Et puis  
22          on appelait dans les entreprises, je me souviens  
23          des... de quelques entreprises que j'avais...

24         Q. **[208]** Et les gens qu'on vous indique, on indique  
25          une personne ou cer... ou quelques... une ou

1           quelques personnes?

2           R. Généralement, une personne par firme.

3           Q. **[209]** Une personne par firme, le point de chute.

4           R. Exact. Exact. Vu que j'étais dans le secteur de  
5           l'ingénierie, donc on me donnait pas de... de  
6           firmes d'ingénierie à solliciter. Parce que c'est  
7           plus dur d'obtenir d'un compétiteur de l'argent.  
8           Donc, dans mes listes à moi, je pouvais avoir des  
9           comptables, des avocats, de notaires...

10          Q. **[210]** Des entrepreneurs?

11          R. ... des architectes. Des entrepreneurs, quelque  
12          peu. Mais je peux vous dire que les entrepreneurs  
13          étaient pas de... de grands contributeurs. Parce  
14          que la... le mode de sélection de... pour un  
15          entrepreneur c'est toujours basé sur le bas prix.

16          Q. **[211]** Donc, il y a moins d'intérêt à faire du  
17          lobby... du réseautage.

18          R. Il le fait presque par... parce que la firme  
19          d'ingénieurs l'appelle ou le laboratoire, un bureau  
20          d'avocats l'appelle pour lui dire : « Écoute, peux-  
21          tu m'aider? » Il le fait comme pour dire :  
22          « Écoute, bon, bien, les contacts que j'ai avec  
23          toi, ça vaut ça puis... » Mais pour avoir parlé  
24          avec beaucoup d'entrepreneurs, ça avait peu  
25          d'intérêt pour eux parce que, de toute façon, ils

1           sont choisis toujours sur le plus bas prix, donc ça  
2           avait aucun lien (inaudible).

3           Q. **[212]** Vous sollicitiez, minimalement, des firmes  
4           d'architectes?

5           R. Architectes, avocats, notaires, comptables, des  
6           bureaux de... des grandes maisons de comptables, le  
7           souvenir que j'ai. Quelques entrepreneurs. Des  
8           fournisseurs de biens et services.

9           Q. **[213]** O.K. Bref...

10          R. Imprimeries, n'importe quoi.

11          Q. **[214]** O.K.

12          (11:39:58)

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. **[215]** Vous dites qu'il y avait aucun lien avec les  
15          entrepreneurs, là; il y avait un lien. Parce que  
16          c'est les... les firmes de génie qui sollicitaient  
17          les entrepreneurs parce que les entrepreneurs  
18          savaient que si telle firme de génie obtient le  
19          contrat, c'est celui qui vous aura aidé à  
20          contribuer qui lui-même va avoir le contrat?

21          R. Votre question est très pertinente. Moi, ce que je  
22          comprends...

23          Q. **[216]** Et quelle est la différence entre les deux?

24          R. O.K. Votre question est pertinente. Ce que je  
25          comprends de... d'entrepreneurs qui m'ont exprimé

1 leur opinion par rapport au financement politique  
2 au travers des dernières années, ils contribuaient  
3 également un peu comme les firmes, pour pas prendre  
4 le risque d'être mis sur la bande de côté. Alors,  
5 mille dollars (1000 \$), quand t'es en affaires,  
6 c'est pas cher pour... pour s'acheter une police  
7 d'assurance. Et, deux, ils n'y voyaient encore  
8 moins d'intérêt qu'un cabinet conseil comme un  
9 cabinet d'avocats ou un cabinet de... de génie-  
10 conseil ou d'architectes puisque les contrats sont  
11 donnés par des critères de sélection basés sur la  
12 compétence par des comités de sélection. Autrefois  
13 dans les années quatre-vingt-dix (90) c'était  
14 presque directement par le milieu politique avec un  
15 système de boulier qui s'appelait le système  
16 Rosalie, si vous avez déjà entendu parler de ce  
17 système-là. Donc, les entrepreneurs y voyaient  
18 moins d'intérêt, mais c'était plus pour parce que  
19 c'était la personne qui l'appelait. Donc, si c'est  
20 un ingénieur qui l'appelle puis qu'il est en train  
21 de faire un projet avec lui, bien il s'achète lui  
22 une police d'assurance avec l'ingénieur ou avec le  
23 cabinet d'avocats qui le sollicite. Ça va. Vous  
24 voyez la différence.

25 (11:41:43)

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[217]** Donc, si on revient à votre rôle. Bref, vous  
3 aviez un rôle de solliciteur auprès du parti du  
4 maire L'Allier, quand... quand avez-vous débuté  
5 cette fonction-là?

6 R. Mon souvenir m'indique que je l'ai fait en quatre-  
7 vingt-seize (96) et je l'ai en quatre-vingt-dix-  
8 sept (97), rappelez-vous qu'en quatre-vingt-dix-  
9 sept (97) il y a eu une campagne électorale,  
10 quatre-vingt-dix-sept (97)...

11 Q. **[218]** Au Québec.

12 R. ... deux mille un (2001).

13 Q. **[219]** O.K.

14 R. Les élections, si je ne me trompe pas, quatre-  
15 vingt-dix-sept (97), deux mille un (2001), donc,  
16 c'était quatre-vingt-dix-sept (97). Je l'ai fait  
17 deux fois. Le deuxième souper avec monsieur  
18 L'Allier était au restaurant Vido, je ne le  
19 retrouve pas dans mon agenda, mais je sais où il  
20 était, au deuxième étage dans un salon privé et  
21 cette rencontre-là était avec évidemment le maire,  
22 son chef de cabinet et les solliciteurs comme pour  
23 se taper dans les mains puis dire bien on a fait,  
24 on a réussi nos objectifs.

25 Q. **[220]** Et est-ce que vous étiez le seul solliciteur



1 à avoir comme mandat de solliciter des entreprises  
2 ou des personnes ressources au sein d'entreprises?

3 R. Je vous disais tantôt de mémoire environ une  
4 quinzaine. Le système est toujours un peu  
5 pyramidal, il y a quelqu'un qui est en charge de la  
6 structure et qui délègue à deux ou trois personnes,  
7 puis ces deux ou trois personnes-là sont  
8 responsables de cinq autres. Ça fait que, là, avec  
9 ça on réussit à... à réussir à facilement contrôler  
10 et atteindre les objectifs pour s'assurer que à  
11 chaque semaine on puisse faire un suivi puis qu'on  
12 s'en va vers l'atteinte de l'objectif.

13 Q. **[221]** D'accord. Et donc, je comprends qu'à ces  
14 soupers-là celui de quatre-vingt-seize (96) et  
15 celui de quatre-vingt-dix-sept (97) que monsieur  
16 L'Allier est présent?

17 R. Oui.

18 Q. **[222]** Et son personnel politique, bref les gens  
19 importants, les hauts dirigeants du parti, tout le  
20 monde est là?

21 R. Le souvenir que j'ai, oui, je peux même nommer des  
22 noms si vous souhaitez, mais il faut dire dans  
23 l'histoire de tout ça c'est que l'ex-chef de  
24 cabinet de Jean-Paul L'Allier qui est Jean Lemay,  
25 qui a quitté un court instant pour fonder son

1 cabinet de communications, mais est devenu vice-  
2 président communications et marketing chez BPR à  
3 partir je vous dirais quatre-vingt-seize (96). Il  
4 avait un titre évidemment aux comm, puis que c'est  
5 un peu son métier, mais son mandat était de  
6 maintenir les liens avec le pouvoir politique du...  
7 de la Ville de Québec. Et c'était très politique.

8 Q. **[223]** Est-ce que vous avez autre chose à ajouter  
9 quant à... le financement de parti politique à la  
10 Ville de Québec à ce sujet-là?

11 R. Non, ça a été à peu près les seules expériences que  
12 j'ai eues dans le financement municipal au Québec.

13 Q. **[224]** Parfait. Donc, on va passer maintenant, il  
14 resterait quatre sujets, quatre dossiers plus  
15 importants.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Est-ce que vous voulez modifier le titre de  
18 l'onglet finalement qui n'est plus la bonne?

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Oui, on va séparer, on va recoter donc la deuxième  
21 pièce puisque c'est une année différente. Donc, à  
22 la pause, on fera les changements pour le dépôt  
23 éventuel sur le site Internet et au greffe de la  
24 Commission. Donc, on peut coter la seconde page qui  
25 sera séparée puisque c'est l'agenda de quatre-

1 vingt-seize (96). Donc extrait de l'agenda de mil  
2 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) de monsieur  
3 L'Allier. Donc ce sera donc sous la cote, Madame la  
4 greffière?

5 LA GREFFIÈRE :  
6 1885.

7  
8 178P-1885 : Extrait de l'agenda du témoin A - 16  
9 au 22 septembre 1996

10

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[225]** Donc...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Attendez juste un instant!

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 La première page de son agenda alors?

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Reste la même cote qu'on a cotée hier.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais c'était donc de mil neuf cent...

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Quatre-vingt-dix-sept (97).

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Quatre-vingt-dix-sept (97).

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Oui. Et la seconde page étant de quatre-vingt-seize  
4 (96), à ce moment-là on va la coter avec la cote  
5 qu'on vient de lui donner, qu'on va lui donner.

6 LA GREFFIÈRE :

7 À moins qu'on mette point 1, point 2.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Non, on va les séparer, parce que c'est deux  
10 choses, c'est deux sujets différents, bien que ça  
11 provient de la même source. C'est deux sujets  
12 différents. Donc on va les séparer. Ce sera plus  
13 sage comme ça.

14 Q. **[226]** Donc, premier des quatre sujets qu'il reste à  
15 aborder. On a vu que vous avez été appelé à faire  
16 plusieurs contributions à différents partis  
17 politiques, que ce soit des contributions  
18 personnelles ou via différents stratagèmes que vous  
19 nous avez expliqués depuis hier matin. On a vu  
20 lorsqu'on a vu votre tableau de contributions que,  
21 à l'exception d'une contribution en deux mille dix  
22 (2010) à une amie, vous n'avez jamais payé de votre  
23 propre poche les contributions que vous avez pu  
24 faire, incluant celles de votre conjointe?

25 R. Je maintiens cette réponse.

1 Q. **[227]** Je crois, parce que monsieur Côté est venu  
2 témoigner, André Côté, que, pour obtenir de  
3 l'argent, pour vous faire rembourser, vous avez  
4 fait, établi ou mis sur pied, et avec qui, vous  
5 nous le direz, mais un stratagème ou une façon de  
6 faire, bref, un stratagème de fausses facturations  
7 de façon à ce que vous puissiez être remboursé pour  
8 vos diverses contributions de part et d'autre,  
9 n'est-ce pas?

10 R. Oui. Exact.

11 Q. **[228]** Expliquez-nous sommairement le stratagème, la  
12 façon de faire. Et on a quatre, trois ou quatre ou  
13 cinq pièces, notamment les trois, les factures en  
14 question, qu'on regardera, et vous pourrez à ce  
15 moment-là nous donner plus de détail, mais peut-  
16 être pour commencer avant qu'on y aille avec ces  
17 pièces-là, sommairement, la façon de faire, bref,  
18 quel stratagème utilisiez-vous pour pouvoir vous  
19 faire rembourser vos contributions politiques?

20 R. D'abord, dans votre question, je préciserais  
21 quelque chose : Quel stratagème Roche utilisait  
22 pour me rembourser. C'est très important. Moi,  
23 j'étais un consultant. Et c'est un système qui a  
24 commencé petit par une demande : « Fais-moi donc un  
25 chèque de deux mille (2000 \$) pour une activité. »

1 Et on sait qu'on va se faire rembourser dans  
2 quelques jours qui suivent. Donc, quand j'étais  
3 chez BPR, on se faisait rembourser soit par nos  
4 actions ou soit par un vice-président plus  
5 important. Donc, je m'attendais à ça au tout début  
6 chez Roche. Finalement, ce n'est pas venu comme ça.  
7 Il y a eu quelques cas où c'était... j'étais  
8 remboursé par soit André Côté ou France Michaud.  
9 Mais dans quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des  
10 cas, vu que j'étais un consultant, ce qu'ils ont  
11 proposé, c'est que je procède par de la facturation  
12 pour des honoraires.

13 Q. **[229]** Mais vous étiez déjà, en étant consultant,  
14 vous facturiez déjà Roche. Donc, qu'est-ce qu'il y  
15 avait de différent cette fois-là?

16 R. Bon, bien, dans mon contrat, il y avait une clause  
17 évidemment de bonification qui prévoyait des bonis,  
18 je ne sais pas si j'ai l'obligation de dire les  
19 montants, mais donc il y avait une obligation, il y  
20 avait une clause qui prévoyait des bonis de  
21 performance, un taux horaire pour un nombre  
22 d'heures fixé dans l'année...

23 Q. **[230]** Douze cents (1200) heures vous avez dit.

24 R. Oui. À un taux horaire. Et puis il y avait un boni  
25 annuel qui était calculé selon diverses méthodes

1 pour en arriver à un boni annuel plus un boni de  
2 fin de contrat à la fin de mes cinq... Mon contrat  
3 était de cinq ans. Et donc, à l'intérieur de cette  
4 clause de boni là, Roche a utilisé cette clause-là  
5 pour me demander de faire des factures sans détail  
6 où on indiquait « boni de performance ». Puis il  
7 n'y avait pas plus. Et avec un montant fixe. Par  
8 exemple, vous voulez que je rentre, que je sois  
9 superficiel, là, macroscopique, si Roche me devait  
10 dix mille (10 000 \$), donc c'est dix mille  
11 (10 000 \$) après impôt que, moi, j'ai donné, il  
12 fallait que je facture vingt mille (20 000 \$) plus  
13 TPS et TVQ, ça faisait vingt-trois mille  
14 (23 000 \$). Donc, je faisais une facture de vingt-  
15 trois mille (23 000 \$) à Roche.

16 Q. **[231]** Pour vous faire rembourser?

17 R. Le dix mille (10 000 \$) que j'ai donné par chèques  
18 au fil des... mettons pour les deux ou trois  
19 derniers mois.

20 Q. **[232]** Est-ce qu'il arrivait que vous facturiez  
21 d'autres entités que Roche, dans l'objectif de vous  
22 faire rembourser vos différentes contributions?

23 R. Ma mémoire à ce niveau-là est assez bonne. En deux  
24 mille cinq (2005), évidemment, il n'y en a pas eu,  
25 je commençais. Même, vous avez compris que j'ai

1           commencé plus réellement chez Roche en deux mille  
2           six (2006). Alors, dès deux mille six (2006), je  
3           pense, trois ou quatre mois plus tard, on m'a donné  
4           un boni de performance, alors que normalement, ça  
5           devrait être à la fin de l'année.

6                       Alors, j'ai un boni de performance qui  
7           m'est donné en deux mille six (2006) et en deux  
8           mille sept (2007), des bonis qui sont pour moi de  
9           réelles factures puisque je facture des honoraires,  
10          je les déclare dans mes rapports d'impôts, je paie  
11          mes impôts, je fais mes remboursements à tous les  
12          trimestres aux Revenu Québec et Canada pour les  
13          taxes, TPS, TVQ. Mais Roche, de la façon qu'ils la  
14          comptabilisent maintenant, doit s'organiser pour la  
15          rentrer dans leur mécanisme de gestion interne.

16          Q. **[233]** Dans la comptabilité interne?

17          R. Dans la comptabilité, pour aller l'attribuer dans  
18          un poste budgétaire qui était de leur  
19          responsabilité. Et des fois, c'était lourd, puisque  
20          lorsqu'ils la comptabilisaient dans un projet en  
21          cours avec un client, ça ne veut pas dire que  
22          c'était de la surfacturation, mais lorsque ça  
23          rentrait dans le budget d'un mandat déjà accordé,  
24          là c'était plus lourd, évidemment. Lorsque ça  
25          passait sur un budget corporatif qu'un vice-



1 président a pour ses propres opérations, ou un  
2 président, donc, c'était un peu plus facile. Mais  
3 ça vous explique un peu, macroscopiquement, comment  
4 ça fonctionnait pour deux mille six (2006) et deux  
5 mille sept (2007).

6 En deux mille huit (2008) et deux mille  
7 neuf (2009), je ne sais pas qu'est-ce qui s'est  
8 passé, mais la méthode a changé et on a demandé la  
9 même chose, mais en facturant des compagnies amies  
10 ou proches ou des compagnies affiliées à Roche,  
11 dont notamment Pluritec, qui est une compagnie où  
12 Roche détient cinquante pour cent (50 %), à peu  
13 près, ou... vous m'excuserez le pourcentage, je ne  
14 suis pas actionnaire. FBG, qui est une compagnie de  
15 la Beauce, au moment où Roche allait acheter FBG,  
16 donc quelques jours avant d'acheter FBG, j'ai  
17 facturé FBG, qui alors, FBG a facturé Roche. Alors,  
18 c'était comme un système...

19 Q. **[234]** Triangulaire, si on veut?

20 R. Triangulaire, oui, effectivement. Qui permettait  
21 de... donc, moi j'étais payé par une autre firme  
22 d'ingénieurs-conseils, puis l'autre firme  
23 d'ingénieurs-conseils se faisait payer par Roche.  
24 Et ça, c'est arrivé à quatre reprises en deux mille  
25 sept (2007) et deux mille huit (2008) et deux mille

1           neuf (2009), par quatre entreprises que je peux  
2           vous citer de mémoire, ou sinon...

3           Q. **[235]** Bien, allez-y de mémoire, puis on...

4           R. Alors, de mémoire, la firme FBG, Pluritec, Noram  
5           et... Noram qui est une compagnie de Montmagny, FBG  
6           de la Beauce, Pluritec de Trois-Rivières, et  
7           Kwatroe de Gaspé.

8           Q. **[236]** D'accord. Donc, on va le voir tout à l'heure,  
9           mais avant de regarder les pièces, ce stratagème,  
10          cette façon de faire-là à l'interne chez Roche,  
11          c'est bien connu? Je veux dire, c'est au su, vous  
12          faites ça caché ou c'est au su de votre supérieur,  
13          minimalement, ou de madame Michaud?

14          R. Non. C'est à la demande... évidemment, que  
15          lorsqu'on doit me rembourser, et mon patron  
16          officiel en termes administratifs de mon contrat  
17          c'est Mario Martel, donc c'est Mario Martel qui  
18          signe toujours mes factures.

19          Q. **[237]** Parfait. Donc, je comprends...

20          R. Alors, cela s'organise avec Mario Martel.

21          Q. **[238]** Donc, je comprends qu'à l'interne chez Roche,  
22          on est au courant de votre façon de faire. Je  
23          comprends que la raison de cette façon de faire-là  
24          c'est pour rembourser les contributions aux partis  
25          politiques. Savez-vous si les partis politiques qui

1 ont reçu les contributions en lien avec ces  
2 factures-là sont au courant de cette façon de  
3 faire-là, de ce stratagème-là?

4 R. Je suis persuadé que non.

5 Q. **[239]** On peut débiter avec l'onglet numéro 5. S'il  
6 vous plaît, Madame Blanchette, on peut  
7 immédiatement peut-être le coter, donc, Madame la  
8 greffière, s'il vous plaît.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1886.

11 (11:54:34)

12

13 178P-1886 : Fausse facturation entre le témoin A,  
14 Groupe-conseil Roche et Consultants  
15 FBG

16

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[240]** Donc, ce qu'on voulait faire, compte tenu que  
19 c'est assez technique pour les quatre prochains  
20 documents, au lieu qu'on se répète, je vais vous  
21 laisser décrire ce qu'on voit à l'écran.

22 R. Alors, la compagnie que je facture c'est FBG  
23 Consultants, qui est une compagnie de la Beauce. La  
24 facture est faite du trente (30) décembre deux  
25 mille sept (2007), et je crois qu'il y en a une du

1 début janvier deux mille huit (2008).

2 Q. **[241]** Si on tourne la page, effectivement. On va  
3 peut-être commencer avec la première. Donc on voit,  
4 c'est une facture pour seize mille dollars  
5 (16 000 \$)?

6 R. Oui.

7 Q. **[242]** Plus, comme vous le disiez, on rajoute les  
8 taxes. Puis si on va à la deuxième page...

9 R. Donc elle est effectivement, du vingt et un (21)  
10 janvier deux mille huit (2008).

11 Q. **[243]** Donc c'est la seconde facture.

12 R. Donc au mois de décembre deux mille sept (2007)  
13 puis au début, janvier deux mille huit (2008), là.  
14 C'est à toutes fins pratiques la même date.

15 Q. **[244]** Oui, c'est...

16 R. « Honoraires professionnels pour services rendus de  
17 novembre à janvier 2008 ». DDA veut dire  
18 « développement des affaires ».

19 Q. **[245]** Et selon entente?

20 R. Selon entente, alors sept mille (7 000 \$) pour  
21 cette facture-là et je crois treize mille  
22 (13 000 \$) pour l'autre, de mémoire, là, si vous  
23 pouvez remonter.

24 Q. **[246]** Seize mille (16 000 \$), oui. Oui seize mille  
25 (16 000 \$).

1 R. Seize mille (16 000 \$).

2 Q. **[247]** On a donc un total de vingt-trois mille  
3 (23 000 \$).

4 R. Vingt-trois mille (23 000 \$) plus les taxes qui  
5 s'ajoutent.

6 Q. **[248]** S'ajoutent. Parfait. Et on a une série de  
7 courriels qui sont annexés à ça. Bon seulement  
8 c'est des échanges entre les Consultants FBG et  
9 monsieur Simon Veilleux qui est ingénieur là-bas,  
10 ainsi que vous et Martin Bergeron. C'est quelqu'un  
11 de chez Roche ou de chez FBG?

12 R. Martin Bergeron est le vice-président principal du  
13 secteur bâtiments chez Roche.

14 Q. **[249]** Chez Roche.

15 R. Pour m'aider dans ma compréhension et, m'aider là  
16 dans ma mémoire...

17 Q. **[250]** Vous avez, peut-être pour vous aider encore  
18 mieux, à votre gauche, vous avez à l'onglet 5 le  
19 document puisqu'il fait plusieurs pages. Ça va  
20 éviter à madame Blanchette de...

21 R. Oui.

22 Q. **[251]** ... de se parcourir. Donc, prenez quelques  
23 instants pour regarder. Dites-nous s'il y a quelque  
24 chose à souligner dans les courriels et pendant ce  
25 temps-là, nous, on va coter la pièce.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est fait.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[252]** C'est fait? Oh! pardon. Excusez, oui. Bon,  
5 j'essaie de remplir le temps. Donc prenez le temps  
6 de le lire et on va attendre.

7 R. Oui, parfait. Alors, évidemment un courriel, il  
8 faut toujours commencer par le bas, là.

9 Q. **[253]** Oui.

10 R. Donc le vingt-cinq (25) janvier deux mille huit  
11 (2008), j'écris à Simon Veilleux qui est le  
12 directeur du bureau ou le président de FBG  
13 Consultants ou directeur du bureau.

14 Q. **[254]** Peu importe.

15 R. Peu importe. Alors :

16 Bonjour. Voici la facture que je  
17 propose. Il faudrait voir avec le  
18 chargé de projet du RTC

19 c'est la Régie des transports de la Capitale.

20 Q. **[255]** Ou le réseau, bien, les transports en commun,  
21 les autobus à Québec.

22 R. Transport, oui :

23 pour ne pas qu'on se fasse bloquer aux  
24 payables. Dès que j'ai ta  
25 confirmation, je vais ajuster les

1                                   travaux en cours du projet pour  
2                                   annuler l'impact

3           En fait, c'est Simon Veilleux qui m'écrit ça, hein.

4   Q. **[256]** Oui.

5   R. Bon, c'est ça. Alors, ça marchait plus dans ma  
6       lecture parce que je me disais, comment ça se fait  
7       que c'est moi qui écrit ça, là. Alors, Simon  
8       Veilleux, d'abord ce que je dois dire au préalable,  
9       ce qui est très important. Une fois que Roche a  
10      pris la décision qu'il me devait, qu'il avait pris  
11      la... il me devait vingt... dix-sept (17 000 \$)  
12      plus seize (16 000 \$), donc vingt-trois mille  
13      (23 000 \$). Mon calcul est-tu bon?

14   Q. **[257]** Oui.

15   R. Oui? Plus taxes. Alors vingt-trois mille (23 000 \$)  
16      donne à peu près onze mille cinq cents dollars  
17      (11 500 \$) en contributions qu'il me doit, plus les  
18      impôts, vingt-trois mille (23 000 \$). Alors, une  
19      fois qu'il a pris la décision de le faire, André  
20      Côté a parlé à Simon Veilleux pour lui dire écoute,  
21      monsieur Gagnon va te produire une facture de  
22      vingt-trois mille (23 000 \$) et ils se sont  
23      entendus pour mettre, imputabiliser ces deux  
24      factures-là finalement, au lieu d'être une de  
25      vingt-trois mille (23 000 \$), ça a été deux, sur un

1           projet en cours que Roche faisait à cette époque-  
2           là. C'est un projet de construire les... un immense  
3           entrepôt pour les autobus, là, de la communau... de  
4           la Capitale, Régie de transport de la Capitale. Et  
5           lorsque Simon m'écrit, il me dit, voici la facture  
6           que je propose. Il faudrait voir avec le chargé de  
7           projet du RTC, qui est Martin Bergeron, le vice-  
8           président principal, pour ne pas qu'on se fasse  
9           bloquer aux payables, parce que ce qu'il faut  
10          comprendre là-dedans, c'est que ces factures-là  
11          sont gérées par du personnel clérical au  
12          département de comptabilité...

13        Q. **[258]** Qu'on veut pas nécessairement mettre au  
14        courant de cette façon de faire.

15        R. Effectivement, puis de voir arriver des affaires  
16        comme ça qui sont pas les contrats, donc ça peut  
17        soulever des doutes, donc il faut être très  
18        prudents.

19        11:59:38

20        LA PRÉSIDENTE :

21        Q. **[259]** Donc, est-ce que je comprends que ces  
22        compagnies-là étaient en quelque sorte fraudées ou  
23        c'était des compagnies facilitatrices?

24        R. Facilitatrices et qui est devenue, dans le mois  
25        suivant, une entité à part entière de Roche.



1 Q. **[260]** O.K.

2 R. Roche a acheté FBG dans le mois suivant cette  
3 facturation-là.

4 Q. **[261]** O.K. Et donc, FBG savait que la facture  
5 n'était pas pour des vrais travaux effectués, mais  
6 que c'était pour vous rembourser ou rembourser  
7 quelqu'un de Roche?

8 R. Même si je ne suis pas témoin de la discussion que  
9 mon vice-président André Côté a eue avec Simon  
10 Veilleux, mais, même si on lui disait pas, un gars  
11 de quarante-cinq (45) ans est capable de comprendre  
12 que si on lui envoie deux factures de vingt-trois  
13 mille (23 000) puis que lui doit facturer une autre  
14 entité vingt-trois mille (23 000) et qu'il n'y a  
15 jamais eu de service rendu, donc c'est pour quelque  
16 chose qui est anormal.

17 (12:00:39)

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[262]** Si on va à la page numéro 4. On a vu, là,  
20 d'ailleurs... peut-être... on a vu qu'à la page  
21 numéro 2, la deuxième facture était datée du vingt  
22 et un (21) janvier deux mille huit (2008). Si on va  
23 à la page 4, Madame Blanchette. O.K., c'est  
24 parfait. On voit donc, ici, une facture adressée à  
25 Roche, du vingt et un (21) janvier deux mille huit

1 (2008), à l'attention de Martin Bergeron, « Réseau  
2 capitale Centre Métrobus », et on voit « Honoraires  
3 professionnelles, conception plomberie », on voit  
4 vingt-trois mille dix dollars (23 010 \$). Est-ce  
5 que je dois comprendre de votre dernière réponse  
6 que ça c'est FBG qui refacture à Roche le vingt-  
7 trois mille (23 000) que vous lui avez facturé?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[263]** Et le dix dollars (10 \$) c'est pourquoi,  
10 selon vous?

11 R. Si vous regardez le détail, au lieu... parce que,  
12 effectivement, FBG, dans... même s'il n'était pas  
13 encore acheté par Roche, il y avait déjà des  
14 ententes de... de conclues pour un achat éventuel,  
15 là. Les ententes préalables étaient faites, il  
16 restait les « due diligence » à compléter pour  
17 conclure les transactions. Et plutôt que de marquer  
18 horaire (sic) professionnel à forfait, vingt-trois  
19 mille (23 000), alors leur décision ça a été de  
20 justifier des honoraires supplémentaires pour la  
21 conception du projet. Donc, comme une demande de  
22 budget supplémentaire que FBG faisait à Roche. Et  
23 c'est la façon que je le comprends, en justifiant  
24 des heures d'ingénieurs, de techniciens,  
25 dessinateurs...

1 Q. [264] Ça va.

2 R. ... avec le taux horaire.

3 Q. [265] On voit ce qui est écrit. Parfait. Si on va  
4 en haut de la page 6, donc on voit qu'il y a une  
5 série de correspondances, la pièce est produite,  
6 donc vous pourrez voir en détail, Madame la  
7 Présidente, Monsieur le Commissaire. Donc, en haut  
8 de la page 6, je pense qu'il y a un autre élément  
9 important. C'est monsieur Veilleux qui dit, suite à  
10 différents échanges... On peut peut-être descendre  
11 un peu, d'ailleurs. Juste en bas, on voit donc,  
12 « Salut », vous vous adressez... Encore, encore,  
13 s'il vous plaît. Merci. Donc, on voit « Salut »...  
14 vous vous adressez à monsieur Veilleux :

15 Salut Simon, peux-tu me confirmer si  
16 les autorisations de paiements ont été  
17 faites par FBG. Martin Bergeron a  
18 autorisé le tout cette semaine.

19 Et si on monte un petit peu. On monte, oui. On voit  
20 donc, monsieur Veilleux qui répond au courriel, il  
21 dit :

22 Nos chèques sont prêts, nous les  
23 postons dès que nous aurons reçu  
24 l'argent de Roche.

25 Est-ce que je dois comprendre que monsieur

1           Veilleux... et corrigez-moi si je me trompe, que  
2           monsieur Veilleux dit : « Parfait, nous, on va  
3           envoyé l'argent à monsieur Côté... - pas Côté, ça  
4           c'est pas vous, monsieur Gagnon - on va envoyer  
5           l'argent à monsieur Gagnon une fois que Roche aura  
6           acquitté la facture », que l'on vient de voir à la  
7           page 4 du document. Est-ce que mon interprétation  
8           semble logique?

9           R. Elle est tout à faite exacte. Et, si vous voyez, il  
10          y a une relance qui est faite environ une semaine  
11          ou deux après la production des factures. Pour  
12          s'assurer que... que les paiements vont se faire  
13          puis que personne a laissé ça sur un panier puis  
14          que, finalement, ça va prendre trois mois, donc  
15          c'est une relance normale. Puis vous voyez, dans le  
16          courriel, que tout ça, le vice-président principal  
17          du secteur en question, pour lequel la facture sera  
18          comptabilisée, est informé de tout ça et il  
19          confirme qu'il a fait son travail au niveau de la  
20          comptabilité pour faire en sorte que tout ça soit  
21          camouflé.

22          Q. **[266]** O.K. Et si on va à la dernière page du  
23          document pour clore avec cette pièce-là, on va voir  
24          - encore une fois corrigez-moi si mon  
25          interprétation est erronée - on va voir que, dans

1 le fond, c'est le relevé, si on veut, qui  
2 accompagne le chèque des consultants FBG à votre  
3 attention. Et on voit donc les numéros de facture,  
4 les dates des factures, les montants bruts. Et on  
5 voit que la somme de vingt-trois mille dollars  
6 (23 000 \$) plus taxes vous a été effectivement  
7 acheminée par chèque de la part de FBG?

8 R. Exact.

9 Q. **[267]** Est-ce que ma compréhension est bonne?

10 R. Oui.

11 Q. **[268]** Si on regarde maintenant l'onglet 6, Madame  
12 Blanchette, qu'on peut immédiatement coter, Madame  
13 la greffière s'il vous plaît.

14 LA GREFFIÈRE :

15 1887.

16

17 178P-1887 : Fausse facturation entre le témoin A,  
18 Groupe-conseil Roche et Kwatröe

19

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[269]** On voit cette fois-ci, l'échange a lieu avec  
22 Kwatröe. Peut-être suivre, si on va à la première  
23 page, un peu dans le bas. Donc Mario Crousset.  
24 C'est quelqu'un de chez Kwatröe, ça, Monsieur  
25 Gagnon?

1 R. C'est le président de la firme Kwatrøe, qui est une  
2 firme d'ingénieur-conseil à Gaspé.

3 Q. **[270]** Parfait. Vous lui écrivez et vous dites :

4 Tel que discuté. Dis-moi si OK. Si  
5 oui, prépare une facture de vingt  
6 mille (20 000 \$) forfait pour relevés  
7 d'arpentage selon entente. Bonne  
8 journée!

9 R. Là, on ne le voit pas à l'écran, Maître.

10 Q. **[271]** Excusez-moi, donc, c'est en bas de la  
11 première page, Madame Blanchette. O.K. On vient de  
12 le lire. Donc, je comprends que... On peut remonter  
13 un peu. Merci. On voit donc que vous transférez  
14 factures janvier et mai deux mille neuf (2009). On  
15 voit... Si on tourne la page, on va à la deuxième  
16 page, Madame Blanchette, on va donc voir en annexe  
17 deux factures. Vous dites dans le titre « facture  
18 janvier et mai deux mille neuf (2009) », mais on  
19 voit que la facture est datée de janvier et mai  
20 deux mille huit (2008). S'agirait-il d'une coquille  
21 ou...

22 R. C'est effectivement une coquille.

23 Q. **[272]** Donc, encore ici un peu la même chose, vous  
24 facturez à Kwatrøe, vous faites deux factures. La  
25 première, si on descend un peu, Madame Blanchette,

1           donc la première, huit mille dollars (8000 \$), on  
2           ajoute les taxes applicables. Si on continue à  
3           descendre s'il vous plaît. On voit une deuxième  
4           facture de mai deux mille huit (2008), une autre,  
5           encore une fois un forfait, douze mille dollars  
6           (12 000 \$). On a donc un total de dix-huit mille  
7           dollars (18 000 \$) plus taxes?

8           R. Moi, je dirais vingt mille (20 000 \$).

9           Q. **[273]** Oui. C'est huit. Je pensais que c'était six.  
10          Pardon. Donc vingt mille dollars (20 000 \$) plus  
11          taxes. Et si on revient à la première page pour  
12          continuer la suite des courriels, Madame  
13          Blanchette. On avait le premier. On descend un  
14          petit peu. Parfait. On peut remonter un peu. On  
15          peut redescendre encore un peu. Il faut avoir les  
16          deux courriels. Un dernier coup s'il vous plaît.  
17          Merci. Donc, monsieur Crousset vous répond :

18                            On a-tu besoin du numéro de PO pour la  
19                            facturation chez vous ou je passe cela  
20                            sur le numéro de projet de RAR, tu en  
21                            parleras à Claude car chez vous cela  
22                            va passer sur ses dépenses de projet.

23          Qu'est-ce qu'on doit comprendre?

24          R. Vous avez compris que, dans le...

1 Q. **[274]** Excusez-moi! Juste avant, il dit :

2 C'est parti à la facturation.

3 Et après ça, il vous pose la question. Qu'est-ce  
4 qu'il entend par cette question-là selon vous?

5 R. O.K. Alors, dans le courriel d'avant, je lui  
6 demande si O.K. pour les factures.

7 Q. **[275]** Oui.

8 R. Pour le vingt mille (20 000 \$). C'est parce que  
9 j'avais reçu l'autorisation de Roche de communiquer  
10 avec la compagnie Kwatröe pour leur envoyer une  
11 facture de vingt mille (20 000 \$).

12 Q. **[276]** O.K.

13 R. L'information qu'on me donnait, c'était de... dans  
14 le détail de ma facture, moi, je rendais des  
15 services professionnels à la firme Kwatröe. Mais  
16 Kwatröe devait facturer à Roche pour un projet  
17 qu'il faisait en sous-traitance à ce moment-là à  
18 Roche. Le projet RAR veut dire Rivière-au-Renard de  
19 Gaspé, c'était la reconstruction du village de  
20 Rivière-au-Renard.

21 Q. **[277]** D'accord. Et donc, il s'informe à savoir  
22 comment, moi, je dois...

23 R. Fonctionner.

24 Q. **[278]** ... m'assurer que ça passe bien...



1 R. Exact.

2 Q. **[279]** ... dans la machine, si on veut?

3 R. PO pour un ordre de paiement.

4 Q. **[280]** Un « payment order ». Si on monte. Donc, vous  
5 répondez ultimement, toujours dans le même échange  
6 de courriels :

7 O.K. Je vérifie. Je te ferai sortir un  
8 chèque dès demain et par DYCOM; toi,  
9 tu pourras par poste prioritaire à  
10 Malbaie.

11 Donc, je comprends que, vous, vous allez vous  
12 assurer que Roche envoie un chèque demain par DYCOM  
13 de façon à ce que lui puisse ensuite vous acheminer  
14 votre paiement?

15 R. Effectivement, dans les plus bref délais.

16 Q. **[281]** D'accord.

17 R. Et, là, on est en... au mois de mai, mai deux mille  
18 neuf (2009).

19 Q. **[282]** D'accord. Si on va donc, Madame Blanchette, à  
20 la page 4 du document toujours. On va pouvoir  
21 constater un peu comme tout à l'heure un bordereau  
22 de paiement de chèque de la part de Kwatröe,  
23 totalisant les deux montants. Si on peut tasser un  
24 petit peu à gauche. On voit Kwatröe. C'est un

1 document semblable à tout à l'heure dans le fond.

2 C'est ce qui accompagne le chèque que Kwatrøe vous  
3 a versé?

4 R. Exact.

5 Q. **[283]** Si on va à la page suivante, Madame  
6 Blanchette. On voit donc le vingt (20) mai deux  
7 mille neuf (2009). Et, là, vous allez m'expliquer,  
8 parce que, tantôt, on se demandait les coquilles,  
9 on avait du deux mille huit (2008), du deux mille  
10 neuf (2009). Je vais vouloir vous entendre là-  
11 dessus. Juste avant, je vais terminer ma  
12 description. Donc, on voit que Kwatrøe facture à  
13 Roche vingt mille dollars (20 000 \$), avec une  
14 description assez succincte « services », plus les  
15 taxes applicables. Pourquoi... Deux mille huit  
16 (2008), deux mille neuf (2009), êtes vous en mesure  
17 de nous clarifier pourquoi il y a une différence de  
18 dates?

19 R. Laissez moi juste vérifier.

20 Q. **[284]** Pas de problème. Peut être vous pouvez  
21 regarder les courriels qui suivent, parce qu'il y a  
22 deux courriels qui accompagnent, qu'on va les voir  
23 dans quelques instants. C'est des courriels datés  
24 de mai deux mille neuf (2009), mai et juin deux  
25 mille neuf (2009).

1 R. Alors, je confirme ce que j'ai dit tantôt. Le deux  
2 mille huit (2008) est une coquille. Et c'est deux  
3 factures qui sont dans mon année fiscale deux mille  
4 neuf (2009). Pour s'en assurer de ça, le numéro de  
5 facture commence toujours par l'année fiscale,  
6 comme on voit si on relevait... Moi, je les ai en  
7 main. C'est les factures 103 et 121...

8 Q. **[285]** Parfait.

9 R. ... que j'ai transmises à Kwatröe. Et avant le  
10 numéro de facture, c'est l'année fiscale où je  
11 déclare ça au ministère du Revenu. Et c'est 09103  
12 et 09121.

13 Q. **[286]** Effectivement, madame Blanchette l'expose à  
14 l'écran. On voit donc une facture numéro 09103 et  
15 si on va à l'autre, 09121, comme vous le dites.  
16 Donc, ce qui confirmerait qu'il s'agirait d'une  
17 coquille parce que ça a été facturé en deux mille  
18 neuf (2009). Et les deux courriels qu'on peut peut  
19 être effectivement regarder. On a un courriel  
20 d'abord du vingt et un (21) mai et un autre du  
21 vingt quatre (24), vingt cinq (25) juin. Celui du  
22 vingt et un (21) mai, c'est... Vous écrivez à Denis  
23 Cyr. Denis Cyr, on a vu que c'était l'adjoint  
24 d'André Côté?

25 R. Denis St Cyr.

1 Q. **[287]** St Cyr. Pardon.

2 R. C'était le vice président adjoint principal à André  
3 Côté.

4 Q. **[288]** D'accord. Il vous dit... Non. Vous lui  
5 écrivez en disant « call me », donc appelez moi.  
6 L'objet est urgent :

7 RE : Facture de vingt mille (20 000 \$)  
8 de Kwatröe sur projet de Gaspé. O.K.  
9 de Mario, mais il veut ton O.K. aussi.  
10 Il faut payer Kwatröe today  
11 (aujourd'hui). Bonne journée.

12 R. Ce n'est pas ce que je vois à l'écran. Est ce qu'on  
13 peut...

14 Q. **[289]** À la page 5. Ah oui, c'est juste un peu plus  
15 en bas. Ce que j'ai lu « call me » facture de vingt  
16 mille (20 000 \$). Je viens de le lire. Et on vous  
17 réécrit, je crois que c'est l'adjointe de monsieur  
18 Martel ou de monsieur Côté. Est ce que vous êtes en  
19 mesure de vous rappeler?

20 R. Moi, là, j'ai l'onglet, c'est l'onglet...

21 Q. **[290]** Onglet 6, page 5. Page 1, 2, 3, 4, 5. À  
22 gauche.

23 R. À gauche.

24 Q. **[291]** On voit en bas que...

1 R. Oui.

2 Q. **[292]** ... vous écrivez à Denis St-Cyr?

3 R. Non. Ce n'est pas moi, parce que c'est en noir.

4 Jean Gagnon...

5 Q. **[293]** Non, en bas. En bas.

6 R. Jean Gagnon est en rouge.

7 Q. **[294]** Non, non, en bas, page 5, en bas il y a deux  
8 courriels.

9 R. O.K. Oui. Excusez-moi.

10 Q. **[295]** Le courriel du bas, il y a un courriel  
11 caviardé rouge, donc c'est de vous.

12 R. Parfait.

13 Q. **[296]** Vous écrivez à Denis St-Cyr le vingt et un  
14 (21) mai deux mille neuf (2009) à midi treize  
15 (12 h 13).

16 R. Parfait.

17 Q. **[297]** Vous lui dites ce que je viens de lire, je ne  
18 le relirai pas, il est à l'écran de toute façon.

19 R. Exact.

20 Q. **[298]** Et quelqu'un vous répond, en mettant en copie  
21 conforme André Côté et Mario Martel, en disant, en  
22 vous prénommant, donc :

23 Jean, Denis ne signera pas. Il veut

1 que l'on attende André mardi prochain.  
2 Mario ne signera pas sans la signature  
3 du responsable du secteur municipal.  
4 Tout est sur le bureau d'André.

5 Donc, je présume que c'est l'adjointe de monsieur  
6 St-Cyr qui vous écrit en disant qu'il ne va pas  
7 signer avant que tout le monde ait signé?

8 R. Non. Ce n'est pas l'adjointe de monsieur St-Cyr,  
9 c'est l'adjointe du président, monsieur Mario  
10 Martel.

11 Q. **[299]** D'accord. Donc, bref, Mario Martel.

12 R. C'est l'adjointe principale de Mario Martel.

13 Q. **[300]** Bref, c'est la haute direction de Roche qui  
14 dit : « Avant qu'on signe, il faut que tout le  
15 monde signe, donc on veut s'assurer que tout le  
16 monde a signé »? Est-ce que je dois comprendre ça?

17 R. En fait, normalement, Mario Martel signait seul mes  
18 factures d'honoraires. Compte tenu qu'il s'agit de  
19 factures pour lesquels eux doivent faire des  
20 manipulations à l'interne pour les camoufler, les  
21 entrer de façon différente dans leur système de  
22 comptabilité, et qu'on passe par des tiers aussi,  
23 par un système triangulaire, donc monsieur Martel,

1 ce que je comprends, et ce que je me souviens très  
2 bien de l'époque pour avoir discuté, il souhaitait  
3 que la facture soit cosignée par son vice président  
4 principal responsable du secteur municipal, donc  
5 André Côté. Monsieur Côté étant absent à cette  
6 période-là, normalement c'est son vice président  
7 adjoint qui prend la relève...

8 Q. **[301]** Monsieur St-Cyr?

9 R. ... qui a l'autorisation de signer. Monsieur St-Cyr  
10 ne veut pas signer, c'est ce qu'il faut comprendre.  
11 En fait, monsieur St-Cyr dit : « En fait, je ne  
12 cautionnerai pas quelque chose qui me semble pas  
13 légal. » C'est ma lecture. Pardon?

14 (12:14:26)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[302]** Il ne cautionne pas quelque chose qui lui  
17 semble illégal?

18 R. Exact. Exact. C'est ce que je veux dire.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[303]** Et dernier courriel dans cette série-là avec  
21 Kwatrøe, à la sixième page. Donc, on est un mois  
22 plus tard. Vous écrivez, vous faites un suivi,  
23 donc :

24 Allô, est-ce que Kwatrøe a été payée

1                           pour sa facture de 20 000 \$ plus  
2                           taxes, celle du 15 mai, plus ou moins?  
3                           Bonne journée.

4           Donc, je comprends que vous faites un suivi. Et on  
5           vous répond :

6                           Non, c'est moi qui a la réquisition.  
7                           André doit préparer un addenda à  
8                           l'entente aujourd'hui et me le faire  
9                           parvenir, et par la suite je dois  
10                          absolument attendre le O.K. de Mario.  
11                          Ça ira à lundi prochain seulement.

12           Quand on parle d'André et de Mario, on parle  
13           d'André Côté et de Mario Martel?

14           R. Effectivement. Et ce qui a compliqué la situation  
15           dans ce cas-là, c'est que Kwatöe était un sous-  
16           traitant de Roche pour le contrat de Rivière-au-  
17           Renard pour lequel il effectuait des travaux  
18           d'arpentage. Et il avait fait une entente  
19           spécifique pour cette facture-là, et j'imagine que  
20           le service juridique trouvait que ce n'était pas  
21           assez blindé pour couvrir cette fausse facture-là.  
22           Et donc, il y a eu une révision à l'entente, un  
23           addenda à... parce qu'on parle d'addenda à  
24           l'entente, donc, on a fait un addenda à l'entente,



1 et ça a retardé le processus d'à peu près un mois.

2 Q. **[304]** O.K. Donc, on a une... vous avez parlé d'une  
3 troisième entreprise, une entreprise appelée Noram,  
4 et on ira à l'onglet 8. Si on peut exposer l'onglet  
5 8, Madame Blanchette, s'il vous plaît. Donc vous  
6 écrivez le deux (2) mars deux mille dix (2010) :

7 Bonjour Vincent. Je te transmets par  
8 la présente ma facture portant le  
9 numéro 10-151 pour la période citée en  
10 titre.

11 Et là, période citée en titre, on voit, là, donc,  
12 septembre deux mille neuf (2009) à février deux  
13 mille dix (2010) :

14 En espérant le tout conforme.

15 Salutations, Jean.

16 Et on voit, annexée au document, une facture,  
17 encore on reconnaît les factures. On voit donc par  
18 les factures numéros 10-151, on est la bonne année,  
19 deux mille dix (2010), deux (2) mars deux mille dix  
20 (2010), cinq mille six cents dollars (5 600 \$) plus  
21 taxes. Ce cinq mille six cents dollars (5 600 \$)-  
22 là, monsieur Gagnon, c'est pour, toujours des  
23 contributions à des partis politiques?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[305]** Et dois-je... Je dois comprendre que, si je

1 me fie à votre méthodologie, c'est pour éponger une  
2 contribution de la moitié, donc de deux mille huit  
3 cents dollars (2 800 \$)?

4 R. Oui, de deux mille huit cents (2 800 \$) qui s'est  
5 fait peut-être par l'addition de deux ou trois  
6 chèques ou un.

7 Q. **[306]** Bien il y avait, vous gardiez, j'imagine, une  
8 comptabilité...

9 R. Oui, exact.

10 Q. **[307]** ... pour voir à vous rembourser...

11 R. Exact.

12 Q. **[308]** ... chacun des sous. Donc...

13 12:17:21

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[309]** Est-ce... J'ai juste une question. Comment  
16 vous faites pour savoir que c'est justement des  
17 contributions politiques, des remboursements à des  
18 contributions politiques?

19 R. Je m'attendais à cette question-là parce que, dans  
20 ma clause, dans la clause de mon contrat chez  
21 Roche, il y avait effectivement une clause de boni.  
22 Dans les faits, j'avais un boni qui pouvait  
23 atteindre, attendre... atteindre, pardon, cent  
24 mille (100 000 \$) par année, donc cinquante mille  
25 (50 000 \$) payable annuellement et cinquante mille

1 (50 000 \$) cumulable et payable à la fin du mandat  
2 de cinq ans, pour un total maximum de deux cent  
3 cinquante mille (250 000 \$). Et, ces bonis-là, pour  
4 toutes sortes de raisons, n'ont jamais, cette  
5 clause-là n'a jamais été utilisée. On m'a jamais  
6 payé pour mes bonis de performance. Par contre, on  
7 utilisait pour les factures de remboursement de  
8 contributions politiques que je faisais à leur  
9 demande, on utilisait cette clause-là du contrat  
10 pour la justifier jusqu'en deux... pour deux mille  
11 six - deux mille sept (2006-2007), puis en deux  
12 mille huit - deux mille neuf (2008-2009), bien là  
13 vous voyez que l'approche a changé pour aller vers  
14 des firmes qu'ils étaient en train d'acquérir.

15 Q. **[310]** Oui mais, ce que je veux dire, c'est comment  
16 vous faites que précisément, les factures dont vous  
17 venez de nous parler, se réfèrent à du financement  
18 politique?

19 R. Bien écoutez, je n'ai jamais rendu de services  
20 professionnels à la firme Noram.

21 Q. **[311]** O.K.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[312]** Avez-vous rendu des services professionnels  
24 aux années pertinentes à la firme Kwatrøe?

25 R. Oui, mais pour un autre dossier.

1 Q. [313] Non, mais dans ce dossier-là?

2 R. Non.

3 Q. [314] Dans un dossier connexe qu'on réfère dans la  
4 facture?

5 R. Même chose pour Kwatrøe et même chose pour Pluritec  
6 (inaudible).

7 Q. [315] Et FBG également?

8 R. FBG également.

9 Q. [316] On n'a pas la documentation pour Pluritec,  
10 mais peut-être succinctement avant qu'on suspende  
11 pour l'heure du lunch, nous dire, là, on va coter  
12 oui, pardon, Madame...

13 LA GREFFIÈRE :

14 On peut coter. 1888.

15

16 178P-1888 : Fausse facturation entre le témoin A,  
17 Groupe conseil Roche et Noram

18

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. [317] On n'a pas la documentation pour Pluritec  
21 mais j'imagine que c'est un peu la même façon de  
22 faire?

23 R. C'est le même principe. Il y avait un remboursement  
24 à me faire. Pluritec était une compagnie existante,  
25 affiliée qui appartenait à cinquante pour cent

1 (50 %) à Roche depuis peut-être les... une  
2 quinzaine (15) d'années. Donc il y a eu un  
3 remboursement qui s'est fait par triangulaire, de  
4 façon triangulaire par la même méthode.

5 Q. **[318]** O.K. À ce que je vois, il est seulement et  
6 vingt (12 h 20). On peut continuer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 On n'aura peut-être pas le temps de terminer le  
11 dossier, on va aborder - ça a été discuté ici, là,  
12 le dossier Cloridorne.

13 (12:20:05)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Avant qu'on en parle, je voudrais...

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Oui, allez-y.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 ... si vous permettez.

20 Q. **[319]** Est-ce que les gens de Roche vous ont dit  
21 pourquoi qu'en deux mille huit (2008) ils ont  
22 décidé de changer d'approche et de passer par des  
23 intermédiaires pour finalement, là, vous  
24 rembourser?

25 R. Je n'ai pas... je n'ai pas ce souvenir-là, Monsieur

1 le Commissaire. Et je crois que vous avez compris  
2 par le témoignage d'André Côté que seul Mario  
3 Martel était le propriétaire de mon contrat qui  
4 était d'ailleurs sous scellé par un notaire, qui a  
5 été cosigné par un notaire et qui était gardé sous  
6 la garde d'un notaire, donc le contrat n'était pas  
7 disponible nulle part. Et peut-être qu'à un moment  
8 donné ça faisait que ça posait des problèmes et  
9 puis... pourquoi on payait autant Jean Gagnon pour  
10 ses services. J'ai... j'ai pas cette explication-  
11 là...

12 Q. **[320]** Donc...

13 R. ... autre que celle que je vous donne.

14 Q. **[321]** ... vous vous sauvez peut-être de la possible  
15 vérification éventuellement, là, par des autorités  
16 compétentes ou bien d'autres, des raisons fiscales  
17 parce que je comprends que parfois, peut-être pour  
18 que derrière ceci se cachent certaines volontés de  
19 réduction de fardeau fiscal en passant par d'autres  
20 sociétés qui ont peut-être...

21 R. Ma lecture à moi, c'est que le système triangulaire  
22 est beaucoup plus difficile à... à détecter par  
23 Revenu Canada et Revenu Québec.

24 Q. **[322]** Ou bien par le Directeur général des  
25 élections s'il y avait enquête éventuellement de...

1 R. Exact. Exact.

2 Q. **[323]** ... de ces choses-là. Mais jamais on a  
3 soulevé quelconque... Parce que, là, pour passer  
4 par... triangulaire, pour prendre votre expression,  
5 ça prend la collusion de pas mal de monde, là.

6 R. Oui.

7 Q. **[324]** C'est pas juste entre deux personnes qu'on a  
8 une entente, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[325]** Tous ces gens-là savent très bien qu'ils sont  
11 en train de faire quelque chose...

12 R. Oui.

13 Q. **[326]** ... qui était...

14 R. Oui, on est...

15 Q. **[327]** ... qui est inhabituel et incorrect, là.

16 R. Effectivement. Effectivement, vous avez raison.  
17 Avant, c'était Mario Martel et André Côté pour...  
18 et France Michaud pour l'autorisation des sorties  
19 d'argent, pour... Mario Martel autorisait les  
20 factures et quelquefois il faisait signer André  
21 Côté pour se blinder, mais lorsqu'on implique une  
22 troisième entreprise, donc on implique plus de  
23 monde, les gens de la comptabilité, les risques  
24 étaient en même temps plus énormes, plus grands,  
25 mais, c'est l'explication, la seule que je connais.

1 Q. **[328]** On n'a jamais exprimé devant vous le fait que  
2 possiblement on commençait à avoir peur de se faire  
3 prendre par le Directeur général des élections par  
4 exemple?

5 R. Non, je n'ai pas eu cette indication-là et c'est en  
6 deux mille huit (2008) et l'effet Marteau n'avait  
7 pas encore commencé. Donc, on peut pas dire que  
8 c'est l'effet Marteau qui a provoqué ce changement  
9 d'orientation-là.

10 (12:22:40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Si vous me permettez, Monsieur le Commissaire.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Oui, bien sûr.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[329]** Et vous savez... vous saviez et les autres  
17 devaient savoir que c'était illégal.

18 R. Oui.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Écoutez, il est midi et vingt-cinq (12 h 25) et le  
21 dossier Cloridorne va prendre plus que cinq  
22 minutes, là, on est quand même... C'est vendredi  
23 pour tout le monde, donc je propose de poursuivre à  
24 deux heures (14 h 00).

25 LA PRÉSIDENTE :



1 C'est à votre choix?

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Je propose dans ce cas-là de suspendre et de  
4 reprendre à deux heures (14 h 00).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon. Est-ce qu'on a une idée de combien de temps  
7 vous en aurez?

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui, il reste trois sujets, je les ai gardés pour  
10 la fin, pas parce que c'est des plus petits, on  
11 s'entend, donc je devrais me rendre à la pause cet  
12 après-midi en chef.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Est-ce qu'il y aura des interrogatoires par  
15 les parties?

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Oui, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Combien de temps, Maître Décary, approximativement,  
20 sans que vous soyez lié par...

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Non, je comprends. Possiblement une demi-heure.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Une demi-heure. Parfait. Maître Tremblay.

25 Me ESTELLE TREMBLAY :

1 Quarante-cinq (45) minutes.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait.

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 Quarante-cinq (45) minutes également.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Je tiens à vous dire que nous allons  
8 terminer aujourd'hui le témoignage de ce témoin-là.

9 Merci.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 R. Je vous en remercie.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (14:03:56)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous êtes toujours sous le même serment.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
22 Commissaire, avant de poursuivre, il y a une petite  
23 corroboration, si on veut. C'est la pièce 17...  
24 pardon, pas 17, 165P-1810, il s'agit du tableau,  
25 là, contenant les dossiers ayant bénéficié d'une

1 aide majorée par la ministre selon les règles et  
2 normes des programmes qui avait déjà été produit et  
3 ça faisait suite à votre question... Non, vous avez  
4 pas la pièce, elle va être exposée à l'écran  
5 possiblement, mais c'est pas fondamental non plus.  
6 C'était juste que ça confirmait, là, c'est le  
7 deuxième dossier en haut de la page 2 qui confirme  
8 effectivement que le réaménagement du Chemin Grand-  
9 Ruisseau a été subventionné à hauteur de quatre-  
10 vingts pour cent (80 %). Donc, ça corroborait,  
11 d'une certaine façon, là, le témoignage de monsieur  
12 Gagnon à ce sujet-là. Je pense pas que c'est  
13 nécessaire de l'exposer à l'écran, mais c'était le  
14 deuxième dossier à la deuxième page de la pièce  
15 165P-1810.

16 Q. **[330]** On était donc rendu à parler du dossier  
17 Cloridorme, à moins que vous ayez des questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[331]** Ça va. Donc, dossier Cloridorme, on va y  
22 aller. Nous expliquer dans les grandes lignes de  
23 quel dossier on parle, un peu des tenants et  
24 aboutissants, sans entrer dans les détails  
25 techniques, bien entendu. Et après, on regardera un

1           peu, là, le cheminement de ce dossier-là et les  
2           particularités dudit cheminement. Donc, qu'est-ce  
3           qu'était le dossier Cloridorme, Monsieur Gagnon?

4           R. Alors, le... Cloridorme est une municipalité qui  
5           est située entre Matane et Gaspé environ sur la  
6           Côte... la Côte-Est du Fleuve. Et c'est une  
7           municipalité qui avait formulé des demandes d'aide  
8           financière au ministère des Affaires municipales  
9           pour se doter d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau  
10          d'égout, une station de traitement d'eaux usées et  
11          d'eau potable puisqu'elle était, comme bien  
12          d'autres municipalités encore malheureusement au  
13          Québec, sans ces services-là fondamentaux au  
14          courant des... rendu aux années deux mille (2000).  
15          Et son projet avait de la difficulté à cheminer  
16          depuis plusieurs années. Et donc c'est un projet  
17          qui appartenait... dont le mandataire était BPR.

18          Q. **[332]** Quand vous dites que le mandataire était BPR,  
19          c'est BPR qui avait obtenu le mandat de...

20          R. Le mandat d'ingénierie.

21          Q. **[333]** O.K. Pour obtenir éventuellement des  
22          subventions.

23          R. Effectivement. Effectivement. Donc, si vous avez  
24          suivi l'histoire. Donc, à l'époque, avant j'étais  
25          chez BPR, donc c'est un dossier que je connaissais

1 bien, évidemment, auquel j'avais participé à  
2 l'obtention du mandat. Une fois rendu chez Roche,  
3 les liens... les liens entre la municipalité et BPR  
4 se sont un peu dilués, de sorte que... et Roche a  
5 ouvert un bureau à Gaspé. Et dans ce contexte-là,  
6 il y a eu du développement des affaires de fait par  
7 Claude Lescelleur et son équipe pour vendre ses  
8 services. Et la municipalité a décidé de retirer le  
9 dossier à BPR pour le donner à Roche, mais elle n'a  
10 pas pu le faire en vertu de la Loi 106. Et  
11 finalement, ça s'est conclu par une entente à  
12 cinquante-cinquante (50 %-50 %), donc BPR a gardé  
13 son mandat et en a sous-traité cinquante pour cent  
14 (50 %) à Roche.

15 Q. **[334]** Comment peut-on arriver à ce résultat-là  
16 compte tenu qu'au début, c'est BPR qui a cent pour  
17 cent (100 %) du mandat et à la fin ou lorsque le  
18 projet va se réaliser, le mandat, bien qu'il va  
19 demeurer officiellement à BPR, va être, dans les  
20 faits, sous-traité à hauteur de cinquante pour cent  
21 (50 %) à Roche?

22 R. Évidemment qu'il y a une partie politique qui est  
23 extrêmement forte qui... puisque...

24 Q. **[335]** Au niveau municipal, j'imagine.

25 R. Au niveau municipal, lorsqu'un conseil municipal

1 qui est souverain n'a plus confiance en son  
2 professionnel, elle peut y mettre fin en tout  
3 temps. La loi, par contre, lui interdisait de  
4 choisir le professionnel qu'elle souhaitait choisir  
5 parce qu'on était rendu en deux mille cinq (2005).

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[336]** O.K. Juste... juste...

8 R. Oui.

9 Q. **[337]** ... retourner un petit peu en arrière. Ce qui  
10 veut dire qu'au moment où BPR a obtenu le contrat,  
11 c'est parce qu'on vous avait choisi de gré à gré  
12 parce que vous étiez la firme qui était... qui  
13 faisait affaire avec cette municipalité-là.

14 R. Le mandat accordé à BPR était avant deux mille un  
15 (2001), donc à l'époque où le gré à gré était  
16 possible.

17 Q. **[338]** Exact. O.K.

18 R. Et le gré à gré a été possible également après deux  
19 mille un (2001) jusqu'en deux mille dix (2010) pour  
20 les...

21 Q. **[339]** L'antériorité.

22 R. L'antériorité.

23 Q. **[340]** Oui.

24 R. Compte tenu que Roche n'avait pas travaillé sur ce  
25 mandat, donc quand la municipalité a retiré le

1 mandat à BPR, a voulu le donner à Roche, alors  
2 Roche n'avait pas l'antériorité, donc le conseil a  
3 pas pu donner le mandat. C'était son choix. Son  
4 souhait, pardon. Donc, finalement, deux grands  
5 cabinets d'avocats se sont mis sur le dossier et  
6 puis ça a fini par une entente...

7 Q. **[341]** Cinquante-cinquante (50-50).

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[342]** Cinquante-cinquante (50-50).

10 R. À cinquante (50), à l'amiable, recommandé par des  
11 avis juridiques, tout ça était faisable. Et donc,  
12 ça c'est pour mettre la table.

13 Q. **[343]** Parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[344]** Là on revient à ce que vous étiez en train de  
16 dire.

17 R. Oui.

18 Q. **[345]** Après la Loi 106, supposément qu'une  
19 municipalité est donc prise pour aller avec le plus  
20 bas soumissionnaire mais n'a pas confiance en cette  
21 firme-là. Est-ce que la municipalité... vous venez  
22 de dire, peut mettre fin au contrat, puis qu'est-ce  
23 qui se passe par la suite?

24 R. Une municipalité, un client peut mettre fin à son  
25 entente contractuelle avec son fournisseur en tout

1 temps. Il s'agit de dédommager...

2 Q. **[346]** C'est ça.

3 R. ... les frais encourus. Alors, si c'est un  
4 entrepreneur qui a des pelles sur le chantier,  
5 bien, il faut payer au moins ce qu'il a fait puis  
6 on peut le retirer puis payer les dommages  
7 collatéraux. Mais donc, tout peut se faire, le  
8 client est souverain.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[347]** J'imagine que, dans les négociations, BPR a  
11 fait valoir le fait que s'il perdait le contrat, il  
12 allait y avoir des poursuites et que donc, ça a  
13 mené éventuellement au règlement?

14 R. Vous avez totalement raison, BPR a poursuivi la  
15 municipalité, l'a mise en demeure, et caetera, ça a  
16 fini par une entente à l'amiable...

17 Q. **[348]** Cinquante-cinquante (50-50).

18 R. ... cautionnée par deux grands cabinets d'avocats.

19 Q. **[349]** D'accord.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[350]** Mais j'essaie vraiment... Si vous me  
22 permettez.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Allez-y, excusez-moi.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[351]** J'aimerais savoir maintenant le lien qu'il y  
3 a avec le financement de la municipalité et  
4 l'octroi de contrats à la firme qui finance.

5 R. J'y arrive. J'ai cru que cette parenthèse-là, que  
6 j'ai faite, est importante pour vous, Madame la  
7 Présidente...

8 Q. **[352]** Oui. Tout ce que vous dites est important.

9 R. Oui. Pour que vous compreniez bien pourquoi  
10 maintenant Roche est intervenue dans un dossier qui  
11 est à BPR. Le lien de confiance n'existait plus  
12 avec BPR et, par contre, on m'a comme confié la  
13 tâche, le conseil, moi et mon équipe, évidemment,  
14 mon patron, vice-président, André Côté, Claude  
15 Lescelleur à Gaspé, qui est un Gaspésien, son  
16 collègue qui est un... voyons! un habitant de la  
17 municipalité de Cloridorme. Donc, le... il y avait  
18 un contexte qui était favorable à tout ça. Et donc,  
19 à partir de ce moment-là, dans le partage  
20 cinquante-cinquante (50-50), il y avait environ  
21 cinquante pour cent (50 %) des travaux qui étaient  
22 des travaux municipaux subventionnés par le MAMROT  
23 et environ cinquante pour cent (50 %) des travaux  
24 qui étaient subventionnés par le MTQ. Donc, au  
25 niveau du génie civil, au niveau du partage des

1           responsabilités comme concepteur c'était assez  
2           simple, à dire... à partager les tâches entre  
3           firmes. Donc, Roche a eu les travaux municipaux  
4           subventionnés par le MAM et BPR a eu les travaux  
5           subventionnés par le MTQ. Et si, à la fin, ça fait  
6           pas cinquante pour... cinquante c'est pas tellement  
7           grave, c'est le concept qui est important.

8                        Dans cette démarche-là, à Cloridorme, ça a  
9           été compliqué parce que c'est un projet qui...  
10          c'est une municipalité qui est dévitalisée, qui a  
11          un long... un long parcours avec peu de résidences,  
12          donc la densité... la densité est faible. Et donc,  
13          sur... supposons, sur cinq kilomètres, au lieu  
14          d'avoir trois mille (3000) habitants, bien, il y en  
15          a trois cents (300), vous comprenez que c'est le  
16          même coût pour ouvrir les rues, faire les services,  
17          mais lorsqu'on divise ça par tête de pipe ça fait  
18          beaucoup. Et c'est toujours le même problème en  
19          région, le coût des projets par habitant est trop  
20          cher. Et donc, dans ce contexte-là, le projet, à ma  
21          connaissance, n'avait pas l'aval des  
22          fonctionnaires, du tout.

23          Me SIMON TREMBLAY :

24          Q. **[353]** Juste avant qu'on aille au niveau du MAMROT,  
25          on va juste rester au niveau municipal. Donc, vous

1 dites, monsieur Lescelleur et son collègue, un  
2 autre monsieur Côté, je crois, étaient impliqués  
3 dans le dossier et que c'est un dossier qui avait  
4 débuté pour BPR, lorsque vous étiez chez BPR. Est-  
5 ce que je me trompe? Parce qu'on l'a vu un peu dans  
6 le cadre de votre témoignage, sans nécessairement  
7 adresser la question, mais Claude Lescelleur et son  
8 adjoint ou son acolyte, monsieur Côté, qui n'est  
9 pas André ni Marc-Yvan, on comprendra...

10 R. Éric.

11 Q. **[354]** Éric, donc. Étaient chez BPR et peu de temps  
12 après votre départ de chez BPR pour Roche ou plutôt  
13 peu de temps après votre arrivée chez Roche ils ont  
14 également fait le saut chez Roche?

15 R. Également lorsque j'ai été engagé par Roche comme  
16 consultant dans le plan d'action que j'ai déposé il  
17 y avait sept à huit individus professionnels avec  
18 des compétences pointues que je recommandais à  
19 Roche d'engager dont...

20 Q. **[355]** C'est deux individus-là?

21 R. Dont ces deux individus-là.

22 Q. **[356]** Est-ce que... est-ce que je peux m'aventurer  
23 à conclure qu'il y a un peu, comment que je  
24 pourrais dire, il peut y avoir un lien entre le  
25 fait que les ingénieurs qui ont initialement obtenu

1 le mandat dans une firme et qui changent de firme  
2 peuvent ultimement influencer le choix d'une  
3 municipalité, peut-être pas dans ce dossier-ci,  
4 mais de façon générale parce que les liens de  
5 confiance qui sont si importants se développent  
6 avec les individus, donc, par exemple, avec des  
7 ingénieurs, alors quand les ingénieurs sont à la  
8 firme A, ils passent à la firme B, bien ça peut  
9 arriver comme dans le cas ici où que la  
10 municipalité va avoir tendance elle aussi favoriser  
11 et pencher vers la firme B?

12 R. Dans votre question vous avez répondu en même  
13 temps, c'est oui. Et ce qui me vient souvent à  
14 l'esprit qui va vous faire rire, c'est quand votre  
15 coiffeuse change de salon puis elle traverse la rue  
16 dans un autre salon, on la suit, alors c'est la  
17 même chose.

18 Q. **[357]** Le même principe.

19 R. Le lien de confiance entre le conseil et son  
20 professionnel est très important que ce soit  
21 l'ingénieur ou l'avocat. Alors, lorsque l'avocat  
22 change de cabinet bien souvent la firme change, le  
23 conseil change de cabinet. C'est ce qui se produit.  
24 Alors, dans le dossier de Cloridorme, Éric étant de  
25 Cloridorme, Claude étant de Gaspé, cela a favorisé

1 énormément la décision du conseil de ne plus avoir  
2 confiance en BPR puisque leurs représentants  
3 n'étaient plus... n'étaient plus là, ils étaient  
4 rendus chez Roche.

5 Q. **[358]** Et j'imagine toujours pour clore cette  
6 parenthèse-là, lorsqu'on fait un changement,  
7 lorsqu'on change de firme, on va se faire un devoir  
8 rapidement d'aviser nos différents clients en  
9 disant : Écoutez, sous réserve évidemment de clause  
10 de non-concurrence et de non-sollicitation, mais si  
11 on enlève ces embûches-là, je comprends de votre  
12 témoignage qu'on va vraisemblablement aviser nos  
13 clients potentiels, nos anciens clients ou bref  
14 notre clientèle cible qu'on a changé de bureau et  
15 pour leur rappeler que s'ils veulent faire affaires  
16 avec nous bien ne plus appeler chez telle firme,  
17 mais appeler à la nouvelle firme, par exemple?

18 R. Bon, votre question a peut-être deux volets,  
19 effectivement lorsqu'on change de firme bien, là,  
20 il faut refaire du démarchage pour se faire  
21 connaître puis expliquer qu'on est maintenant dans  
22 un autre bureau.

23 Q. **[359]** Oui?

24 R. Et lorsqu'un client nous confie un mandat qui  
25 appartient à un autre professionnel, la loi nous

1           oblige à aviser l'autre professionnel qu'il n'a  
2           plus le mandat que c'est nous le mandataire  
3           maintenant. Tu sais, ça a comme deux, on doit faire  
4           comme deux... deux étapes.

5           Q. **[360]** Et donc si on revient à notre dossier.

6           (14:16:17)

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Si vous permettez.

9           Me SIMON TREMBLAY :

10          Oui, oui.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Q. **[361]** Ça c'est avant d'avoir le contrat pour faire  
13          effectivement les travaux à être réalisés. Ça  
14          c'est... ça ce travail-là que vous avez de gré à  
15          gré avec la municipalité c'est le travail  
16          préparatoire technique pour accompagner la ville?

17          R. Oui.

18          Q. **[362]** Bon. Mais une fois que ça c'est fait, comment  
19          vous faites pour obtenir le contrat, parce qu'on  
20          sait qu'après la Loi 106, c'est le plus bas  
21          soumissionnaire?

22          R. Alors, votre question est pertinente. Puisque la  
23          municipalité dans la finalité a conservé le mandat  
24          à BPR, BPR était le mandataire principal, il était  
25          responsable de l'entièreté du projet et avec des

1 consortiums entre BPR et Roche, le partage des  
2 responsabilités se fait avec des polices  
3 d'assurances et chacun... chacune des firmes prend  
4 sa responsabilité sur ce qu'il conçoit. Puisque le  
5 mandat a été donné avant l'adoption de la Loi 101  
6 (sic), donc, lorsque vient le temps de réaliser le  
7 mandat et donner les mandats de plans et devis et  
8 de surveillance, la loi permettait jusqu'en deux  
9 mille dix (2010) de donner de gré à gré, le conseil  
10 pouvait le faire, à l'ingénieur qui portait le  
11 dossier avant deux mille un (2009).

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[363]** Donc, si on revient...

14 R. Ça c'est clair.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[364]** Oui. On voit c'est le facteur d'antériorité  
17 qui vous permettait jusqu'en deux mille dix (2010)  
18 à obvier le système. Mais après deux mille dix  
19 (2010) est-ce que le financement a encore quelque  
20 chose à voir avec l'octroi des contrats des villes?

21 R. Après deux mille dix (2010) c'est compliqué, parce  
22 que toutes les municipalités sont obligées  
23 actuellement d'aller en appel d'offres. Elles n'ont  
24 plus les... le même genre de services, parce que...  
25 et ça fera partie d'une de mes recommandations, si

1 vous me permettez, à la fin. Une municipalité qui  
2 initie un projet, son projet est embryonnaire, il  
3 est à l'étape A, puis on sait qu'on doit l'amener à  
4 l'étape Z, elle ne sait même pas que ça va finir à  
5 Z. Elle doit demander un prix à un professionnel  
6 pour réaliser un projet jusqu'à l'étape Z, et elle  
7 est au niveau A. Et ce niveau de difficulté-là dans  
8 la Loi 106 actuellement, il est infaisable, amène à  
9 des extras, à des divergences d'opinions, à des  
10 demandes de budget supplémentaire, à toutes sortes  
11 de choses. Donc, ça fera partie d'une de mes  
12 recommandations tout à l'heure.

13 (14:19:02)

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[365]** Donc, si on revient à Cloridorme, vous avez  
16 mis le contexte un peu, il y a des raisons pourquoi  
17 ça va clocher avec BPR. Et, là, vous étiez à me  
18 dire que c'est au niveau peut-être du MAMROT qu'il  
19 y a des problématiques, c'est à dire que...

20 R. Oui.

21 Q. **[366]** ... vous parlez des fonctionnaires qui  
22 n'étaient pas nécessairement ouverts à ce projet-  
23 là. Donc, quelles sont les problématiques qui vont,  
24 premièrement, mener BPR à partager le mandat et que  
25 le mandat éventuellement se réalise?



1 R. Pour que BPR partage le mandat, en fait, BPR s'est  
2 fait retirer le mandat par une résolution du  
3 conseil. Et la Municipalité de Cloridorme a donné  
4 un mandat de gré à gré en bas de vingt-cinq mille  
5 (25 000 \$). Ça, elle peut le faire.

6 Q. **[367]** À?

7 R. À Roche. Pour avancer son projet graduellement  
8 pendant une certaine période de temps. Entre-temps,  
9 au bout de cinq ou six mois, il y a eu une entente  
10 entre la Municipalité et les cabinets d'avocats qui  
11 représentaient les deux firmes, puisqu'il y a eu  
12 des mises en demeure.

13 Q. **[368]** Oui, on a dit pour cinquante cinquante  
14 (50/50).

15 R. C'est ça. Et pour cinquante cinquante (50/50). Donc  
16 ceci étant réglé. Maintenant, dans le parti  
17 municipal, on est informé, quand on rencontre les  
18 fonctionnaires, que le projet ne respecte pas les  
19 normes et les critères d'admissibilité en vertu du  
20 programme qui est en vigueur à ce moment-là, pour  
21 toutes sortes de raisons. Et, donc, vous connaissez  
22 le système. Quand ça bloque au niveau des  
23 fonctionnaires, donc la municipalité ne lâche pas  
24 prise pour autant. Le conseil a parlé par  
25 résolution. La population demande un projet.

1                   Donc, le conseil et le maire doit continuer  
2 ses démarches pour obtenir une aide financière,  
3 comme les municipalités voisines en ont eue. Et  
4 donc, là, ils font appel souvent à nous, pour des  
5 raisons que j'ai expliquées ce matin, si c'est dans  
6 l'opposition ou pas. Et dans ce contexte-là, Roche  
7 est intervenue auprès du cabinet du MAM pour  
8 organiser des rencontres pour faire valoir le  
9 dossier technique, pour faire valoir les  
10 particularités qui feraient en sorte, qui  
11 justifieraient que la ministre puisse autoriser le  
12 projet.

13       Q. **[369]** Donc, est-ce que vous avez réussi à obtenir  
14 ces différentes rencontres-là?

15       R. Les rencontres ont été obtenues.

16       Q. **[370]** Qui ont été tenues? Vous avez appelé?  
17 Monsieur André Côté a appelé? Ou ça a pris  
18 l'intervention de Marc-Yvan Côté?

19       R. Le souvenir que j'ai, j'ai peut-être une fois parlé  
20 à monsieur Marc-Yvan Côté. Mais je crois que c'est  
21 dans la structure qui m'était établie. Moi et André  
22 Côté, on pilotait le dossier de Cloridorme, donc,  
23 André Côté demandait à Marc-Yvan Côté d'organiser  
24 une rencontre avec Bruno Lortie, qu'il soit là ou  
25 pas, ça dépendait du niveau où on en était rendu

1 dans la décision.

2 Q. **[371]** Donc, je comprends que c'est André Côté qui  
3 s'occupait...

4 R. Oui.

5 Q. **[372]** ... qui s'occupait de ça, peut-être avec  
6 Marc-Yvan Côté, mais ce n'était pas à votre niveau  
7 que les contacts étaient demandés.

8 R. Exact. Mais ce qu'il faut que vous compreniez,  
9 c'est que lorsqu'il y a des rencontres politiques  
10 comme ça, il peut y en avoir trois ou quatre avant  
11 d'arriver à la quatrième qui est la bonne et  
12 ultime. Puis ça prend des rencontres intermédiaires  
13 pour débloquer chaque étape pour avancer dans le  
14 projet puis faire valoir des points techniques.  
15 Donc, il y en a eu quelques-unes.

16 Q. **[373]** Et quel était le climat dans le cadre de ces  
17 rencontres-là? Et si le climat a évolué, quand a-t-  
18 il évolué et comment a-t-il évolué?

19 R. Je pourrais vous dire que dans mes trente (30) ans  
20 de carrière, c'est le dossier le plus difficile que  
21 j'ai eu à mener.

22 Q. **[374]** Pour quelle raison?

23 R. Il y avait une objection totale et complète et  
24 ferme, tangible des fonctionnaires sur ce projet,  
25 qu'on pouvait percevoir, mais qu'on nous disait

1 dans des rencontres techniques. Et lorsqu'il y  
2 avait des rencontres au cabinet, on ne sentait pas  
3 une grande ouverture et il y a eu, à un certain  
4 moment donné, une rencontre, quand je vous parle  
5 de... qu'il y a deux, trois niveaux de rencontres  
6 politiques, Madame la Présidente, alors supposons  
7 qu'on est rendus à la troisième réunion au cabinet  
8 et il y a eu un message très clair de passé. Madame  
9 la ministre n'était pas là, mais il y a eu un  
10 message très clair qui a été passé par le chef de  
11 cabinet et l'attaché politique.

12 Q. **[375]** Comment savez-vous ça?

13 R. J'y étais.

14 Q. **[376]** Et vous avez entendu le message?

15 R. Oui, j'ai entendu le message.

16 Q. **[377]** Quel était le message?

17 R. Le message était très clair. Madame Normandeau  
18 souhaite que le dossier se règle dans les plus  
19 brefs délais parce qu'elle veut faire une annonce.  
20 Dans les grandes lignes, c'est ce que ça voulait  
21 dire.

22 Q. **[378]** O.K. Et qu'est-ce qui, savez-vous ce qui  
23 bloquait au niveau technique?

24 R. Écoutez, je ne remets pas en question le travail  
25 des fonctionnaires. Ils ont un cadre établi et le

1 projet dépassait certains critères. Il y a des  
2 parties qui étaient rendues admissibles. Ce que  
3 vous devez comprendre par contre, quand un conseil  
4 promet, et des fois il y a des lettres, il y a des  
5 pétitions qui amènent un conseil à prendre, à se  
6 positionner sur un projet aussi important, majeur  
7 pour sa municipalité, le plus gros, dans l'histoire  
8 d'une municipalité, vous verrez les coûts tantôt,  
9 si la proposition du MAM c'est de faire le coeur du  
10 village qui est le plus dense, qui est de soixante  
11 pour cent (60 %) puis on ne donne pas de l'eau et  
12 des égouts aux deux extrémités qui sont pourtant  
13 des contribuables qui vivent dans le même village,  
14 qui vont à la même église, qui vont à la même  
15 école, ça peut passer au niveau des normes mais  
16 socialement, localement, ça ne passe pas, vous  
17 pouvez le comprendre. Vous êtes maire d'une  
18 municipalité, vous avez cent (100) contribuables,  
19 il y en a soixante (60) qui auront de l'eau  
20 potable, qui auront des égouts puis ils auront un  
21 beau terrain avec des belles rues puis il y en a  
22 quarante (40) qui vont continuer à boire de l'eau  
23 de mauvaise qualité, à rejeter leurs eaux usées  
24 dans le fossé ou près de leur puits d'eau potable.  
25 Donc, ça j'ai observé ça toute ma vie et c'est pour

1 un conseil municipal, une décision imprenable, à  
2 faire, à... c'est impossible. C'est presque'un  
3 suicide politique que d'accepter une proposition du  
4 Ministère qui divise la population en deux.

5 14:25:55

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[379]** Donc, si je comprends bien, vous avez mis de  
8 la pression politique?

9 R. Effectivement.

10 Q. **[380]** Bon. Là, vous avez dit que vous étiez présent  
11 lors de cette rencontre.

12 R. Oui.

13 Q. **[381]** J'aimerais savoir qui était présent, qui a  
14 dit quoi, à qui?

15 R. De mémoire, mon vice-président, André Côté, était  
16 présent, la mairesse de Cloridorme, madame Jocelyne  
17 Huet, était présente, sa directrice générale, Marie  
18 quelque chose, elle m'excusera, là...

19 Q. **[382]** Ça c'est pas grave.

20 R. ... et il y avait Bruno Lortie puis à cette époque,  
21 Michel Binette.

22 Q. **[383]** Alors Michel Binette était l'attaché  
23 politique?

24 R. À ce moment-là, pour le dossier de Cloridorme.

25 Q. **[384]** Et monsieur Lortie, il était chef de cabinet.

1 R. Oui. Puis, puisque ça fait longtemps, je vous ai  
2 dit que la mémoire était une faculté qui oublie, il  
3 y a eu...

4 Q. **[385]** Au meilleur de votre mémoire.

5 R. ... dans l'histoire de Nathalie Normandeau, je  
6 pense trois ou quatre attachés politiques qui ont  
7 passé, qui ont été responsables du dossier des  
8 infrastructures : Vincent Lehouillier, Michel  
9 Binette, monsieur Brosseau et je sais très bien que  
10 Michel Binette était dans le dossier de Cloridorme  
11 au début. Je pense que ça s'est soldé avec lui et  
12 alors à quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent  
13 (99.9 %), c'est Michel Binette qui était là.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[386]** O.K. Et quel était, une fois que monsieur  
16 Lortie passe le message que vous nous dites...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[387]** Non, non, mais moi je veux savoir qui a dit  
19 quoi à qui, là?

20 R. O.K.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[388]** Oui, c'est là où j'allais, mais allez-y, pas  
23 de problème.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ah! excusez.

1 R. Non, dans le fond c'est vrai, j'avais pas... C'est  
2 dans mon défaut de répondre longuement à des  
3 questions et... parce que...

4 Q. **[389]** Ça a le mérite d'être clair et d'être  
5 spécifique.

6 R. Bien, c'est dans la nature de l'ingénieur, on aime  
7 à être précis. Et la commande, ce que je retiens,  
8 je peux pas vous dire les mots exacts, mais le  
9 message de la ministre, c'est que le cabinet passe  
10 un message aux fonctionnaires et à la firme de  
11 génie, trouvez une solution puis moi, la perception  
12 que j'ai, là, c'est dans la même semaine. Alors,  
13 supposons que la rencontre est un mardi, je pense  
14 que la rencontre a eu lieu le vendredi. Il s'est  
15 peut-être passé une semaine, c'est peut-être...  
16 mais c'était pas : « On vous laisse un mois. »  
17 C'était : « On vous laisse quelques jours. »

18 Q. **[390]** O.K. Je comprends, mais c'est monsieur  
19 Lortie, c'est monsieur Binette, qui dit : « Le  
20 ministre veut ça », et à qui cela s'adresse-t-il,  
21 est-ce qu'il y a un haut... un fonctionnaire qui  
22 est là?

23 R. Il y a toujours des fonctionnaires qui sont là.

24 Q. **[391]** Bon.

25 R. À cette rencontre-là, je crois que Yvan Dumont



1           était là et Jean-Pierre Beaumont, son supérieur.  
2           L'analyste au dossier était Simon Bélanger mais  
3           habituellement l'analyse ingénieur, à la base,  
4           n'est pas là à moins qu'un des supérieurs ne puisse  
5           pas être là.

6           Q. **[392]** O.K. Je comprends. Alors, là c'est le chef de  
7           cabinet et l'attaché politique qui passent le  
8           message au nom de madame Normandeau aux  
9           fonctionnaires qui sont présents...

10          R. Oui.

11          Q. **[393]** ... de s'arranger pour que le dossier passe?

12          R. Oui. Notre compréhension à la sortie de la  
13          rencontre c'était qu'il y avait eu un message  
14          clair, et je sais que la mairesse, madame Huet,  
15          communiquait directement avec madame Normandeau,  
16          elle faisait son travail politique, évidemment,  
17          d'élue à élue. Alors, probablement qu'elles avaient  
18          convenu, à force de mettre de la pression, qu'il y  
19          aurait une annonce très rapidement. Mais ça  
20          bloquait toujours au ministère.

21                        Et quand je vous dis que ça a été mon  
22          dossier le plus dur en carrière, c'est... ça a été  
23          complexe. Parce que là on vient... on s'en retourne  
24          travailler avec des fonctionnaires techniquement  
25          mais des fonctionnaires qui viennent de recevoir un

1 ordre pour lequel ils n'ont pas... ils ne veulent  
2 pas. Pour un projet qu'ils ne sont pas d'accord.  
3 Et...

4 Q. **[394]** Et la principale raison pour laquelle ils  
5 étaient pas d'accord c'était?

6 R. Bien, le respect des... le projet... l'ensemble du  
7 projet que la Municipalité voulait, qui est de  
8 l'ordre de quarante millions (40 M), à l'époque où  
9 il a été subventionné, le MAM était d'accord pour  
10 une partie. La partie la plus dense, celle qui  
11 rentrait dans les critères mais... Alors, mettons  
12 que c'est A, B, C, le B qui est le centre du  
13 village, ils étaient d'accord mais le A et C, qui  
14 est (sic) des extrémités moins denses, le Ministère  
15 ne voulait pas l'accorder. O.K.? C'est à peu près  
16 ça. Mais, pour le conseil, c'est irrecevable comme  
17 proposition. C'est un suicide politique d'accepter  
18 ça, c'est... c'est perdre ses élections au prochain  
19 tour. Puis c'est de recommencer d'autres demandes  
20 d'aide financière par d'autres conseils pour  
21 revenir, reconstruire ce qui a pas été fait.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[395]** Donc, je comprends que votre mandat, votre  
24 mission, vous, c'est de convaincre les  
25 fonctionnaires que B et C...

1 R. Oui.

2 Q. **[396]** ... doivent faire partie du projet pour pas,  
3 justement...

4 R. Oui. Mais on n'a pas réussi ça parce que, dans ce  
5 dossier-là, c'était difficilement faisable en vertu  
6 des règles et normes du programme qui était en  
7 vigueur à ce moment-là.

8 Q. **[397]** O.K. Et quel...

9 R. À d'autres époques ça aurait été plus facile mais  
10 là c'était pas faisable.

11 Q. **[398]** Qu'est-ce qu'il y avait de différent dans  
12 l'attitude des fonctionnaires par rapport à une  
13 rencontre... la majorité des rencontres que vous  
14 avez pu assister, là, dans votre... dans vos vingt-  
15 cinq (25), trente (30) ans de carrière?

16 R. Ça a été ma pire rencontre de ma vie avec n'importe  
17 quel groupe d'individus. On s'est présentés... à  
18 mon souvenir, c'est un vendredi... vous me  
19 permettez de me tromper si c'était un jeudi, là.  
20 Mais, de mémoire, c'est un vendredi. On se présente  
21 là et on a quatre fonctionnaires, je peux vous les  
22 nommer si vous voulez...

23 Q. **[399]** Ça va.

24 R. ... qui sont... qui nous reçoivent, qui nous  
25 serrent pas la main, qui nous regardent pas dans

1 les yeux, qui s'assoient un à côté de l'autre d'un  
2 côté d'une table et qui prennent des notes. Et  
3 puis, nous, on est de l'autre côté, on est quatre  
4 de la firme Roche, et on doit expliquer la  
5 proposition finale qu'on est... qu'on recommande au  
6 ministère. En fonction du message qu'on a perçu,  
7 politique, qu'elle... la ministre souhaitait  
8 l'ensemble du dossier.

9 (14:32:56)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[400]** Juste me dire, dans les faits, là on est  
12 avant que la ministre ait accordé la subvention?

13 R. Oui, oui, on est avant.

14 Q. **[401]** Mais est-ce que c'est pas BPR qui est le  
15 mandataire de la Ville?

16 R. C'est BPR qui est le mandataire de la Ville mais  
17 par sous-traitance c'est Roche qui a la  
18 responsabilité des ouvrages municipaux, qui est le  
19 plus complexe.

20 Q. **[402]** O.K.

21 R. Le ministère des Transports, une fois que le MAMROT  
22 a approuvé son aide financière pour construire les  
23 infrastructures.

24 Q. **[403]** C'est là que (inaudible).

25 R. Le ministère... le ministère était d'accord à

1           refaire la route, parce qu'elle datait de cent  
2           (100) ans, les ponts il y avait un pont ou deux à  
3           refaire, ça allait de soi. Ce n'était pas le MTQ  
4           qui était complexe à régler, c'était d'abord les  
5           affaires municipales.

6           Q. **[404]** Donc, l'entente BPR-Roche avait été mise en  
7           place?

8           R. Était... était mise en place et alors le travail de  
9           BPR une fois que l'annonce du MAMROT est faite  
10          c'est d'aller voir le MTQ, dire avec la lettre :  
11          « Maintenant le projet est approuvé par le MAM,  
12          voici les travaux qu'on recommande selon vos règles  
13          et normes pour... pour reconstituer le village et  
14          le mettre aux normes. » Puis ça c'est assez facile  
15          parce qu'au MTQ les normes sont assez facilement  
16          établies, c'est des normes de sécurité, de largeur,  
17          et caetera, c'est pas tellement compliqué. Et, là,  
18          cette rencontre-là a duré à peu près deux heures,  
19          et je vous le dis, Madame la Présidente, Monsieur  
20          le Commissaire, on n'a jamais eu un regard pendant  
21          deux heures de temps. C'est pour vous donner le ton  
22          dans lequel, dans la réunion où nous nous étions  
23          engagé, là, on sentait que c'était un ordre  
24          politique de nature exceptionnelle. Parce que j'ai  
25          souvent vu ça dans ma carrière, des décisions

1 politiques qu'un cabinet, qu'un ministre  
2 souhaiterait réaliser un dossier, puis c'est  
3 probablement du donnant-donnant, donc, ce dossier-  
4 là on le voudrait, il le laisse passer, puis et  
5 caetera. Donc, mais celui-là, on sentait que  
6 c'était forcé.

7 (14:34:59)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[405]** Vous venez de dire que c'était, cette  
10 rencontre-là a eu lieu avant que... qu'il y ait un  
11 ordre clair, net et précis provenant de la  
12 ministre?

13 R. Non, il y a eu d'abord la rencontre politique où on  
14 a... il y a eu un message de passé aux  
15 fonctionnaires et à la firme d'ingénieurs pour  
16 dire : « Organisez-vous pour régler le dossier dans  
17 les plus brefs délais, je veux un dossier. »

18 Q. **[406]** O.K. Alors, la rencontre dont vous me parlez  
19 est...

20 R. Est postérieure.

21 Q. **[407]** ... est postérieure, c'est ça?

22 R. Même pas une semaine après. O.K. Cette rencontre-  
23 là qui est difficile. On dépose un plan, un  
24 programme, un cahier technique avec nos  
25 recommandations finales, les coûts. Ils ont pris

1 des notes, la rencontre a duré deux heures, on a  
2 tout expliqué ce qu'on avait à faire, personne ne  
3 nous regardait, on est sorti. Le projet a été  
4 annoncé tel qu'on l'a déposé, avec les coûts qu'on  
5 a déposés, avec les recommandations qu'on a faites.  
6 Je ne connais pas les fiches techniques internes,  
7 je ne sais pas si le projet a été endossé, signé  
8 par les fonctionnaires, parce que vous savez qu'il  
9 y a sept, je pense, sept paliers de fonctionnaires  
10 avant d'arriver à la signature des ministres. Je ne  
11 peux pas vous dire tout ça, mais la ministre a  
12 effectivement fait l'annonce du projet.

13 Et suite à cela vient les démarches au  
14 ministère des Transports pour annoncer le reste et  
15 là tout ça s'est emboîté dans un programme d'à peu  
16 près quarante millions (40 M) environ.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[408]** Donc, le projet c'est ultimement réalisé?

19 R. Oui.

20 Q. **[409]** Une dernière petite question à ce sujet-là, à  
21 moins évidemment que les commissaires en aient  
22 d'autres. Vous dépeignez l'ambiance comme étant  
23 assez particulière, par rapport à l'habitude c'est  
24 exceptionnel comme comportement ou ça arrivait  
25 régulièrement que disons la collaboration, pas la

1 collaboration, mais il manquait un peu d'entregent,  
2 de bonne camaraderie dans ce genre de rencontre-là?

3 R. À ce niveau, écoutez, on est entre professionnels,  
4 donc, même si on est en désaccord sur certains  
5 points, il y a quand même un respect mutuel, mais  
6 cette fois-ci on sentait que les fonctionnaires  
7 avaient le couteau sous la gorge.

8 Q. **[410]** Et pourquoi leur attitude à votre égard?  
9 Pourquoi une telle attitude à votre égard, parce  
10 que je comprends que la commande ne vient pas de  
11 vous, elle vient de monsieur Lortie ou du cabinet,  
12 pourquoi vous en tenir rigueur ou du moins pas être  
13 agréable avec vous?

14 R. Je n'ai aucune idée, je n'ai aucune idée, il  
15 faudrait leur poser la question, mais ce que je  
16 vous dis ça a été la pire rencontre de toute ma  
17 carrière. Et Dieu sait combien j'en ai eues.

18 Q. **[411]** Avant-derniers dossiers principaux, bien  
19 entendu, Cap-aux-Meules/Fatima, qu'on va  
20 communément appeler CAM-FAT pour ne pas trop se  
21 perdre, donc, Cap-aux-Meules/Fatima?

22 R. Maître Tremblay?

23 Q. **[412]** Oui?

24 R. On avait une diapositive pour montrer l'ampleur,  
25 j'avais fourni ça, l'ampleur des coûts de Cloridome



1 avec l'aide financière, est-ce que...

2 Q. [413] On pourra regarder ça après la pause.

3 R. O.K. Parfait.

4 Q. [414] Pour l'instant on va poursuivre avec CAM-FAT,  
5 donc, Cap-aux-Meules/Fatima. Madame Blanchette, je  
6 ne sais pas si c'est possible d'exposer à l'écran  
7 donc une carte des Îles-de-la-Madeleine, de façon à  
8 ce que vous pourriez peut-être nous - comment je  
9 pourrais dire - supporter ou appuyer votre  
10 témoignage plutôt avec une carte, et peut-être des  
11 indications à l'aide de l'écran tactile que vous  
12 avez devant vous. Toutefois, juste avant, peut-être  
13 nous expliquer un peu quel était... à l'aide peut-  
14 être du document, pas du document, mais de l'écran  
15 tactile devant vous, nous expliquer un peu c'était  
16 quoi le projet sommairement, un peu comme vous avez  
17 fait pour Cloridorme.

18 R. Alors, pour tous les chanceux qui ont la chance de  
19 mettre les pieds aux Îles, ça ressemble à ça. Et  
20 les autres, je vous le souhaite d'y aller au moins  
21 une fois dans votre vie. C'est magnifique. Le  
22 projet de CAM (pour Meules)/Fatima. Donc Cap-aux-  
23 Meules, c'est au centre. Alors, je dois prendre ça  
24 ici. Cap-aux-Meules/Fatima, c'est une île qui  
25 s'appelle l'île du Cap-aux-Meules ou l'île

1 Centrale. Et le projet dont vous souhaitez parler,  
2 Maître Tremblay, est à la hauteur de... On voit  
3 Fatima et Cap-aux-Meules. Alors, c'est dans ce  
4 secteur-là. Et on va agrandir la carte, je crois,  
5 dans une deuxième étape. C'est moi qui l'agrandit.  
6 Parce que je voudrais agrandir le... En fait, je  
7 vais refaire un autre cercle, que j'aimerais, que  
8 j'aurai besoin. C'est de ce secteur-là. Good! Est-  
9 ce qu'on peut relever un peu vers le nord? Parfait.  
10 On relève encore un peu s'il vous plaît. Non, juste  
11 relever sans grossir mais relever. Là, on descend.  
12 En tout cas, je m'exprime mal mais...

13 Q. **[415]** On va y arriver.

14 R. Oui. C'est ça. Parfait. Oui, c'est numéro un.

15 Q. **[416]** Parfait. Allez-y! Expliquez-nous le projet  
16 CAM-FAT, Cap-aux-Meules/Fatima.

17 R. Bon. À l'époque, le ministère des Transports  
18 construit, est en train de faire les plans et devis  
19 pour un projet de reconstruire le pont. Il y a un  
20 pont ici que vous voyez, là. C'est un pont qui est  
21 désuet, qui n'est plus aux normes. Alors, le projet  
22 est de faire un nouveau pont, qui est comme ça ici.  
23 Un projet d'environ quarante mille dollars...  
24 quarante millions (40 M\$). Et à l'époque, les  
25 mandats pour les plans et devis sont faits. Roche

1 et la firme Dessau travaillent sur ce projet-là.  
2 Préalablement à ça, le ministère des Transports, je  
3 vais utiliser une autre couleur, je ne sais pas si  
4 ça va bien sortir, le ministère des Transports doit  
5 préparer les approches pour changer la  
6 configuration des rues, les approches du pont. Donc  
7 ce que je mets en vert ici, du côté de Fatima. Puis  
8 l'autre côté, les approches du pont étaient  
9 incluses dans la construction du pont. Donc, le  
10 mandat Cap-aux-Meules/Fatima part de cette ligne  
11 verte là, qui est l'embryon du projet au ministère  
12 des Affaires municipales. Ça va?

13 Q. **[417]** Oui.

14 R. Dans ce secteur-là, c'est un secteur qui n'est pas  
15 construit, qu'il n'y a pas nécessité d'installer...  
16 Il y a l'aqueduc sur un bout, mais qui est en bon  
17 ordre, puis il n'y a pas de résidences qui  
18 nécessitent de construire un réseau d'égout. Donc,  
19 il n'y a pas d'intervention du ministère des  
20 Affaires municipales. Par contre, la  
21 Municipalité... Là, je prends une autre couleur.  
22 Vous m'avez conseillé le noir, je pense. Ça sort  
23 bien. Alors, entre-temps... Là, on rentre dans la  
24 municipalité de Cap-aux-Meules. Oui. Mettons comme  
25 ça ici. Comme ça. Entre-temps, la Municipalité

1 projette depuis plusieurs années de reconstruire  
2 son réseau d'aqueduc dans ce secteur-là, parce que  
3 l'aqueduc existe, de reconstruire l'égout et de  
4 refaire le chemin également par le ministère des  
5 Transports. Tout ça parce que c'est un réseau qui  
6 date des années cinquante (50), construit avec un  
7 matériau mauvais. Et la ville, la municipalité a  
8 pris de l'expansion de sorte que les réseaux ne  
9 répondent plus aux besoins de la population de deux  
10 mille (2000). O.K. Mais le projet des approches du  
11 pont, c'est celui qui est en vert. Alors, il y a,  
12 évidemment que pour le projet, la demande d'aide  
13 financière que la municipalité fait aux Affaires  
14 municipales, c'est la partie, ici, vous comprenez,  
15 en noir. Ce projet, à mon sens j'y crois, j'y  
16 croyais encore, j'y croyais puis j'y crois encore,  
17 c'est un projet qui est essentiel mais ça ne veut  
18 pas dire qu'au moment où la demande était traitée,  
19 qu'il répondait à des priorités en vertu des  
20 programmes actuels. Mais c'est un projet qui doit  
21 se faire et qui est prévu depuis vingt (20) ans. Je  
22 suis arrivé aux Îles en quatre-vingt-huit (1988) et  
23 c'était d'ores et déjà prévu qu'il fallait  
24 améliorer ce secteur-là pour améliorer toutes  
25 sortes de choses.

1 Q. **[418]** Donc on peut dire que ça, c'est un peu le  
2 portrait global.

3 R. C'est le portrait global. Mais ma compréhension  
4 c'est que le projet ne répondait pas, certainement  
5 pas, il cotait pas un et deux dans les priorités du  
6 Ministère. Par contre, il y a eu des interventions  
7 politiques de la part de Roche, malgré que c'était  
8 un projet de BPR, tout ça va devenir compliqué, là,  
9 pour vous, mais...

10 14:44:36

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[419]** Attendez. Là je comprends que même si c'était  
13 un projet de BPR, est-ce que j'ai compris qu'il y a  
14 eu une entente préalable...

15 R. Oui.

16 Q. **[420]** ... BPR - Roche et vous nous avez dit entre  
17 deux firmes de cabinets d'avocats, pour vous  
18 décider...

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[421]** Ça c'était pour Cloridorme je crois.

21 R. C'était pour Cloridorme, oui c'était pour  
22 Cloridorme mais...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[422]** Bon bien, expliquez-moi comment, pourquoi  
25 celui-ci alors?

1 R. Exactement. La même chose, la même chose, Madame la  
2 Présidente. Il y a eu une entente. BPR a sous-  
3 traité quarante-cinq pour cent (45 %) de tous ses  
4 mandats à Roche, qu'il détenait, puis donc, comme  
5 j'étais celui qui connaissait les projets depuis  
6 vingt-cinq (25) ans, j'ai fait ma pratique aux  
7 îles, j'étais, la municipalité payait mes  
8 honoraires pour pouvoir la conseiller parce que je  
9 connaissais l'information. Donc dans ce projet, je  
10 peux comprendre qu'au MAM, le projet, quoiqu'il  
11 était essentiel mais ne correspondait pas aux  
12 critères du programme au moment précis où la  
13 municipalité voulait son aide financière. Il y a eu  
14 des pressions politiques de faites. On est en deux  
15 mille huit (2008), à l'hiver deux mille huit  
16 (2008). Il y a des pos... Et là, à l'hiver deux  
17 mille huit (2008), on a un gouvernement libéral et  
18 on a un député péquiste aux Îles-de-la-Madeleine,  
19 un pattern que je vous ai expliqué ce matin où les  
20 relations sont plus difficiles pour obtenir, pour  
21 que la municipalité puisse obtenir ses propres  
22 rencontres en passant par son député, qui est le  
23 canal habituel, pour obtenir des rencontres au  
24 niveau politique pour faire valoir les points et  
25 les valeurs de sa communauté.

1                   Donc dans ces moments-là, lorsque la  
2                   municipalité ne réussit pas par elle-même, par la  
3                   voie de son député, donc elle appelle son  
4                   ingénieur-conseil, de lui dire, et il y a des  
5                   courriels qui démontrent tout ça dans ma boîte de  
6                   réception, qui disent, veux-tu nous organiser une  
7                   rencontre au cabinet du MTQ, au cabinet du MAM, on  
8                   sera là à telle date, puis on veut parler de ce  
9                   projet-là. Alors il s'est passé, ces interventions  
10                  politiques-là, elles ont été demandées à Marc-Yvan  
11                  Côté pour organiser tout ça auprès de Bruno Lortie.  
12                  La pierre angulaire dans un projet comme ça, vous  
13                  comprenez que c'est d'abord de débloquer l'aide  
14                  financière aux Affaires municipales. Une fois, la  
15                  partie qui est en vert était déjà sur la  
16                  programmation, Madame la Présidente, du MTQ.  
17                  C'était déjà prévu. C'est prévu dans le quarante  
18                  millions (40 M\$) du projet qui est ici, là. O.K.?  
19                  Il y avait un tronçon préalable de faire les  
20                  approches du pont, de deux ou trois, deux millions  
21                  (2 M\$) admettons, avant que le nouvel entrepreneur  
22                  vienne construire le pont. C'est deux spécialités  
23                  différentes. Donc, ça c'était déjà réglé. La partie  
24                  compliquée dans un projet comme ça c'est d'avoir  
25                  une promesse d'aide financière du ministère des

1 Affaires municipales.

2 Une fois qu'on a la promesse d'aide des  
3 Affaires municipales, la job c'est d'aller voir le  
4 MTQ puis dire, écoutez, on va ouvrir toute la rue  
5 pour refaire l'aqueduc, l'égout. Vos services sont  
6 cent (100) ans, quatre-vingts (80) ans, c'est fini.  
7 Ils le reconnaissent, donc il y a un partage qui se  
8 fait. Il y a des ententes entre le MAM et le MTQ à  
9 cet égard.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[423]** O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[424]** Et comment vous faites pour obtenir le  
14 contrat du MTQ?

15 R. Le contrat du MTQ, c'est une subvention... ce n'est  
16 pas une subvention, le MTQ ne donne pas de  
17 subvention. Le MTQ fait une contribution financière  
18 et paye cent pour cent (100 %) des travaux de ses  
19 infrastructures qui lui appartiennent. Le MAM donne  
20 une subvention avec des taux sur la partie... sur  
21 les infrastructures qui appartiennent à la  
22 municipalité puisque la municipalité relève du MAM.  
23 Donc, le contrat est toujours donné par la  
24 municipalité. O.K.

25 Et dans le cas où il y a des travaux comme



1           ça qui sont à la fois par la MTQ et le MAM, le MTQ  
2           confie la maîtrise d'oeuvre de ses travaux à la  
3           municipalité parce que c'est une raison très  
4           logique et technique, on peut pas être deux  
5           concepteurs et deux superviseurs, deux gérants de  
6           projet sur un même chantier, il y a un  
7           dédoublément, puis il y a aurait des divergences  
8           d'opinion et des décisions qui seraient  
9           discordantes. Donc, le MTQ lorsqu'il y a des  
10          travaux municipaux confie en... on appelle ça un  
11          protocole de réalisation, elle confie la maîtrise  
12          d'oeuvre de ses travaux à elle, à la municipalité  
13          et elle paye... le MTQ paye cent pour cent (100 %)  
14          des coûts.

15          (14:49:40)

16          Me SIMON TREMBLAY :

17          Juste...

18          Q. **[425]** Et je comprends que c'est aux municipalités  
19          qui, dans ce cas-là et très souvent, n'ont même pas  
20          de service d'ingénierie, donc eux-mêmes vont alors  
21          sous...

22          R. Exact.

23          Q. **[426]** ... sous-traiter.

24          R. Exact.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[427]** Ce qui veut dire que dès le départ, vous êtes  
3 assuré à la fois de l'assistance technique parce  
4 que vous êtes allé, après la Loi 106, en appel  
5 d'offres et vous l'avez... Non! Alors, expliquez-  
6 nous comment vous faites...

7 R. O.K.

8 Q. **[428]** ... pour avoir le contrat au complet.

9 R. Alors, c'est encore un mandat qui a été accordé à  
10 BPR dans les années quatre-vingt-quinze (95) ou  
11 quatre-vingt-dix-huit (98), donc avant la Loi 106.  
12 Lorsque la Loi 106 est arrivée, il y a eu...  
13 d'abord, ça s'appelait la Loi 19, il y a eu une  
14 année de transition où ce genre de mandat-là  
15 n'était pas prévu dans la loi et ça a permis aux  
16 firmes de génie-conseil de retourner voir leur  
17 conseil et de s'assurer de faire valider leur  
18 mandat pour que les mandats soient clairs, que les  
19 plans et devis, la conception, la gérance des  
20 projets soient inclus dans le mandat d'étude  
21 préliminaire. Alors, tout ça s'est fait dans une  
22 période d'un an, entre juin deux mille un (2001) et  
23 juin deux mille deux (2002). Rendu en juin deux  
24 mille deux (2002), ces projets-là étaient conformes  
25 à la réglementation puisque les résolutions avaient

1           été passées. Et là on se retrouve en deux mille  
2           huit (2008). Le ministère des Affaires municipales  
3           a enlevé la notion d'antériorité en deux mille dix  
4           (2010). Donc, arrivé en deux mille dix (2010), il y  
5           a des pressions politiques qui sont faites pour  
6           obtenir des rencontres politiques pour débloquer ce  
7           dossier-là. Devant l'impuissance du conseil  
8           municipal, du maire et des d.g. d'obtenir ces  
9           rencontres-là, via leur pouvoir politique, via le  
10          pouvoir politique de leur député, donc c'est à  
11          Roche qu'on demande de faire ça. D'où, vous  
12          comprenez le principe toujours d'être reconnu par  
13          la famille au pouvoir.

14          Me SIMON TREMBLAY :

15          Q. **[429]** O.K.

16          R. Ce qui est un facilitant.

17          Q. **[430]** Est-ce que le projet en ce qui a trait au  
18          MAMROT, la partie du MAMROT, est-ce qu'il va être  
19          autorisé?

20          R. Oui.

21          Q. **[431]** Quelle partie va être autorisée? Donc, je  
22          comprends que c'est la partie en noir?

23          R. C'est...

24          Q. **[432]** Encerclée plutôt parce qu'il y a deux  
25          parties...

1 R. Oui. Bien, encerclée, c'est la zone, là.

2 Q. **[433]** O.K.

3 R. Alors, ici, ça, c'est la partie ministère des  
4 Affaires municipales.

5 Q. **[434]** O.K.

6 R. Et mettons que je prendrais... je prendrais une  
7 autre couleur...

8 Q. **[435]** Oui.

9 R. ... je mets du jaune, là. Alors, tout ça ici, le  
10 MTQ va venir intervenir.

11 Q. **[436]** O.K.

12 R. O.K. La partie en vert, ils l'avaient déjà prévue,  
13 plus refaire la route et les trottoirs et l'égout  
14 pluvial par-dessus les travaux municipaux. C'est un  
15 projet au total de douze... douze millions (12 M\$),  
16 la pancarte est restée là longtemps près du chemin.

17 Q. **[437]** Vous voulez dire la pancarte qui annonce  
18 votre investissement de douze millions (12 M\$).

19 R. Oui, l'investissement du gouvernement de douze  
20 millions (12 M\$). Je vous dirais à peu près quatre  
21 millions (4 M\$)... de mémoire, quatre millions...  
22 quatre à cinq millions (4-5 M\$) au ministère des  
23 Affaires municipales aux municipalités puis le  
24 reste, MTQ.

25 Q. **[438]** O.K.

1 R. Le projet... la pression politique s'est faite à  
2 l'hiver... à l'hiver deux mille huit (2008), de  
3 mémoire, je vous dirais, en mars et surtout en  
4 avril deux mille huit (2008), et par des  
5 rencontres, des discussions entre Marc-Yvan Côté et  
6 Bruno Lortie. Et on reçoit la confirmation que le  
7 projet sera annoncé en deux mille huit (2008). Et  
8 le message qu'on a... qui est pas marqué dans le  
9 courriel, le message qu'on a c'est : « Allez en  
10 appel d'offres, faites vos plans et devis... », ils  
11 étaient presque complétés, « Allez en appel  
12 d'offres », le temps que... la machine  
13 administrative, la subvention arrive, ça peut  
14 prendre deux, trois mois.

15 C'est ce qui est arrivé, de mémoire, l'aide  
16 financière a été accordé par la ministre des  
17 Affaires municipales le sept (7) juillet deux mille  
18 huit (2008). Et en avril, je pense que c'est le  
19 quatre (4) avril deux mille huit (2008), il y a un  
20 courriel qui m'indique, via mon patron, que Marc-  
21 Yvan Côté a conclu une entente avec Bruno Lortie  
22 pour que le projet sera annoncé d'une façon assurée  
23 à l'été deux mille huit (2008), et tout ça  
24 concorde, vous pouvez vérifier les documents.

25 Q. [439] On va se contenter de répondre aux questions.

1 Madame Blanchette, on va sauvegarder, là,  
2 l'illustration qui a été faite. C'est fait,  
3 parfait. Donc, on peut le sauvegarder et le coter  
4 en même temps sous la cote, Madame la Greffière?

5 LA GREFFIÈRE :

6 Ce sera 1889, le plan rapproché.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Merci.

9  
10 178P-1889 : Plan rapproché sur le secteur de Cap-  
11 aux-Meules/Fatima de la carte des Îles  
12 de la Madeleine, 13-06-2014 - Annoté  
13 par le Témoin A sur le projet CAM-FAT  
14

15 Q. [440] Et, si possible, on va exposer, Madame  
16 Blanchette, lorsque ce sera possible, l'onglet  
17 numéro 89. On peut commencer par la coter... le  
18 coter, pardon. L'onglet ou la pièce là.

19 LA GREFFIÈRE :

20 J'ai pas compris, l'onglet que vous avez dit.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 89.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1890.

25

1 178P-1890 : Courriels du 3 avril 2008 - RE: I de M

2

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[441]** Donc, en attendant qu'il s'affiche, c'est un  
5 courriel donc de monsieur André Côté, et il y a  
6 quatre courriels en tout qu'on va regarder dans  
7 l'ordre chronologique, bien entendu. Donc, c'est un  
8 premier courriel...

9 R. 89, vous dites?

10 Q. **[442]** Oui, 89. Il va être exposé à l'écran.

11 R. Bien. Parfait.

12 Q. **[443]** On va juste effacer...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[444]** Vous pouvez quand même, si vous le  
15 souhaitez...

16 R. Oui, je l'ai pas comme (inaudible).

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[445]** Donc, on va remonter à... on va remonter, en  
19 bas, la page 3.

20 R. Parfait. Merci.

21 Q. **[446]** Donc, si on va à la page 3 de 4, ça débute  
22 donc, effectivement, André Côté écrit à monsieur  
23 Gagnon le trois (3) avril deux mille huit (2008).  
24 L'objet : I de M, donc Îles de la Madeleine, selon  
25 toute vraisemblance.

1                                   Pour ton info Nathalie Normandeau sera  
2                                   aux Îles en fin de semaine pour les  
3                                   funérailles des marins qui ont péri en  
4                                   mer.

5                   (Inaudible) la chaîne de courriels, ce courriel  
6                   retient pas particulièrement notre attention. Si on  
7                   monte un peu, toujours sur la même page, Madame  
8                   Blanchette. Donc, vous répondez à monsieur Côté :

9                                   Il faut régler Cap-aux-Meules/Fatima  
10                                  avec Marc-Yvan Côté aujourd'hui. C'est  
11                                  le temps de voir si ça marche son  
12                                  réseau.

13                   C'est bien... YC, je comprends que c'est Marc-Yvan  
14                   Côté?

15                   R. Exact, c'est un code interne.

16                   Q. **[447]** Ma question est la suivante. Ça fait un peu  
17                   plus de deux ans que vous êtes chez Roche et vous  
18                   dites à André Côté : « C'est le temps de voir si ça  
19                   marche son réseau », alors qu'on a vu qu'il est  
20                   déjà intervenu, on a vu des courriels, votre  
21                   témoignage alors que, la première impression, c'est  
22                   comme si c'est la première fois que vous testez son  
23                   réseau. Pourquoi vous écrivez ce commentaire-là à  
24                   André Côté, Monsieur Gagnon?

25                   R. Ce n'est pas la première fois qu'on teste le



1           réseau, évidemment. J'ai expliqué tantôt qu'un  
2           projet c'était la... la réussite d'un projet était  
3           le résultat de... de tous les maillons d'une  
4           chaîne, et souvent Marc-Yvan Côté intervenait, et  
5           c'était un maillon fort, mais on était aussi, en  
6           deux mille huit (2008), rappelez-vous le témoignage  
7           d'André Côté qui doutait de la pertinence d'avoir  
8           un contrat avec Marc-Yvan Côté, qui était géré par  
9           Mario Martel. Vous vous rappelez que je crois qu'il  
10          a dit que le conseil de direction se posait des  
11          questions par rapport à... à ce mandat.

12        Q. **[448]** Contentez-vous de...

13        R. Oui.

14        Q. **[449]** ... dire votre version. On a entendu monsieur  
15          Côté...

16        R. Non, mais...

17        Q. **[450]** ... les commissaires pourront juger de son  
18          témoignage en fonction du vôtre. Juste en ce qui  
19          vous concerne.

20        R. C'est ma compréhension, en fait, également. Et là,  
21          bien, quand on dit : « Pour voir si ça marche ton  
22          réseau », c'est parce que, là, c'était un gros coup  
23          encore. O.K. On a un projet qui ne cadre pas dans  
24          les normes, que la municipalité désire, mais sans  
25          réserve, sans borne, et donc, et on est en avril,

1 la période pour faire les travaux aux Îles c'est de  
2 juin à septembre, puis ça s'arrête là après. Il  
3 faut fermer les travaux parce que donc, c'est  
4 court, puis on est en avril, on n'a pas encore de  
5 décision. Donc, c'est le temps qu'ils agissent puis  
6 rapidement. C'est le message qui est lancé.

7 Q. **[451]** Et rappelez-moi pourquoi au niveau technique,  
8 pourquoi ça semble un défi, pourquoi au niveau  
9 technique ça peut bloquer ou ça bloque?

10 R. Bien ce que je me souviens c'est que les  
11 fonctionnaires ne recommandent pas ce projet-là  
12 comme étant un projet prioritaire avec l'argent  
13 dont ils disposent dans le programme.

14 Q. **[452]** Et en fonction des besoins?

15 R. Ça ne veut pas dire que c'est un projet qui n'est  
16 pas important, mais en fonction des argents qu'ils  
17 disposent il y a d'autres projets au Québec qui  
18 sont plus prioritaires.

19 Q. **[453]** Si on remonte dans le courriel, on peut aller  
20 dans le milieu de la...

21 (14:59:40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je m'excuse.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Oui, allez-y, pas de problème.

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[454]** Alors, si je comprends bien, vous serviez à  
4 faire passer un projet non prioritaire compte tenu  
5 de l'enveloppe budgétaire sur le haut du... de la  
6 tablette?

7 R. Oui, par le tissage de liens politiques.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[455]** On pouvait changer la priorité...

10 R. Oui.

11 Q. **[456]** ... d'un projet?

12 R. Peu importe la couleur des gouvernements.

13 Q. **[457]** Donc, si on va effectivement, Madame  
14 Blanchette, dans la... on remonte le courriel  
15 toujours, on va voir un courriel, monsieur Côté va  
16 vous répondre :

17 Peux-tu être au bureau vendredi matin,  
18 est-ce que tu pars en vacances la  
19 semaine prochaine?

20 On peut continuer c'est juste pour suivre, et, là,  
21 vous répondez les questionnements, ça veut dire  
22 quoi et vous redemandez Marc-Yvan Côté :

23 As-tu, mais a-t-il réglé, salutations  
24 et merci.

25 Et si on remonte encore une fois tout en haut de la

1 page, on voit donc :

2 Je dois te voir pour un dossier dans  
3 le bas du fleuve, j'ai relancé Marc-  
4 Yvan Côté, il va parler à ses potes ce  
5 matin, ce a.m.

6 Donc, on est le trois (3) avril deux mille huit  
7 (2008). C'est déjà produit, je crois, Madame la  
8 greffière. Il n'y a pas grand chose à ajouter. Le  
9 prochain courriel c'est l'onglet 90, cette fois-ci  
10 et on peut aller directement à la page 2, Madame  
11 Blanchette, et on peut le coter dans l'entremise.

12 LA GREFFIÈRE :

13 1891.

14

15 178P-1891 : Courriel d'André Côté du 4 avril 2008

16 - RE: Urgent Îles

17

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[458]** Merci. Si on descend. Et donc, ça semble,  
20 donc, là, vous écrivez à André Côté le quatre (4)  
21 avril deux mille huit (2008) :

22 Tu es bien sûr que Nathalie a changé  
23 d'idée et va dire oui. Salutations et  
24 merci.

25 Donc, et c'est en référence au projet CAM-FAT, Cap-



1 fait ce qui est clair et important :  
2 deux points et, là, il prend la peine  
3 de mettre des majuscules, C'est que  
4 les deux projets sont reconnus  
5 nécessaires par le ministère des  
6 Affaires municipales. Alors je crois  
7 que le maire peut jongler de politique  
8 avec la suite des choses en termes de  
9 priorité de réalisation. Demande à  
10 Hubert de ne pas trop répandre de  
11 Marc-Yvan Côté dans ses discussions  
12 parce que si ça vient aux oreilles de  
13 Lortie ça pourrait nous nuire.

14 Quand vous recevez ce courriel-là quelle est votre  
15 compréhension compte tenu de votre expérience et de  
16 votre relation avec André Côté et de votre  
17 connaissance du dossier CAM-FAT?

18 R. Bien je pense que le courriel ne peut pas être plus  
19 clair, mais il fait également appel à deux projets  
20 en même temps aux Îles de la Madeleine et je vais  
21 prendre le temps de vous les expliquer. D'abord, ça  
22 c'est des courriels, mais entre temps il y a des  
23 téléphones et c'est pour ça que je lui pose la  
24 question au début : « Es-tu bien sûr que Nathalie a  
25 changé d'idée? »

1 Q. **[460]** Donc, je comprends qu'il vous avait appelé au  
2 téléphone?

3 R. Oui.

4 Q. **[461]** Il vous avait dit...

5 R. Bien, parce qu'on savait que ça ne passait pas.

6 Puis tout d'un coup, suite à une intervention de  
7 Marc-Yvan avec Bruno, il me dit au téléphone :

8 « ██████████, inquiète-toi pas, ça va marcher. » Ça

9 fait que, moi, j'ai toujours des pressions

10 politiques du conseil municipal. Je suis

11 l'intervenant. Celui qui rend des comptes au maire

12 et au DG puis on me met de la pression. Puis c'est

13 normal. Ils nous paient pour ça. Donc je repose la

14 question à monsieur Côté. Et là, j'ai la réponse

15 claire, et on est en avril, le projet n'est pas

16 encore approuvé par les fonctionnaires, et André,

17 qui précise, par contre, qu'il n'a pas assisté à la

18 discussion, il dit :

19 Je te répète que Marc-Yvan, suite à

20 une discussion avec le cabinet...

21 On comprend que c'était avec... on suppose que

22 c'était avec Bruno Lortie.

23 Les deux projets sont identifiés comme

24 nécessaires, par le MAM, par le MTQ.

25 Donc, il a fait le travail dans les

1                                   deux ministères. Marc-Yvan a expliqué  
2                                   la contrainte.

3                   Bon. Ça, je passe ça. Là, c'est là que je dois  
4                   expliquer la nuance pour madame la présidente et  
5                   monsieur le commissaire, euh...

6                                   Les deux projets sont de même... a  
7                                   expliqué la contrainte pour les  
8                                   entrepreneurs aux îles de réaliser  
9                                   deux projets la même année et a  
10                                  expliqué la priorité du projet 1,  
11                                  était Fatima.

12                   Alors, ça, c'est le projet Cap-aux-Meules/Fatima  
13                   que j'ai fait le dessin tout à l'heure. Est-ce que  
14                   vous comprenez bien la relation? Parce qu'on parle  
15                   par code, là.

16                                  Parce qu'il est prêt pour la  
17                                  réalisation.

18                   Donc, ce qui était prêt pour la réalisation,  
19                   c'était la partie verte du ministère des  
20                   Transports. C'est ce qui a permis à Marc-Yvan Côté  
21                   de justifier au cabinet du MAM, écoutez, le MTQ va  
22                   faire des travaux dans ce coin-là, il faut faire  
23                   les vôtres, il faut faire les vôtres aussi, mais  
24                   vous avez compris que ceux du ministère des  
25                   Affaires municipales étaient en dehors de ceux du



1 MTQ. Et cette justification-là a permis de faire en  
2 sorte de débloquent le dossier, d'avoir une annonce  
3 qui s'est faite, de mémoire, le quatre (4) juillet.

4 L'autre dossier, ce qui est très important,  
5 un an et deux mois avant l'annonce, les études ne  
6 sont pas complétées avec les fonctionnaires, on  
7 parle d'un autre projet, usine, là, pour  
8 expliquer... dans le fond, il faut comprendre le  
9 projet d'aqueduc et de voirie dans un autre secteur  
10 des Îles de la Madeleine qui s'appelle Grande-  
11 Entrée. Il y a une usine de poisson qui avait passé  
12 au feu en deux mille six (2006), le plus gros  
13 employeur des Îles, le plus gros port de pêche. Il  
14 y avait quatre cents (400) emplois qui étaient en  
15 péril. Et il y avait une volonté politique de  
16 reconstruire l'usine, mais pour reconstruire  
17 l'usine, il fallait lui donner de l'eau.

18 Et dans ce courriel-là, on apprend, Marc-  
19 Yvan Côté confirme qu'avec ses relations avec le  
20 cabinet, il confirme que le projet Grande-Entrée  
21 sera annoncé en deux mille neuf (2009). Vous verrez  
22 plus tard qu'il a été annoncé le huit (8) mai deux  
23 mille neuf (2009).

24 Q. **[462]** Maintenant, allez à l'onglet 91, Madame  
25 Blanchette.

1 (15:06:58)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[463]** Donc, ce que vous dites, c'est que, là, on  
4 annonce, si j'ai bien compris ce que vous venez de  
5 dire, c'est à dire que monsieur Côté vous annonce  
6 que Marc-Yvan Côté a fait son travail pour même en  
7 ce qui concerne une usine ou un projet, en tout  
8 cas, qui n'a même pas été discuté par les  
9 fonctionnaires et qui n'est même pas encore sur la  
10 tablette des fonctionnaires pour étude?

11 R. Il n'est pas pour une usine. L'usine faisait partie  
12 d'un autre ministère, le MAPAQ, développement  
13 économique pour reconstruire l'usine. Ça s'est  
14 fait, là, quatre (4 M\$) ou cinq millions (5 M\$).  
15 Mais, moi, je vous parle du projet d'aqueduc et  
16 d'égout... d'aqueduc et de voirie. Le dossier était  
17 sur la table du ministère des Affaires municipales  
18 depuis deux mille six (2006). Mais en deux mille  
19 huit (2008), il n'avait pas encore reçu l'aval et  
20 n'était pas jugé encore prioritaire, surtout dans  
21 la totalité comme le conseil l'avait demandé. Il y  
22 avait une partie du projet qui pouvait être  
23 admissible sur lequel les fonctionnaires étaient  
24 confortables, mais l'ensemble du dossier, les  
25 fonctionnaires n'étaient pas en accord. Donc, ce

1 courriel-là est intéressant au point de vue  
2 politique. C'est qu'on annonce d'avance que la  
3 ministre va prendre deux décisions nonobstant les  
4 recommandations des fonctionnaires qui viendront  
5 dans les mois et années à suivre.

6 Q. **[464]** O.K. Une autre chose c'est que :

7 Demande à Hubert de ne pas trop  
8 répandre de Marc-Yvan Côté dans ses  
9 discussions parce que si ça vient aux  
10 oreilles de Lortie, ça pourrait nous  
11 nuire.

12 Ça veut dire quoi?

13 R. Bien je pense que ça veut tout dire. C'est des  
14 relations extrêmement privilégiées et  
15 confidentielles qu'on ne doit pas répéter et moi,  
16 si je m'appelais Bruno Lortie au lieu de Jean  
17 Gagnon, j'aimerais pas tellement qu'on sache que...

18 Q. **[465]** Marc-Yvan Côté...

19 R. ... j'ai intervenu puis que Marc-Yvan m'a  
20 influencé.

21 Q. **[466]** O.K.

22 (15:09:02)

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[467]** Donc l'onglet 91, Madame Blanchette, s'il  
25 vous plaît. On va commencer à la page, à la fin,

1           donc à la page 3 de 3, dans le milieu de la page  
2           approximativement.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           À quel onglet vous dites?

5           Me SIMON TREMBLAY :

6           91, Madame la Présidente.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           O.K.

9           Me SIMON TREMBLAY :

10          Q. **[468]** Donc, vous écrivez à André Côté, neuf (9)  
11          avril deux mille huit (2008). Donc, c'est toujours  
12          assez contemporain, là, par rapport aux courriels  
13          précédents, et vous lui demandez :

14                            As-tu réglé avec Marc-Yvan Côté suite  
15                            aux lettres que je vous ai données. Le  
16                            DG vient de me laisser message.  
17                            Salutations et merci.

18          Et comme entrée après le courriel...

19          R. Oui.

20          Q. **[469]** ... si on remonte dans le courriel, donc au  
21          milieu de la page 2 de 3, on voit donc que monsieur  
22          Côté vous répond, pendant la journée qui suit :

23                            O.K. Fait. Terrain préparé pour  
24                            rencontre de demain avec NN... <

25          bien NN je présume c'est Nathalie Normandeau « BL »

1 Bruno Lortie « et Binette », c'est monsieur Binette  
2 qui est venu témoigner ici. Est-ce que je me trompe  
3 en présumant que c'est ces trois individus-là?

4 R. Oui effectivement et là, on parle d'avril deux  
5 mille neuf (2009) donc on est un an plus tard. On  
6 parle pas du dossier de Cap-aux-Meules/Fatima.

7 Q. [470] Ah! c'est un autre dossier des Îles?

8 R. C'est le dossier de Grande-Entrée.

9 Q. [471] Ah! bien on peut peut-être, pendant qu'on en  
10 parlait, on peut effectivement y aller. Donc vous  
11 pourrez le commenter et, donc c'est, les trois  
12 personnes que j'ai ciblées, ce sont bien les trois  
13 personnes dont on parle?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. [472] Et si on remonte un peu dans le courriel, là  
16 vous répondez :

17 Merci, les villes vont nous aimer à  
18 vie.

19 Vous dites ça parce que ça fait, j'imagine, deux  
20 projets en deux ans qui se réalisent?

21 R. Oui, effectivement, pour lesquels ils tenaient à  
22 coeur, pour lesquels les populations souhaitaient  
23 également, donc, pour eux, politiquement, c'est des  
24 bons coups...

25 Q. [473] D'accord, puis si on remonte...

1 R. ... puis pour nous bien, c'est un capital qui est  
2 intéressant.

3 Q. **[474]** Vous voulez dire, vous pouvez mettre ça dans  
4 votre port... l'équivalent de votre portfolio,  
5 c'est-à-dire, ça fait une belle carte de visite,  
6 notamment dans ce coin-là. Et si on remonte pour  
7 conclure le courriel... C'est peut-être pour ça la  
8 confusion. Vous pourrez peut-être nous expliquer.  
9 On dit :

10 Croisons-nous les doigts pour que ça  
11 tienne comme Marc-Yvan Côté nous l'a  
12 confirmé.

13 Et c'est peut-être là la confusion que, en vous  
14 présentant ce courriel-là, on voit que là, c'est le  
15 neuf (9) avril deux mille huit (2008) et si on  
16 redescend, Madame Blanchette, c'est comme s'il y a  
17 eu un répondre, mais un an plus tard. On voit neuf  
18 (9) avril deux mille huit (2008) et si on continue  
19 à descendre, neuf (9) avr... on voit toujours le  
20 neuf (9) avril deux mille huit (2008) et si on  
21 descend encore...

22 R. C'est peut-être moi qui a fait l'erreur, là.

23 Q. **[475]** Oui, je pense c'est vous qui avez fait  
24 l'erreur.

25 R. C'est écrit neuf (9) avril deux mille huit (2008),

1 O.K. Alors...

2 Q. **[476]** On est en deux mille huit (2008) toujours.

3 R. Oui. Alors on a, O.K. C'est correct. On est  
4 toujours dans le dossier...

5 Q. **[477]** C'est ça.

6 R. ... de Cap-aux... euh! j'ai interprété... j'ai  
7 interprété le zéro neuf (09) comme étant l'année,  
8 mais c'était le neuf (9), neuf (9) avril...

9 Q. **[478]** Mais les pièces, mais...

10 R. L'année, ah! l'année est marquée à la fin, là, deux  
11 mille huit (2008). C'est moi qui a pas lu, c'est  
12 mon erreur.

13 Q. **[479]** Parfait. Donc...

14 R. Alors on est encore dans le dossier de Cap-aux-  
15 Meubles/Fatima.

16 Q. **[480]** Ils vous aiment pareil même si c'est...

17 R. Oui.

18 Q. **[481]** ... l'autre dossier est pas réalisé. La  
19 réponse change pas et donc, si on remonte en haut  
20 du courriel, pour terminer, donc :

21 Croisons-nous les doigts pour que ça  
22 tienne comme Marc-Yvan Côté me l'a  
23 confirmé ce matin.

24 Donc si on, première partie, il vous demandait,  
25 est-ce que vous avez...

1 As-tu réglé avec Marc-Yvan Côté suite  
2 aux lettres que je vous ai données.

3 Et la réponse est :

4 O.K. Fait. Terrain préparé pour  
5 rencontre de demain avec NM, BL et  
6 Binette et après ça, on espère que  
7 Marc-Yvan Côté nous a bien aiguillé.

8 Qu'est-ce qu'on doit comprendre de ce courriel-là  
9 et de cet échange-là que vous avez avec votre  
10 supérieur André Côté?

11 R. Écoutez, avec l'ère électronique, on perd,  
12 lorsqu'on remet nos ordinateurs, on perd tous nos  
13 agendas, là, ça fait que c'est pas comme la  
14 première partie de l'époque où chez BPR j'ai tout  
15 conservé. Le message me dit qu'il y avait encore  
16 une rencontre nécessaire d'urgence pour régler les  
17 derniers détails parce qu'on sait que c'est un  
18 dossier qui, à ma connaissance était non approuvé  
19 par les fonctionnaires, qu'il l'a peut-être été par  
20 la force du pouvoir politique, mais là on voit que  
21 ça prend une rencontre non seulement avec Bruno et  
22 Michel Binette qui sont les attaché politique et  
23 chef de cabinet, mais Nathalie Normandeau. Alors  
24 c'est la compréhension que j'en ai, qu'il y avait  
25 encore des difficultés rendu au neuf (9) avril.



1 Q. **[482]** Et que, est-ce que je dois comprendre  
2 également que Marc-Yvan Côté a réussi dans  
3 l'urgence, parce que c'est marqué dans le titre  
4 « urgent », a réussi à fixer une rencontre avec  
5 monsieur Lortie et madame Normandeau et monsieur  
6 Binette...

7 R. Je...

8 Q. **[483]** ... pour ce dossier-là?

9 R. J'aurais tendance à croire que, oui, puisque la  
10 lettre de promesse d'aide financière a été donnée.

11 Q. **[484]** D'accord. Est-ce qu'on l'a cotée, Madame?  
12 Excusez-moi, c'est vendredi après-midi pour tout le  
13 monde. On ne l'a pas cotée celle-là, hein!

14 LA GREFFIÈRE :

15 Non. 1892.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 On va la coter.

18

19 178P-1892 : Courriel d'André Côté du 9 avril 2008

20 - RE: Urgent îles

21

22 Q. **[485]** Et pour conclure sur ce dossier-là, l'onglet  
23 79, Madame Blanchette et cette fois-ci, on a juste  
24 à aller dans le bas de la page. Il y a un échange  
25 de... deux échanges de courriel. Je vais peut-être

1 la coter immédiatement, ça m'évitera d'oublier si  
2 ça a été fait ou non.

3 LA GREFFIÈRE :  
4 178P-1893.

5  
6 178P-1893 : Courriel d'André Côté à Joel Arseneau  
7 du 11 juillet 2008 - TR : Merci!

8  
9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[486]** Merci. Donc, c'est Joël Arseneault. Qui est  
11 Joël Arseneault donc en... le onze (11) juillet deux  
12 mille huit (2008)?

13 R. Joël Arseneault est le maire des Îles-de-la-  
14 Madeleine.

15 Q. **[487]** O.K. Et dit donc :

16 Bonjour les amis de Roche  
17 c'est écrit André Côté, Hubert Poirier, vous et  
18 quelqu'un d'autre, peut-être une adjointe ou un  
19 adjoint, donc :

20 Bonjour les amis de Roche  
21 Juste un mot pour vous remercier pour  
22 le soutien dans le dossier CAM/FAT.  
23 Vos interventions ont certainement  
24 favorisé la concrétisation de  
25 l'annonce par la ministre Normandeau

1                    lundi. Nous saurons dans quelques  
2                    minutes, à l'ouverture des  
3                    soumissions, si nous sommes au bout de  
4                    nos peines dans ce dossier, mais je...  
5                    vais quand même vous signifier mon... mais je  
6                    ... voulais quand même vous signifier  
7                    mon appréciation pour le travail  
8                    réalisé jusqu'ici.

9                    Joël

10                  Et André Côté, vice-président principal à ce  
11                  moment-là vient nous dire :

12                          Merci, Monsieur le Maire,  
13                          On sera toujours là pour vous aider.  
14                          Bon week-end et meilleures salutations  
15                          à vous tous

16                  Donc, je pense que le message est assez clair. La  
17                  seule chose, là, c'est quand il dit :

18                          Nous saurons dans quelques minutes, à  
19                          l'ouverture des soumissions, si nous  
20                          sommes au bout de nos peines dans ce  
21                          dossier [...]

22                  On parle de l'ouverture des soumissions suite à  
23                  l'appel d'offres public?

24                  R. Oui. Alors, je vous ai expliqué que c'est un projet  
25                  de l'ordre de douze millions (12 M\$). Enlevez la

1 partie honoraires acquisition de terrain, c'est  
2 donc un projet de l'ordre d'à peu près dix millions  
3 (10 M\$) en travaux... en coûts de travaux, incluant  
4 les taxes pour les entrepreneurs.

5           Donc, en parallèle, même si on n'avait pas  
6 l'aide financière d'accordée par le ministre, au  
7 mois d'avril, le processus d'appel d'offres s'est  
8 enclenché par une résolution du conseil pour  
9 prendre le risque de faire... de finaliser la  
10 conception des plans et devis et d'aller en appel  
11 d'offres en parallèle d'un cheminement politique  
12 qui était en cours avec une sécurité... un niveau  
13 de sécurité assez important pour pouvoir supporter  
14 ce risque-là.

15 Q. **[488]** Il est trois heures et quart (15 h 15), je  
16 vous demanderais de prendre la pause pour  
17 clarifier, là, un document dans le dossier de  
18 Cloridorme et également, on reviendra, et il  
19 restera un dossier à traiter. Je vais évaluer le  
20 temps. C'est sûr qu'on a la chance de bénéficier de  
21 beaucoup de détails de la part du témoin, donc ça  
22 prend un peu plus de temps, mais je pense que c'est  
23 au bénéfice de nos travaux.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Pas de problème avec ça.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 C'est ça. Donc, je reviens... on reviens après la  
3 pause et il est pas impossible que je clos  
4 seulement l'interrogatoire en chef et que les  
5 contre-interrogatoires soient lundi, là. Je suis  
6 conscient que c'est vendredi après-midi pour tout  
7 le monde, donc je veux pas nécessairement qu'on  
8 reste ici jusqu'à sept, huit heures, là. Donc, il  
9 est pas impossible qu'on termine en chef  
10 aujourd'hui et que lundi matin il y ait les contre-  
11 interrogatoires. J'ai parlé au témoin, là, il est  
12 conscient de cette réalité-là et il va... il va  
13 vivre avec, j'imagine.

14 R. Je vous ai promis un témoignage sans retenue et  
15 sans voile, donc je suis prêt à revenir lundi.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[489]** Merci, Monsieur.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Il y a maître Décary, je pense, qui...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Madame la Présidente, oui, si le contre-  
24 interrogatoire pouvait avoir lieu lundi matin parce  
25 qu'on a des vérifications à faire puis, là, ce

1           serait très apprécié si le contre-interrogatoire  
2           avait lieu lundi matin plutôt que ce soir.

3           Me SIMON TREMBLAY :

4           Sans vous le confirmer, je pense que les chances  
5           sont... sont très bonnes, mais je vous le confirme  
6           au retour de la pause, mais je prends acte... bien,  
7           nous prenons acte...

8           Me MICHEL DÉCARY :

9           Merci.

10          Me SIMON TREMBLAY :

11          ... j'imagine, de ce que vous nous dites.

12          Me MICHEL MASSICOTTE :

13          De mon côté aussi, Madame. Vous savez, c'est loin  
14          les Îles de la Madeleine, il faut vérifier.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Maître Tremblay.

17          Me ESTELLE TREMBLAY :

18          Je suis disponible...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Parfait.

21          Me ESTELLE TREMBLAY :

22          ... maintenant.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Parfait.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (15:38:51)

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Alors, Madame la Présidente, je vous fais la  
9 demande suivante. Compte tenu que je ne serai pas  
10 en mesure de clore l'interrogatoire de monsieur  
11 Gagnon aujourd'hui et compte tenu qu'il est  
12 vendredi tout près de quatre heures (16 h 00) et  
13 que je peux vous dire que personnellement je suis  
14 un petit peu fatigué, de sorte que je vous  
15 demanderais de suspendre l'interrogatoire de  
16 monsieur Gagnon et on poursuivra lundi matin à neuf  
17 heures trente (9 h 30), s'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Écoutez, je pense que c'est une demande tout à fait  
20 légitime et raisonnable, alors... Oui, Maître  
21 Décary.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Puis-je dire que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Vous appuyez.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 ... je ne m'y objecte pas.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je présume que maître Tremblay non plus.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Pas de problème, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Très bien. Alors, donc nous allons suspendre et  
9 ajourner les audiences à lundi matin.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci et bonne fin de semaine.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Pareillement.

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18

19

20



1                    Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE  
2 MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à  
3 pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque  
4 certifions sous notre serment d'office que les  
5 pages ci-dessus sont et contiennent la  
6 transcription exacte et fidèle de la preuve en  
7 cette cause, le tout conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

13 JEAN LAROSE  
14 Sténographe officiel

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel